



1990/1991

ETUDES
ECONOMIQUES
DE L'OCDE



FRANCE

OCDE



OECD

ETUDES ECONOMIQUES
DE L'OCDE

FRANCE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non-membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973). La Commission des Communautés Européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE). La Yougoslavie prend part à certains travaux de l'OCDE (accord du 28 octobre 1961).

Published also in English.

© OCDE 1991

Les demandes de reproduction ou de traduction totales
ou partielles de cette publication
doivent être adressées à : M. le Chef du Service des Publications, OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

Table des matières

Introduction	9
I. Tendances récentes et perspectives	11
Un ralentissement de la croissance	11
Poursuite de la création d'emplois mais à un rythme décroissant	20
Une inflation des salaires et des prix maîtrisée	23
Une évolution satisfaisante du solde extérieur	29
Le niveau de l'épargne nationale	35
Les perspectives à court terme	37
II. Politiques économiques	42
Les politiques monétaire et de change	42
La politique budgétaire	50
III. L'agenda structurel	55
Le marché du travail et la répartition des revenus	55
La fiscalité	60
La sécurité sociale : dépenses et financement	64
Le financement des collectivités locales	69
Vers une amélioration de l'environnement	72
IV. Concurrence et politique de la concurrence	76
Rappel historique	76
Vers une réduction graduelle des entraves à la concurrence	78
Structure et orientation du droit de la concurrence	88
Influence des dispositions communautaires à l'horizon 1992	97
Quelques remarques de conclusion	101

V. Conclusions	102
Notes et références	110
<i>Annexes</i>	
I. Tableaux complémentaires	117
II. Réforme des agrégats monétaires et du système des réserves obligatoires	120
III. Principales institutions régissant la politique de la concurrence	123
IV. Bibliographie	126
V. Chronologie économique	129
Annexes statistique et structurelle	137

Tableaux

Texte

1. Indicateurs économiques récents	12
2. Evolution récente des coûts et des prix en France et en Allemagne	25
3. Balance des paiements	30
4. Projections à court terme	39
5. Objectifs et résultats de la politique monétaire	47
6. Compte consolidé des administrations publiques	51
7. Variations du besoin de financement effectif et simulé des administrations publiques, 1986-90	52
8. Evolution du marché du travail : comparaison internationale	56
9. Impôts et cotisations sociales	61
10. Evolution récente des comptes de la Sécurité sociale	65
11. Poids des collectivités locales	70
12. Indicateurs de l'environnement : comparaison entre la France et les autres pays de l'OCDE	73
13. Prix de l'essence hors taxes	80
14. Prix des transports routiers de marchandises	81
15. Subventions par secteur, 1981 à 1988	83

16. Présence des entreprises nationales par industrie, 1989	84
17. Importations touchées par certaines mesures non-tarifaires	85
18. Contrôle des concentrations	95
19. Taux de pénétration des importations dans les secteurs faisant l'objet de marchés publics	100

Annexes

A1. Effets simulés de l'unification allemande sur la France	117
A2. Réforme des agrégats monétaires	118
A3. Allègements fiscaux, 1985-1990	119
A4. Taux de convergence des prix relatifs dans les pays de l'OCDE, 1980-85	119

Annexes statistique et structurelle

Quelques statistiques rétrospectives	138
A. Produit intérieur brut et dépense intérieure brute	139
B. Masse monétaire et contreparties	140
C. Balance des paiements dans l'optique des transactions	141
D. Commerce extérieur par produit	142
E. Commerce extérieur par origine géographique	143
F. Structure de la production et indicateurs de performance	144
G. Indicateurs du marché du travail	146
H. Marchés financiers	148
I. Secteur public	150

Graphiques

Texte

1. La production industrielle et l'inflation après les chocs pétroliers : comparaison internationale	15
2. Facteurs explicatifs de l'investissement dans le secteur des entreprises	18
3. Investissement des entreprises	19
4. Evolution du marché du travail	22

5. Contributions aux variations de l'indice implicite des prix du PIB	27
6. Ecart d'inflation	28
7. Compétitivité, résultats à l'exportation et pénétration des importations	32
8. Epargne nette des secteurs institutionnels	36
9. Evolution des taux d'intérêt	44
10. Taux de change et écarts de taux d'intérêt avec l'Allemagne	45
11. Chômage déclaré et chômage normalisé	57
12. Coin fiscal pour les travailleurs du secteur privé	63
13. Niveau relatif des prix à la consommation, 1985	89
14. Poids des secteurs faisant l'objet de marchés publics	99

STATISTIQUES DE BASE DE LA FRANCE

LE PAYS

Superficie (milliers de km ²)	549.1	Villes principales (1990), habitants:	
Superficie agricole utilisée (milliers de km ²), 1989	307.1	Paris	2 175 110
		Marseille	807 726
		Lyon	422 444

LA POPULATION

Population totale intérieure au 1.1.1990 (milliers)	56 304	Population active totale en 1989 (milliers)	24 314
Densité au km ²	102		
Accroissement total en 1990 (milliers)	287		

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, aux prix du marché en 1989 (milliards de francs)	6 098.9	Origine du produit intérieur brut marchand, aux prix du marché, en 1989:	
Produit intérieur brut par habitant (dollars des E.-U.) en 1989	17 022	Agriculture	3.6
Formation brute de capital fixe en 1989:		Industrie	24.7
— en pourcentage du PIB	20.8	Construction	5.5
— par habitant (en dollars des E.-U.)	3 547.5	Secteur tertiaire	66.2
		Total	100.0

ADMINISTRATIONS

(concepts SECN)

Dépenses courantes en 1989 (en pourcentage du PIB)	46.3
Recettes courantes en 1989 (en pourcentage du PIB)	48.4
Investissements fixes en 1989 (en pourcentage du PIB)	3.2

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services, en pourcentage du PIB en 1989	23.3	Importations de biens et services, en pourcentage du PIB en 1989	23.1
Principaux produits exportés en pourcentage des exportations totales, en 1989 (CTCI) :		Principaux produits importés en pourcentage des importations totales, en 1989 (CTCI) :	
Produits alimentaires, boissons et tabac (0 + 1)	15.2	Produits alimentaires, boissons et tabac (0 + 1)	9.8
Machines et matériel de transport (7)	35.7	Machines et matériel de transport (7)	33.5
Produits sidérurgiques (67 + 68)	7.0	Produits sidérurgiques (67 + 68)	6.7
Produits chimiques (5)	13.9	Produits chimiques (5)	10.9
Produits textiles (65)	2.9	Energie et lubrifiants (3)	8.9

LA MONNAIE

Unité monétaire : le franc		
	Nombre d'unités monétaires par dollar des E.-U., moyenne journalière :	
	Année 1990	5.4459
	Mars 1991	5.3871

Note: On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel de la France par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 22 mars 1991.

•

Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 15 avril 1991.

•

L'étude précédente de la France a été publiée en mars 1990.

Introduction

L'activité économique est restée globalement soutenue en France en 1990. La création d'emplois nouveaux a été importante pour la troisième année consécutive, et, bien que restant sur un niveau toujours élevé, le taux de chômage a encore légèrement diminué. Il n'y a pas eu de dérapage de l'inflation grâce en partie à une compression des marges, la situation financière des entreprises demeurant cependant confortable. Le déficit de la balance des opérations courantes ne s'est que modérément creusé. Les politiques ont été axées sur deux objectifs à moyen terme : *i)* l'assainissement budgétaire, afin de ramener le déficit à un niveau compatible avec une évolution acceptable de la dette publique ; et *ii)* le maintien de la stabilité du franc dans le SME, afin de continuer la politique de désinflation et d'aller vers l'Union monétaire européenne. Ces politiques prudentes ont continué de porter leurs fruits : les primes de risque incorporées dans les taux d'intérêt français ont été quasiment éliminées ; malgré la hausse des prix du pétrole, l'inflation a continué de se ralentir, et la France a enregistré le taux le plus faible des sept principaux pays de l'OCDE après l'Allemagne ; enfin, l'économie a abordé la récente période de turbulences avec un déficit budgétaire de dimensions modestes.

La situation conjoncturelle s'est cependant dégradée récemment, comme dans la plupart des pays de l'OCDE. L'économie est entrée, ces derniers mois, dans une phase de ralentissement de la croissance de la production et de l'emploi. A la fin de l'année, la croissance s'est même arrêtée, le rythme de progression de la demande se trouvant fortement réduit par la montée générale des incertitudes dans le monde sous l'effet, tout d'abord, des évolutions en Europe orientale, puis de la crise dans le Golfe persique ; la récession dans plusieurs pays partenaires et l'appréciation des monnaies européennes par rapport au dollar ont également pesé sur l'activité. La guerre dans le Golfe a sans doute exercé un nouvel effet de freinage sur la demande, la confiance des

consommateurs comme celle des entreprises se détériorant sensiblement. Avec la fin des hostilités, celle-ci devrait cependant se rétablir. Ainsi, avec la reprise attendue des marchés extérieurs, un tassement des prix du pétrole et le relâchement des taux d'intérêt rendu possible par le progrès de la désinflation et le crédit de plus en plus grand accordé à la politique de franc fort, la croissance de la production devrait se redresser au deuxième semestre de 1991 pour se situer à des taux proches de $2\frac{3}{4}$ pour cent, soit à peu près le rythme de la croissance potentielle. Selon les prévisions de l'OCDE, le PIB pourrait augmenter en moyenne de $1\frac{1}{2}$ pour cent en termes réels cette année, et l'inflation devrait tomber à moins de 3 pour cent en fin d'année, la France améliorant encore sa performance relative par rapport à ses partenaires commerciaux. Néanmoins, l'infléchissement de l'activité pourrait suffire à annuler certains des gains enregistrés ces dernières années sur les fronts du chômage et du déficit budgétaire.

Si la situation macro-économique fondamentale est favorable, et si des progrès appréciables ont été réalisés en matière de réforme structurelle durant les années 1980, beaucoup restent encore à faire dans ce domaine. La concurrence ne joue encore pas suffisamment sur le marché des produits. Les résultats obtenus sur le marché du travail ne sont pas encore satisfaisants et le chômage reste important. La situation des finances publiques appelle l'attention, surtout du côté des dépenses. Il reste des efforts à faire pour contenir les dépenses des collectivités locales et de la sécurité sociale (principalement au titre de la santé), d'autant plus que des pressions à la hausse devraient se faire sentir à plus long terme du côté des pensions de retraite et de la protection de l'environnement.

Le premier chapitre du projet d'étude présente l'évolution économique récente de la France et ses perspectives pour l'avenir immédiat compte tenu des chocs extérieurs auxquels le pays se trouve confronté. Le deuxième chapitre décrit et analyse le contexte actuel des politiques macro-économiques. Le troisième est consacré à un examen de certains problèmes structurels – marché du travail, fiscalité, dépenses et financement de la sécurité sociale, financement des collectivités locales, et environnement. Les principales caractéristiques de la politique de la concurrence sont traitées dans le quatrième chapitre, le cinquième étant consacré aux conclusions.

I. Tendances récentes et perspectives

Un ralentissement de la croissance

La croissance du PIB réel s'est située à quelque 2³/₄ pour cent en 1990, alors qu'elle avait atteint 3³/₄ pour cent tant en 1988 qu'en 1989 (tableau 1). Ce ralentissement a touché presque toutes les composantes de la dépense mais surtout les exportations et la formation du capital fixe. Au niveau des secteurs, il semble avoir été plus évident dans les industries manufacturières, où la croissance de la production est tombée de 5.2 pour cent à 1.2 pour cent, mais un certain ralentissement a aussi été observé dans d'autres secteurs secondaires et tertiaires. La construction automobile a été particulièrement touchée, la période d'expansion qu'elle connaissait depuis quatre années s'étant interrompue. En fait, les premiers signes d'un affaiblissement de l'activité sont apparus dès le milieu de 1989 : le PIB s'est accru de 4 pour cent en glissement au premier trimestre de 1989, mais n'a progressé par la suite que de 3 pour cent en moyenne (en rythme annuel) jusqu'au troisième trimestre de 1990. Un deuxième coup de frein a été ressenti au moment de la crise du Golfe, l'activité économique commençant de se contracter pour la première fois depuis près de quatre ans. Bien que les résultats ne soient pas encore disponibles pour la majorité des partenaires européens de la France, il semblerait que le fléchissement de l'activité ait été légèrement moins prononcé en moyenne encore que le dynamisme de l'économie allemande et, dans une moindre mesure, celui des économies les plus étroitement liées à l'Allemagne aient masqué un ralentissement au moins aussi prononcé en Italie et, à plus forte raison, dans d'autres pays qui sont déjà en période de récession.

Les principaux facteurs ayant joué un rôle dans l'évolution de l'économie française au cours de l'année écoulée sont les suivants : unification de l'Allemagne et autres changements intervenus en Europe orientale ; renchérissement du pétrole et autres incertitudes liées à la crise du Golfe ; ralentisse-

Tableau 1. Indicateurs économiques récents¹

	1989		1990		1990T1		1990T2		1990T3		1990T4	
	France	CEE	France	CEE	France	CEE	France	CEE	France	CEE	France	CEE
Offre												
PIB	3.7	3.4	2.8	2.8	3.6	5.9	0.7	0.2	5.2	2.7 ³	-0.5	0.2 ⁴
Formation de stocks ²	-0.1	-1.4	-0.1	1.4	-2.4	3.8 ³	1.6	-4.6 ³	4.5	2.9 ³	-4.9	0.0 ⁴
Importations	8.3	8.9	5.7	6.4	5.8	20.1 ³	-3.0	9.9 ³	11.9	-4.0 ³	-1.8	16.5 ⁴
Production industrielle	4.0	3.4	1.1	1.9	-3.5	0.1	4.4	1.1	11.0	4.1	-15.2	-3.6
Ventes au détail, volume	1.5	3.8	0.5	2.6	2.0	-5.5	0.7	4.8	-3.1	6.4	2.8	3.9
Demande												
Consommation des ménages	3.1	3.1	3.0	3.1	4.8	5.8 ³	2.5	0.8 ³	0.9	1.8 ³	2.1	2.0 ⁴
Consommation publique	1.6	0.8	3.3	2.3	7.0	2.6 ³	-0.5	1.7 ³	5.4	3.3 ³	5.0	4.5 ⁴
Investissement total	5.9	6.4	3.7	3.9	4.6	28.9 ³	1.5	-12.3 ³	3.1	0.4 ³	-3.3	0.5 ⁴
Demande intérieure finale	3.4	3.6	3.2	2.4	5.1	4.7 ³	1.7	1.2 ³	2.2	1.6 ³	1.4	2.1 ⁴
Exportations	10.5	8.8	4.6	5.8	9.9	1.0 ³	-12.9	20.4 ³	6.2	-11.6 ³	10.5	9.6 ⁴
Secteur manufacturier												
Carnets de commandes ⁵	16.3	2.5	-8.4	-9.5	2.0	-3.3	-1.7	-4.5	-9.3	-11.5	-24.7	-18.6
Stocks de produits finis ⁵	-0.2	4.6	15.8	9.6	11.0	8.1	13.0	8.6	16.3	9.6	22.7	12.2
Taux d'utilisation des capacités ⁵	85.2	80.7	85.5	78.7	85.3	79.7	86.3	79.3	85.7	78.6	84.6	77.2
Indicateurs avancés, fin de période	-0.6	0.0	-5.9	-2.7	-1.9	-2.0	-1.9	-0.3	-12.7	-3.9	-6.8	-5.0
Marché du travail												
Taux de chômage ⁵	9.4	9.0	9.0	8.4	9.0	8.5	9.0	8.3	9.0	8.3	9.0	8.3
Emploi total	1.2	1.7	1.1	1.6	-	-	-	-	-	-	-	-

1. Sauf indication contraire, il s'agit de taux annuels désaisonnalisés.

2. Contribution à la croissance du PIB.

3. France, Allemagne, Royaume-Uni et Italie seulement.

4. France, Allemagne et Royaume-Uni seulement.

5. En niveau.

Sources : OCDE, *Comptes nationaux trimestriels*, *Principaux indicateurs économiques* et estimations du Secrétariat.

ment conjoncturel de la demande en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et dans plusieurs petits pays; et caractère non accommodant de la politique monétaire intérieure.

Le processus *d'unification de l'Allemagne*, qui a culminé en une union complète en octobre, aura vraisemblablement des effets favorables à long

terme; la progression du taux potentiel de croissance de la production dans l'Allemagne unifiée devrait élargir les débouchés pour les exportations françaises. Toutefois, l'importance des besoins supplémentaires de capitaux, tant en Allemagne orientale qu'ailleurs en Europe centrale et orientale, a entraîné une hausse des taux d'intérêt réels, en particulier dans les pays du SME. Il est donc difficile d'en déterminer ex-ante l'effet sur l'activité à l'extérieur de l'Allemagne. Les simulations de l'OCDE montrent que, mis à part les effets de l'immigration en Allemagne occidentale après la chute du Mur de Berlin à la fin de 1989, l'incidence nette sera vraisemblablement peu importante tant à court terme qu'à moyen terme (voir tableau A1 en annexe). L'effet de l'augmentation des taux d'intérêt nécessaire pour maintenir, toutes choses égales par ailleurs, la parité avec le deutschemark, et l'appréciation effective par rapport aux monnaies hors du SME, annulent presque totalement l'incidence favorable sur les exportations. Toutefois, des simulations de la Direction de la Prévision donnent des résultats plus favorables (Schimel et Cotis, 1991).

Les données dont on dispose jusqu'ici tendent à confirmer que les taux d'intérêt réels ont augmenté sensiblement au début de 1990, le marché prenant en compte l'augmentation probable de la demande de capital. Si le mouvement de hausse a été perceptible partout dans le monde, il a été beaucoup plus marqué en Europe. Il s'en est suivi, comme on s'y attendait, une appréciation effective des monnaies du SME. Suivant l'exemple de l'Allemagne, la France a continué de mettre en œuvre une politique monétaire fermement orientée vers la maîtrise de l'inflation, compte tenu de l'accélération de la progression des salaires et des tensions persistantes sur le marché des produits (chapitre II). Les exportations françaises de marchandises à destination de l'Allemagne, exprimées en valeur, se sont accrues sensiblement plus vite que celles à destination d'autres pays, mais la différence n'a représenté que 0.2 point de pourcentage environ du PIB. Certes, on ne tient pas compte des effets indirects sur la demande d'exportations françaises émanant des autres partenaires commerciaux de l'Allemagne, ni des effets sur les invisibles; néanmoins, on peut penser que l'incidence globale a été à peu près du même ordre de grandeur que l'incidence restrictive exercée par la rigueur des conditions monétaires. Il semblerait donc que les avantages potentiels que la France pourrait tirer de l'unification de l'Allemagne ne se sont pas encore matérialisés.

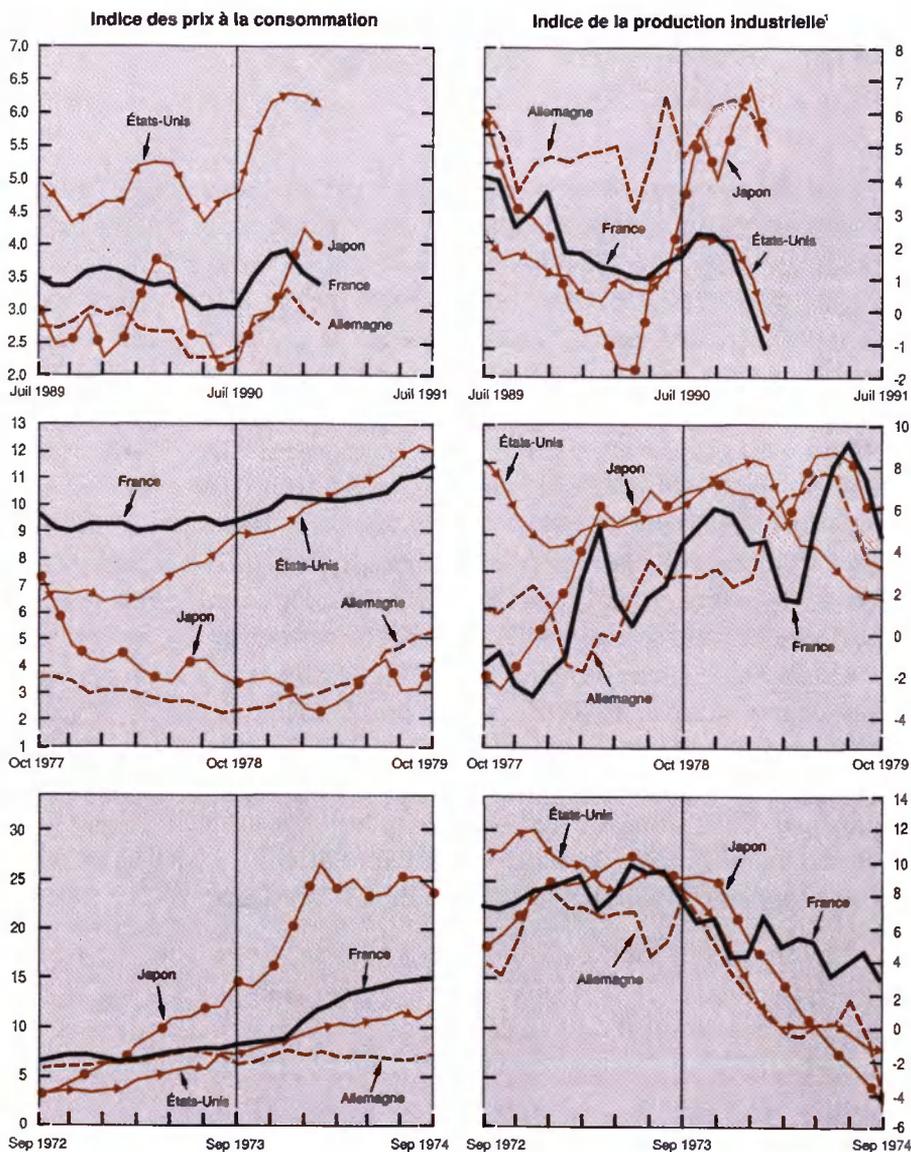
La crise dans le golfe Persique a aussi provoqué une modification exogène, peut-être plus importante, de l'environnement économique. Elle a entraîné une dégradation importante de la confiance des consommateurs et des entreprises, au-delà de son incidence temporaire sur les prix du pétrole. Ces derniers, après avoir diminué au cours du premier semestre de 1990, pour tomber à 15 dollars le baril au début juillet, ont atteint près de 40 dollars après l'invasion du Koweït, avant de revenir à moins de 20 dollars pendant et après la guerre. Malgré une hausse moyenne de près de 30 pour cent du prix en dollars du pétrole importé en 1990, l'augmentation en francs n'a été cependant que de 9 pour cent, contre 27 pour cent en 1989 lorsque le dollar se renforçait encore. Si, au lendemain des deux précédents chocs pétroliers, la performance de la France, par rapport aux pays de l'OCDE, avait été relativement satisfaisante à court terme en matière de production, elle l'a été beaucoup moins en termes d'inflation, surtout en 1973-74 (graphique 1). On s'attendait que le choc de 1990 ait des effets négatifs mais que ceux-ci soient moins marqués que durant les épisodes précédents de stagflation pour les raisons suivantes :

- i) La hausse du prix du pétrole a été beaucoup moins importante et moins durable, surtout en francs comme on l'a mentionné plus haut;
- ii) L'intensité de la consommation de l'énergie et, en particulier, celle du pétrole ont été réduites, les importations pétrolières nettes de la France étant tombées du niveau record de 4.3 pour cent du PIB en 1981 à 1.1 pour cent en 1989;
- iii) Les réformes structurelles devraient avoir rendu l'économie plus résistante aux chocs de l'offre;
- iv) Il est vraisemblable qu'il y a eu un recyclage international plus rapide, en raison de l'intervention militaire dans le Golfe, encore que la plupart des flux en cause sont probablement allés vers les États-Unis sous la forme de transferts officiels; et
- v) La réaction de la politique économique a contribué à limiter les anticipations d'accélération de l'inflation.

Les résultats des simulations réalisées par l'INSEE à l'aide de modèles économétriques ont montré qu'une augmentation des prix du pétrole de 10 dollars le baril devrait entraîner un ralentissement de $\frac{1}{2}$ point environ de la croissance

**Graphique 1. LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET L'INFLATION
APRÈS LES CHOCs PÉTROLIERS : COMPARAISON INTERNATIONALE**

Pourcentage de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente



1. Moyenne mobile sur trois mois.

Source : OCDE, Principaux indicateurs économiques.

de la production globale et une augmentation des prix de moins d'un point au cours de la première année suivant le choc. Or, d'après les premières indications disponibles, la performance en matière d'inflation de la France a été très satisfaisante depuis le dernier choc, en partie à cause du repli des prix du pétrole qui s'en est suivi, alors que la production, du moins dans le secteur industriel, a marqué un fléchissement sensible – aussi important qu'aux Etats-Unis, par exemple.

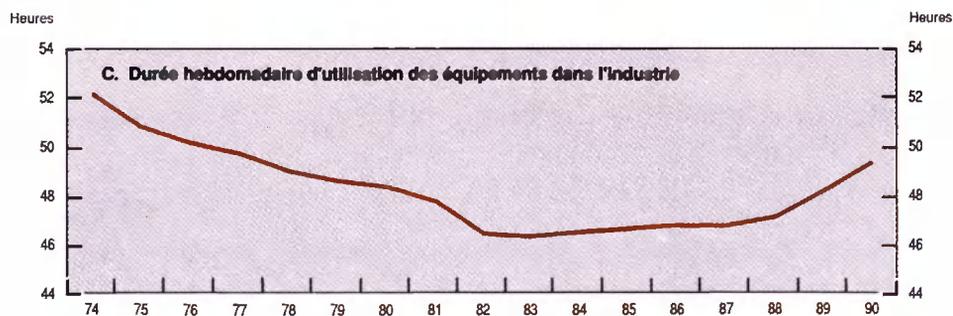
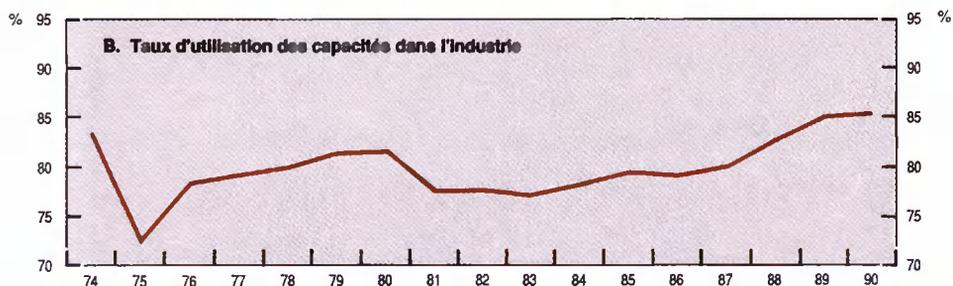
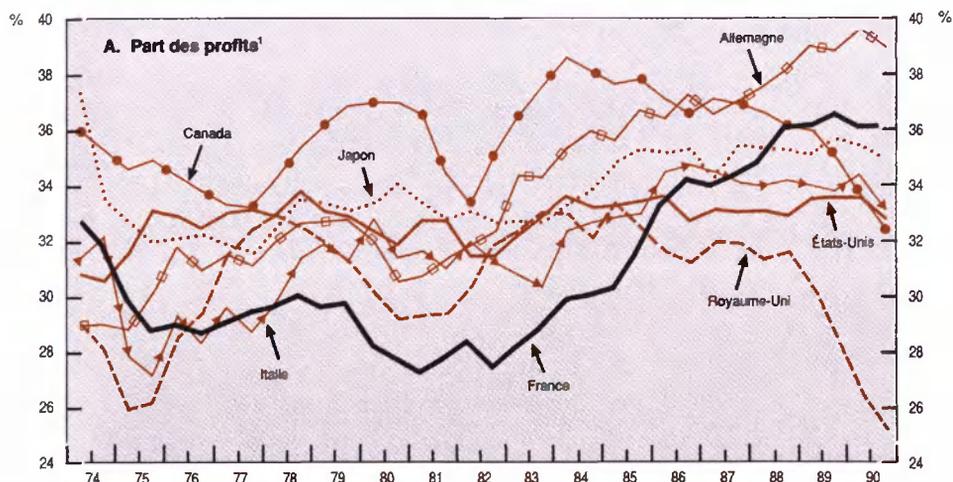
Le ralentissement de l'activité enregistré par un grand nombre de partenaires commerciaux de la France en 1990 a conduit à une réduction de la croissance en volume des échanges mondiaux, qui est tombée de 7.1 pour cent à 4.5 pour cent. Dans ces conditions, par exemple, la progression de la demande de produits manufacturés adressée à la France est passée de 9.1 pour cent à 6.4 pour cent. Du fait du ralentissement de la croissance des débouchés et des pertes de parts de marchés dues au fléchissement de la compétitivité liée essentiellement à la dépréciation du dollar, les exportations de biens et de services n'ont augmenté que de 4.6 pour cent en volume contre 10.5 pour cent en 1989; d'après une simulation réalisée à l'aide du modèle INTERLINK de l'OCDE, cette différence explique à elle seule un point environ de la réduction de la croissance du PIB. En outre, le ralentissement des exportations a eu un caractère cumulatif, les taux de croissance en volume d'une année sur l'autre tombant de 11.5 pour cent à la fin de 1989 à 3.0 pour cent à la fin de 1990, alors que, dans le même temps, la progression en valeur des importations de l'OCDE (exprimées en droits de tirage spéciaux) est passée de 12.8 pour cent au quatrième trimestre de 1989 à 8.4 pour cent au quatrième trimestre de 1990. Les résultats de fin d'année ont été particulièrement faibles, la valeur des exportations de marchandises en décembre tombant à son plus bas niveau depuis deux ans.

Le rythme de croissance de la demande intérieure s'est aussi tassé légèrement, surtout vers la fin de l'année. La consommation privée a été soutenue par une progression substantielle des revenus (3½ pour cent en termes réels) liée largement à la croissance continue de l'emploi et à des hausses de salaire plus fortes. Les ménages ont néanmoins limité leurs dépenses dès le deuxième trimestre de 1990, notamment leurs achats de biens durables et plus particulièrement d'automobiles. Cette évolution s'est reflétée en particulier dans la croissance des crédits de trésorerie, qui a continué de fléchir (pour se situer à

5.7 pour cent environ en glissement en 1990), après une période de trois années pendant lesquelles le comportement des consommateurs s'était adapté à la suppression de l'encadrement du crédit. Avec la montée des incertitudes à la suite de l'invasion du Koweït, la confiance des consommateurs s'est fortement dégradée, et les ménages ont accru leur taux d'épargne, qui est passé à 13 pour cent au deuxième semestre de l'année, contre 12¹/₄ pour cent en 1989. L'épargne des ménages a peut-être aussi été stimulée par l'évolution de leur patrimoine financier (le marché boursier français ayant perdu 22 pour cent au cours de 1990) et par la rentabilité élevée en valeur réelle des placements financiers à court terme. C'est pour les mêmes raisons que la croissance des investissements dans le logement s'est affaiblie. La hausse des taux d'intérêt hypothécaires, en particulier au deuxième semestre, ainsi que l'avancement à fin-1989 de la mise en chantier de logements en raison de la crainte d'une suspension imminente de certains avantages fiscaux en 1990, ont contribué au fléchissement de la construction résidentielle après trois années de hausses soutenues. La croissance de l'investissement réel du secteur public s'est aussi ralentie pour retrouver un taux plus normal (3.7 pour cent) par rapport à la forte progression de 1988-89 (plus de 7 pour cent). Les dépenses de consommation publique se sont redressées en volume, notamment les composantes autres que les salaires.

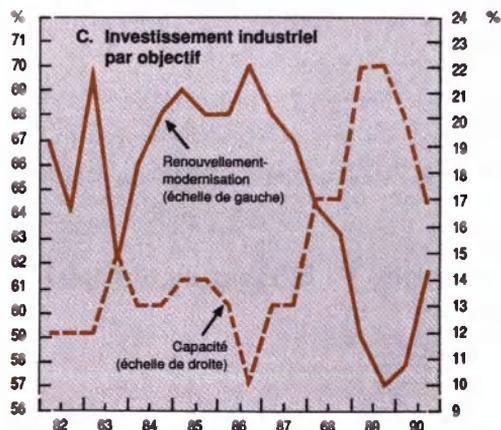
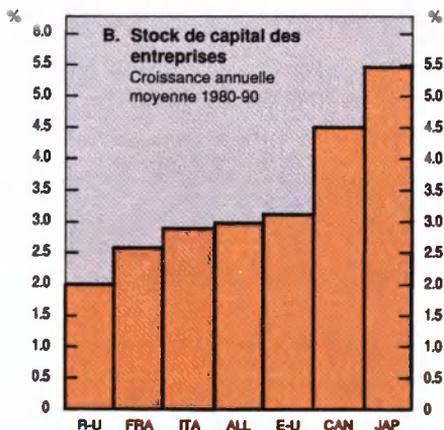
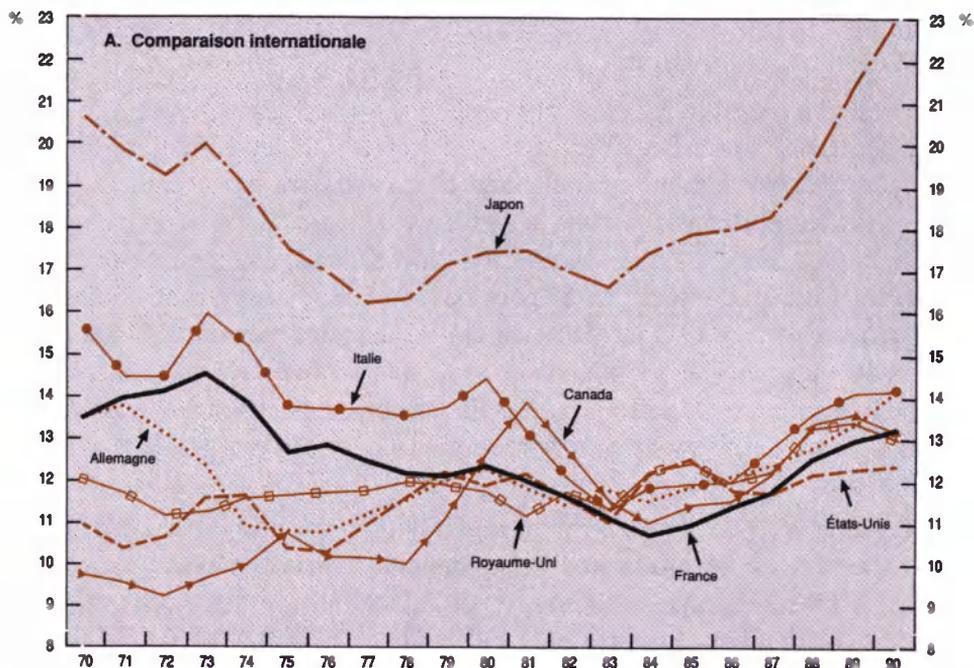
Etant donné le niveau toujours élevé de la demande et les pressions qui en découlent sur les capacités, en particulier dans l'industrie (graphique 2, cadre B), les entreprises ont continué d'investir assez fortement malgré l'arrêt de l'amélioration tendancielle de leur situation financière (voir ci-dessous) et le niveau élevé et croissant des taux d'intérêt réels. Si, globalement, la croissance de l'investissement réel est retombée de 7 pour cent à moins de 5 pour cent, la part de l'investissement dans le PIB et dans la valeur ajoutée des entreprises a néanmoins continué d'augmenter (graphique 3, cadre A), mais plutôt moins que dans le passé : dans le secteur des entreprises non financières, cette augmentation n'a représenté que ¹/₄ de point, contre ¹/₂ point en 1989. Dans l'industrie, on a pu observer une légère accélération de la croissance de l'investissement, de 8 à 9 pour cent. Cependant, les dépenses de construction sont restées quasiment stationnaires, en raison du ralentissement de la construction résidentielle, de même que les dépenses d'équipement des grandes entreprises nationales. Dans les secteurs de la distribution et des services,

**Graphique 2. FACTEURS EXPLICATIFS DE L'INVESTISSEMENT
DANS LE SECTEUR DES ENTREPRISES**



1. Rapport de l'excédent de la valeur ajoutée sur les coûts estimés de la main-d'œuvre à la valeur ajoutée en pourcentage.
Sources : Centrale de bilans, Banque de France ; OCDE, *Principaux indicateurs économiques* et estimations du Secrétariat.

Graphique 3. INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES
En pourcentage du PIB, à prix constants



Note : Certaines données récentes sont des estimations.

Sources : INSEE, *Enquête sur les investissements dans l'industrie* et estimations de l'OCDE.

l'investissement s'est ralenti une fois que la demande a commencé à se tasser au printemps et la production industrielle à diminuer vers la fin de l'été.

Le climat de l'investissement a cependant sensiblement évolué dans le courant de 1990, et en particulier après le déclenchement de la crise du Golfe : les entreprises ont en effet commencé à freiner leurs dépenses d'investissement, comme en témoignent la baisse sensible de l'investissement productif au quatrième trimestre et la stagnation, en volume, des intentions d'investissement en 1991 indiquée par l'enquête de novembre dans l'industrie. Les entreprises ont également modifié la structure de leurs dépenses d'équipement vers la fin de l'année. La part des investissements de capacité, qui avait atteint un point haut aux alentours de 27 pour cent en 1989, a fortement diminué en 1990 pour revenir à 17 pour cent ; ce chiffre demeure néanmoins bien supérieur à la moyenne de 13 pour cent seulement enregistrée pour la période 1982-87 (graphique 3, cadre C). Parallèlement, la part des investissements visant à la modernisation et à la réduction des coûts est passée à plus de 60 pour cent.

La formation de stocks a connu une évolution très irrégulière. Une poussée inattendue de la croissance de la demande finale en début d'année a conduit à un déstockage involontaire ; de fait, le niveau des stocks est resté inchangé au premier trimestre de 1990 pour la première fois depuis quatre ans. Le relâchement de la demande au deuxième semestre s'est traduit, par contre, par une accumulation rapide des stocks, surtout dans le secteur manufacturier, les producteurs ayant été surpris par la rapidité de la dégradation conjoncturelle. Ils ont commencé de corriger cette évolution vers la fin de l'année, ce qui explique la réduction importante de la production industrielle et la baisse correspondante du PIB réel.

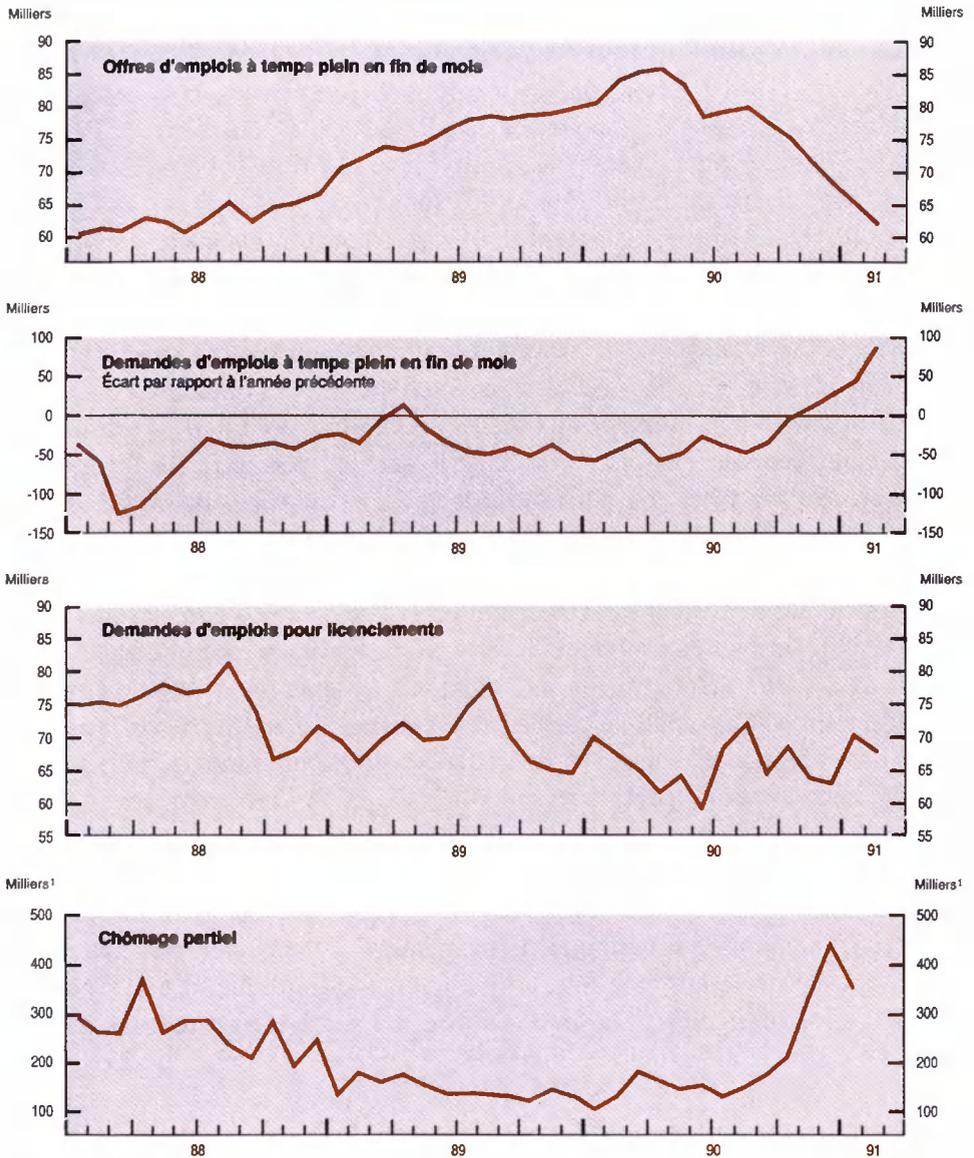
Poursuite de la création d'emplois mais à un rythme décroissant

Le ralentissement de l'activité s'est fait sentir sur le marché du travail avec un certain retard. L'emploi a continué d'augmenter rapidement pendant la majeure partie de 1990 : quelque 240 000 postes ont été créés, soit 1.1 pour cent de l'emploi total, pratiquement le même rythme que durant les deux années précédentes ; la légère inflexion enregistrée dans les secteurs marchands non agricoles a été largement compensée par une accélération des

recrutements dans les secteurs non marchands. Prolongeant le mouvement amorcé au milieu de 1989, la croissance de la productivité du travail a donc continué de se ralentir passant à un taux de 0.6 pour cent environ, contre 2½ pour cent en moyenne au cours des cinq années précédentes. Dans le secteur manufacturier, les évolutions ont encore été plus prononcées, la croissance de la productivité passant de 6 pour cent en 1988 à -0.5 pour cent en 1990. Il semble cependant que les créations d'emplois se soient ralenties vers la fin de l'année, avec notamment une reprise des suppressions de postes dans le secteur manufacturier où l'ajustement de l'emploi pourrait avoir été plus rapide que dans le passé (Maurel, 1990)¹, en partie à cause de l'assouplissement des dispositions en matière de licenciement. Cette évolution traduit surtout la baisse de la durée moyenne du travail et le moindre recours au travail temporaire (au sens large, c'est-à-dire aussi bien au travail intérimaire qu'aux contrats à durée déterminée et aux jeunes stagiaires), dont la part est tombée de 6.5 pour cent de l'emploi total dans le secteur non agricole fin 1989 à 5.9 pour cent fin 1990. La période de forte augmentation du travail intérimaire s'est achevée. Cette évolution tient surtout aux effets du cycle, mais aussi sans doute jusqu'à un certain point, aux mesures prises en juillet 1990, qui, dans le but de freiner les abus, ont durci les conditions dans lesquelles ce genre d'emplois peut être offert. Ce n'est qu'à la fin de l'année que les salariés à contrat à durée indéterminée ont commencé à sentir les effets de l'ajustement du marché du travail au ralentissement de la production, avec l'annonce d'une série de licenciements et de restructurations imminents, notamment dans les secteurs de la construction automobile et de l'électronique.

Un certain nombre d'autres éléments indiquent que le marché du travail s'est détendu, et ce depuis avant même le début de la crise du Golfe (graphique 4). L'augmentation tendancielle du nombre d'offres d'emploi non satisfaites, qui durait depuis cinq ans, a atteint un point culminant au printemps pour s'inverser nettement à la fin de l'année. Le nombre d'entreprises qui ont recours au chômage partiel a commencé d'augmenter au début de 1990 pour s'accroître fortement à la fin de l'année. Qui plus est, le taux de chômage lui-même, qui suivait une tendance à la baisse, semble avoir atteint son point bas au printemps - avec 8.9 pour cent en mai; en février 1991, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits était supérieur de presque 100 000 à celui du mois d'août et le taux de chômage était revenu à 9.2 pour cent, c'est-à-dire au

Graphique 4. ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL
Données corrigées des variations saisonnières



1. De journées indemnisables.

Sources : INSEE et Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi.

même niveau qu'en novembre 1989. Si l'on a assisté à un ralentissement des sorties du chômage depuis le début de 1990 – la proportion de nouveaux inscrits ayant réussi à trouver un travail dans un délai d'un mois est tombée de plus de 13 pour cent en 1989 à moins de 9 pour cent en 1990 – l'aggravation du chômage depuis l'été 1990 semble davantage liée à une accélération des entrées. Il n'en reste pas moins que la durée moyenne du chômage a commencé à diminuer au printemps; en octobre, bien que légèrement inférieure à son niveau d'un an plus tôt, elle était cependant encore de quelque douze mois. Cette baisse s'explique sans doute par la montée en puissance des divers programmes gouvernementaux en faveur des chômeurs de longue durée, mais aussi en partie par la part croissante que représentent dans les sorties du chômage déclaré les personnes qui bénéficient d'une dispense de recherche – pour l'essentiel des chômeurs de longue durée âgés – ou qui ne se soumettent pas aux contrôles (près d'un tiers du total des sorties pour le mois de décembre 1990).

Une inflation des salaires et des prix maîtrisée

Les augmentations de salaires se sont encore un peu accentuées en 1990, essentiellement au premier semestre en termes réels. Depuis la fin de 1988, date à laquelle le taux d'accroissement nominal sur douze mois avait atteint un point bas de 3½ pour cent, on a observé un mouvement assez régulier d'accélération, de l'ordre de 0.2 point par trimestre, surtout en dehors des industries manufacturières, pour aboutir à une augmentation de quelque 5 pour cent pour l'ensemble du secteur privé. L'évolution des prix à la consommation semble n'expliquer que pour une faible part ce mouvement. La hausse des salaires réels, qui était inférieure à 1 pour cent en 1988, est passée à près de 2 pour cent en 1990 en raison à la fois de l'aisance de la situation financière des entreprises et des tensions qui ont régné sur le marché du travail pendant une grande partie de l'année, même si le taux de chômage restait bloqué aux environs de 9 pour cent². Les hausses ont été particulièrement importantes dans le secteur du bâtiment et des travaux publics sous le double effet des pénuries de main-d'œuvre et de l'ajustement des grilles de classification (chapitre III). Les augmentations de salaires semblent avoir été particulièrement concentrées sur le début de l'année, et après la hausse des prix du pétrole, on

n'a guère observé de signes indiquant qu'elles auraient dépassé le seuil de 5 pour cent. De fait, les enquêtes montrent que les employeurs ont durci leurs positions dans les négociations salariales après l'éclatement de la crise du Golfe. Le salaire minimum (SMIC) a été relevé de $6\frac{3}{4}$ pour cent en trois fois, l'essentiel de cette hausse (5 pour cent) étant imputable au simple jeu de l'indexation. Les autorités ont néanmoins consenti un « coup de pouce » supplémentaire de 1 point de pourcentage, contre 0.15 point en 1989. Par conséquent, le SMIC a augmenté en glissement de près de 2 points de plus que le salaire horaire de l'ouvrier moyen, alors que, en moyenne annuelle leurs évolutions étaient du même ordre (chapitre III).

Dans le secteur public, les salaires et traitements unitaires des fonctionnaires en place ont progressé de 5.8 pour cent en moyenne en 1990, soit un taux légèrement supérieur à celui du secteur privé pour la deuxième année consécutive. Outre la majoration généralisée de 2.5 pour cent accordée dans le courant de l'année et l'augmentation supplémentaire décidée pour compenser le niveau plus élevé que prévu de la hausse des prix en 1988 et 1989, on a observé des relèvements substantiels, de 2.3 points en moyenne, pour certaines catégories, notamment les enseignants, auxquels il faut ajouter 1.8 pour cent, selon les estimations, au titre de l'avancement (le « GVT » positif). Les hausses catégorielles s'inscrivent pour partie dans le cadre de la réforme sur sept ans de la grille des salaires qui a été mise en place le 1^{er} août³. L'objectif est d'accroître les bas salaires, d'améliorer les perspectives de carrière et de rémunérer les qualifications et responsabilités nouvelles. Au total, cette réforme devrait coûter 40 milliards de francs sur l'ensemble de la période concernée (dont 12.4 milliards pour l'Etat). Pour la première année, son coût représentera quelque $2\frac{1}{2}$ milliards de francs, soit environ 0.3 pour cent de la masse salariale des administrations publiques.

L'accélération des salaires, jointe au ralentissement des gains de productivité, a provoqué une nette accélération des coûts unitaires de main-d'œuvre (tableau 2). La progression des coûts dans le secteur des entreprises non financières a été également alimentée par l'augmentation rapide des paiements d'intérêts par unité de production (13.4 pour cent en 1990, contre 11.0 pour cent en 1989). Cependant, l'évolution des coûts des consommations intermédiaires liée à la force du franc a allégé l'augmentation globale des coûts unitaires, qui est passée de 4.4 pour cent en 1989 à 3.5 pour cent en

Tableau 2. Evolution récente des coûts et des prix en France et en Allemagne
Pourcentages de variation

	France				Allemagne			
	1987	1988	1989	1990	1987	1988	1989	1990
Prix à la consommation								
Ensemble des prix	3.3	2.7	3.5	3.4	0.2	1.3	2.8	2.7
Produits alimentaires ¹	3.1	2.4	4.3	4.4	-0.5	0.2	2.3	3.0
Energie	-3.1	-1.0	4.8	4.6	-8.0	-2.8	8.7	4.4
Services, y compris les loyers	5.6	4.2	3.0	3.2	1.9	3.0	2.5	2.3
Loyers	5.7	6.0	5.3	4.9	1.6	2.2	3.0	3.4
	1987	1988	1989	1990 ²	1987	1988	1989	1990 ²
Prix à l'exportation								
Biens et services ³	-0.4	2.3	5.2	-1.6	-0.8	1.8	2.6	0.6
Biens ⁴	-0.5	2.2	5.2	-3.1	-2.7	0.9	4.5	-0.4 ⁷
Produits manufacturés ⁴	0.4	3.2	4.5	-2.9	-2.0	0.9	4.3	-0.3 ⁷
Produits alimentaires ⁴	-4.1	0.6	6.4	-5.9	-6.9	4.2	6.0	-2.1 ⁷
Energie ⁴	-5.3	-11.3	13.7	3.7	-14.6	-11.1	0.8	10.5 ⁷
Matières premières ⁴	-4.4	9.4	8.9	-10.6	-12.0	9.9	9.2	-5.7 ⁷
Services ⁴	0.2	2.7	4.9	3.6	0.7	1.8	3.2	2.2 ⁸
Prix à l'importation								
Biens et services ³	-0.5	2.4	6.6	-2.0	-4.1	1.5	4.6	-1.8
Biens ⁴	-1.0	2.4	6.9	-2.8	-6.1	0.9	7.4	-0.5 ⁷
Produits manufacturés ⁴	0.4	3.4	5.2	-3.4	-4.2	1.7	5.1	-1.6 ⁷
Produits alimentaires ⁴	-4.5	4.3	3.5	-8.1	-8.9	-0.6	2.5	-3.4 ⁷
Energie ⁴	-9.9	-15.2	21.2	8.1	-16.0	-16.4	19.1	16.6 ⁷
Matières premières ⁴	4.3	30.5	17.9	-19.8	-11.3	13.7	10.5	-4.1 ⁷
Services ⁴	2.8	2.9	3.8	4.5	0.7	2.3	3.5	2.1 ⁸
Indices implicites des prix des comptes nationaux								
PIB/PNB	2.7	3.0	3.3	3.1	2.0	1.6	2.6	3.5
Consommation privée	3.1	2.7	3.3	3.0	0.6	1.2	3.2	2.5
Consommation publique	1.6	2.5	4.0	3.1	2.3	1.5	2.5	3.7
Investissement total	2.8	2.5	3.0	2.8	1.2	1.5	2.9	3.9
Coûts des facteurs⁵								
Rémunération par salarié	4.2	4.3	4.6	5.2 ⁶	3.1	3.2	3.0	4.4 ⁶
Coûts réels de main-d'œuvre	1.8	1.4	1.3	1.8 ⁶	1.0	1.5	0.9	1.3 ⁶
Coûts unitaires de main-d'œuvre	1.9	0.9	1.9	3.3 ⁶	2.1	0.0	0.3	2.0 ⁶
secteur manufacturier	1.6	-1.4	1.0	5.5 ⁸	3.2	-0.2	1.0	2.5 ⁸
Coût d'usage du capital	4.1	4.5	5.5	4.9 ⁸	0.5	1.5	3.4	3.8 ⁸
Coût unitaire du capital	3.9	2.9	4.3	4.8 ⁶	1.7	0.5	2.5	3.2 ⁶

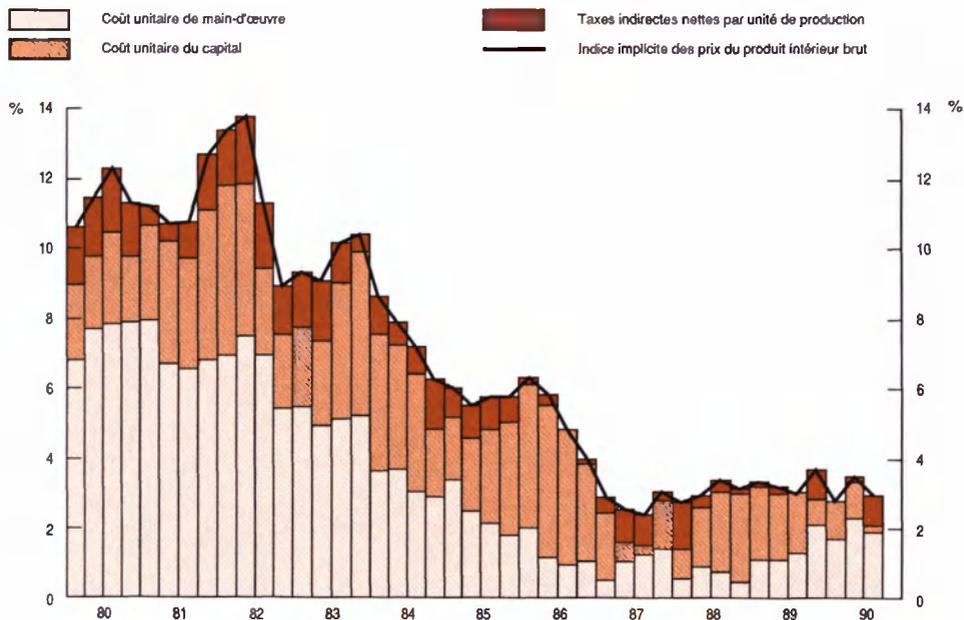
1. Y compris l'alimentation hors du domicile.
2. Trois premiers trimestres.
3. Sur la base des comptes nationaux.
4. Chiffres caf dans l'optique de la balance des paiements.
5. Secteur des entreprises, sauf indication spéciale.
6. Projections, premier semestre.
7. Premier trimestre.
8. Premier semestre.

Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

1990. Depuis le début de 1989, la hausse des prix n'a pas suivi l'augmentation des coûts. Au vu du tassement de la demande et de l'augmentation de la concurrence internationale liée à l'appréciation du taux de change, les entreprises ont dû accepter une compression sensible de leurs marges, spécialement à l'exportation. La part des bénéficiaires dans la valeur ajoutée a un peu baissé par rapport à son niveau de 1989 tout en demeurant très élevée par rapport à sa moyenne passée (graphique 2, cadre A), tandis que celle des salaires a progressé de près d'un point. Le taux de rentabilité économique a légèrement fléchi, la part des profits et la productivité du capital ayant baissé plus fortement que les prix relatifs des biens d'équipement. Malgré la croissance modérée de l'investissement, la moindre augmentation du taux de marge a provoqué une hausse sensible du financement externe (qui est passé à 25 pour cent en 1990 contre 14 pour cent en 1989 et 16 pour cent en 1988). Globalement, l'augmentation de l'indice des prix du PIB, qui se maintient dans une fourchette comprise entre 3 et 3³/₄ pour cent depuis le milieu de 1988, est restée de l'ordre de 3 pour cent en 1990, car l'accélération du rythme d'accroissement des coûts unitaires de main-d'œuvre a été entièrement compensée par l'évolution des coûts unitaires du capital (avec la compression des marges bénéficiaires évoquée ci-avant) (graphique 5). Les prix des exportations et des importations de biens et services ont tous deux diminué en monnaie locale et les termes de l'échange n'ont pratiquement pas changé.

En 1990, la hausse des prix à la consommation a été maîtrisée, et parmi les sept grands pays, la France a enregistré le taux le plus faible après l'Allemagne. De fait, en fin d'année, les résultats s'avéraient meilleurs qu'on ne s'y attendait (3.4 pour cent sur un an en décembre, contre 3.6 pour cent un an plus tôt), et il semble qu'on ait pu éviter l'enclenchement d'une spirale inflationniste à la suite du renchérissement du pétrole. A l'automne, quand les prix du pétrole brut se sont infléchis, les prix à la consommation ont baissé pendant deux mois de suite – ce qui ne s'était plus vu depuis 1965. L'énergie n'a contribué qu'à concurrence de 0.3 point à l'inflation en glissement, soit une faible variation par rapport à sa contribution de 0.2 point en 1989. Le surcroît de pressions inflationnistes induites par les prix du pétrole a été plus que compensé par la détente des prix alimentaires, dont l'augmentation est tombée de 5 à 3 pour cent dans le courant de l'année (soit une contribution de 1/2 point au mouvement général de l'indice). Par conséquent, le taux d'inflation

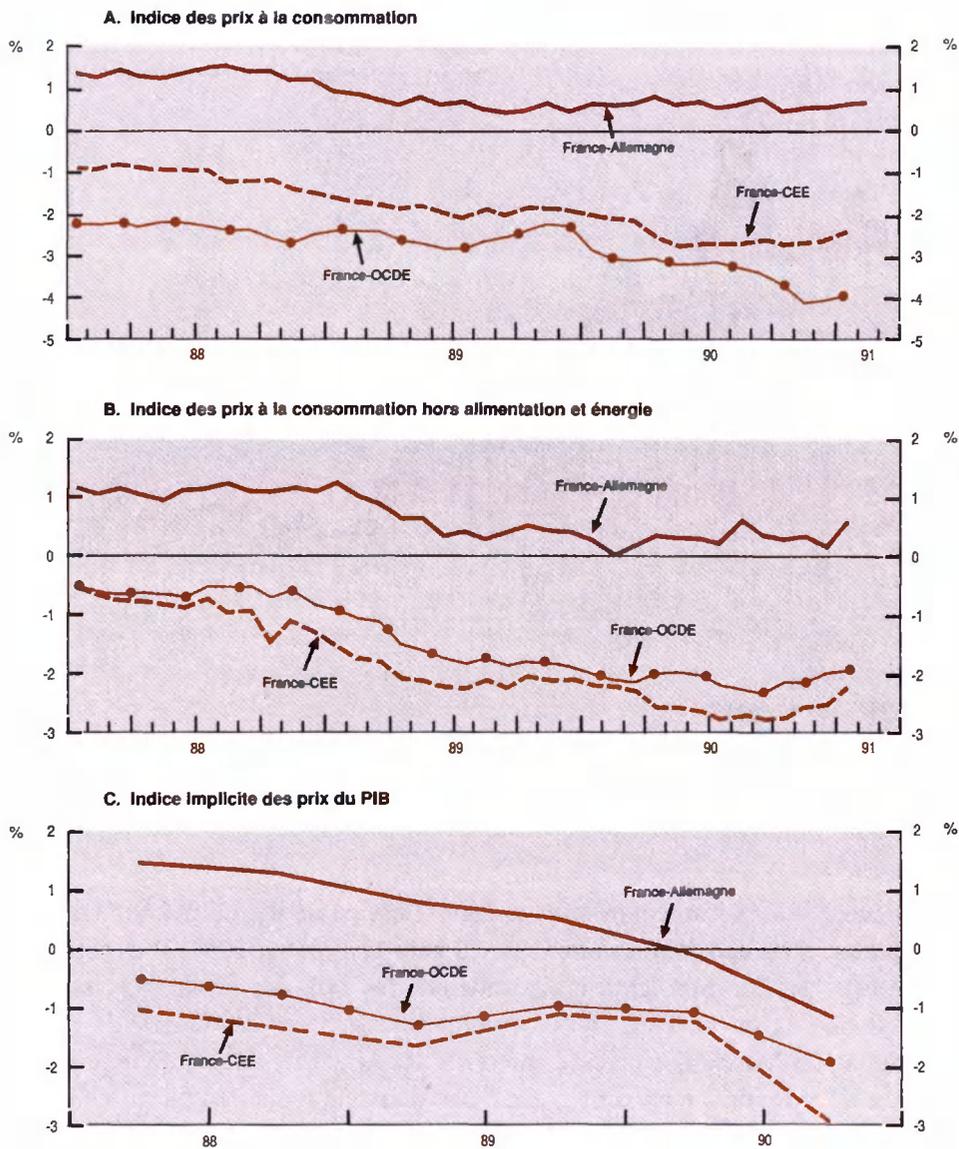
Graphique 5. CONTRIBUTIONS AUX VARIATIONS DE L'INDICE IMPLICITE
DES PRIX DU PIB
En glissement annuel



Source : OCDE, Comptes nationaux.

sous-jacent – hors alimentation et énergie – est passé de 2.6 à 2.9 pour cent seulement ; il est cependant remonté à 3.3 pour cent début 1991. Plus préoccupante est l'accélération lente mais soutenue des prix des services du secteur privé depuis la fin de l'été 1989, se calquant ainsi sur l'évolution des coûts salariaux. La hausse des prix des produits manufacturés du secteur privé est restée de l'ordre de 2 pour cent grâce à une nouvelle réduction du taux majoré de TVA en septembre ; elle s'est cependant accentuée depuis le début de 1991 (2½ pour cent) par suite de la baisse de la valeur du franc. Les augmentations de loyers sont revenues de 5.3 à 4.5 pour cent (taux le plus faible qui ait été

Graphique 6. **ÉCARTS D'INFLATION**
Variation en glissement annuel



Sources : OCDE, Principaux indicateurs économiques et Comptes nationaux.

enregistré depuis 1972) grâce à un retour au contrôle dans la région parisienne et à la faible progression de l'indice du coût de la construction, sur lequel sont indexés la plupart des loyers.

Enfin, si l'on se fonde sur l'évolution relative de l'indice des prix du PIB, l'écart d'inflation par rapport à l'Allemagne s'est inversé, pour la première fois, en glissement au troisième trimestre (graphique 6). Par contre, l'écart, plus souvent cité, des prix à la consommation est demeuré aux alentours de 0.6 point en raison principalement de l'existence d'un différentiel de 1.7 point dans le domaine des services hors loyers. L'écart de hausse des prix à la consommation en faveur de la France a continué de se creuser par rapport à la plupart des autres pays de l'OCDE.

Une évolution satisfaisante du solde extérieur

Malgré quelques changements non négligeables, l'évolution récente de la balance des paiements de la France se caractérise principalement par sa continuité. Le solde des opérations courantes reste légèrement déficitaire et il est compensé par des entrées nettes de capitaux à long terme, tandis que la balance de base continue d'être plus ou moins en équilibre (tableau 3). La balance commerciale s'est à nouveau détériorée en 1990, mais dans de faibles proportions seulement (6 milliards de francs, sur la base des données douanières) et, en tout état de cause, d'un montant inférieur à l'augmentation de la facture pétrolière (près de 11 milliards de francs) et à la perte des marchés à l'exportation en Irak et au Koweït (près de 3 milliards de francs pour les seuls biens)⁴. Cependant, en raison de la vigueur de la demande intérieure en Allemagne, le traditionnel déficit, important et croissant, de la France au titre des échanges de marchandises avec son principal partenaire commercial a plafonné et a même eu tendance à s'inverser rapidement à la fin de l'année⁵.

Même s'il ne s'est qu'à peine creusé, le solde des *échanges de marchandises* demeure fragile. Etant donné que la hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre s'est accélérée dans les industries manufacturières (4.2 pour cent au cours des quatre derniers trimestres, contre 1.1 pour cent pour les quatre trimestres précédents) et que le franc s'est apprécié vis-à-vis du dollar des États-Unis de 35 pour cent entre le sommet atteint en mai 1989 et le point bas de novembre 1990, les exportateurs français ont vu baisser sensiblement leur

Tableau 3. Balance des paiements
En milliards de francs

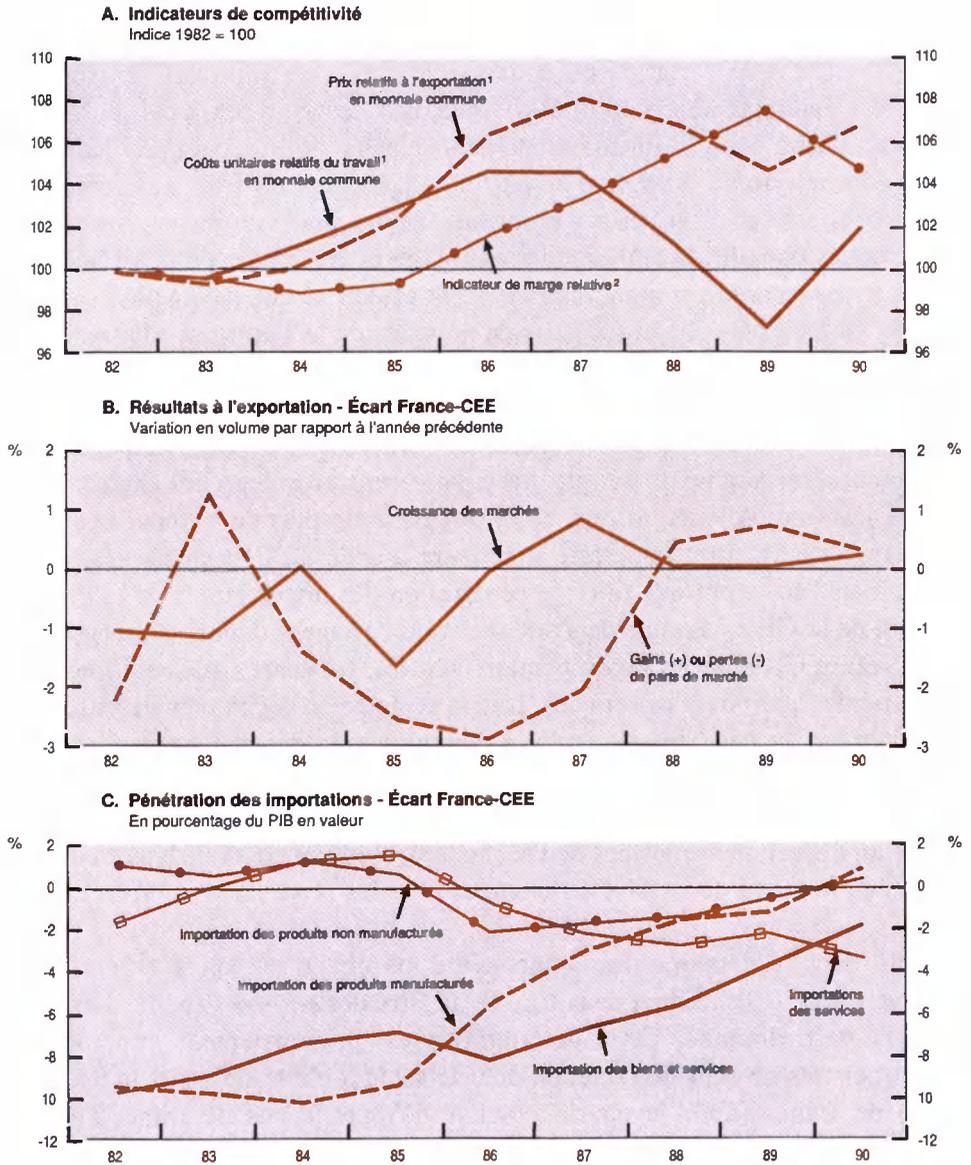
	1988	1989	1990	1990T1	1990T2	1990T3	1990T4
Transactions courantes (chiffres désaisonnalisés)	-26.6	-27.1	-40.9	-8.6	-7.8	-12.5	-12.0
<i>dont :</i>							
Marchandises	-50.4	-64.7	-73.0	-15.1	-17.2	-23.1	-17.6
Services	27.5	44.8	33.6	6.8	11.1	8.6	7.2
Autres biens et services	36.9	40.9	42.8	10.9	11.0	10.0	10.8
Transferts unilatéraux	-40.6	-48.0	-44.3	-11.1	-12.7	-8.0	-12.4
Privés	-14.5	-12.2	-15.0	-4.1	-3.5	-3.7	-3.7
Publics	-26.1	-35.9	-29.2	-7.1	-9.3	-4.2	-8.7
Transferts de capitaux¹	-	-5.7	-30.0	-22.1	-4.8	-0.1	-3.0
Capitaux à long terme	3.2	55.0	59.7	26.3	-0.3	25.9	7.8
<i>dont :</i>							
Crédits commerciaux	13.7	8.4	9.8	0.6	3.1	3.9	2.1
Investissements directs	-33.1	-54.3	-98.7	-15.4	-37.7	-22.5	-23.1
- français à l'étranger	-76.0	-115.2	-141.5	-25.8	-53.2	-29.5	-32.9
- étrangers en France	42.9	60.9	42.8	10.5	15.5	7.0	9.8
Investissements du secteur public	-2.5	-3.0	-2.8	-0.3	-1.8	-0.5	-0.3
Prêts	-20.1	-39.6	-1.5	15.2	-3.0	-18.5	4.8
Secteur privé non bancaire	6.7	-3.3	-1.6	-1.5	-5.9	-0.1	5.4
Secteur bancaire	-0.7	-10.8	8.5	4.7	9.4	-9.4	3.8
Secteur public	-26.1	-25.5	-8.4	12.0	-6.5	-9.0	-4.9
Investissements de portefeuille	45.2	143.4	152.9	26.1	39.1	63.4	24.4
Opérations des résidents	-24.6	-42.4	-43.4	-16.1	-14.3	-2.5	-10.5
Opérations des non résidents	69.8	185.9	196.4	42.2	53.3	66.0	34.9
Capitaux à court terme²	13.7	-11.5	-21.6	24.1	16.9	11.9	-74.5
<i>dont :</i>							
Secteur privé, non bancaire ²	-5.8	-75.6	-112.5	-61.7	-41.0	-35.4	25.7
Secteur bancaire ²	14.0	37.0	150.4	100.4	72.2	70.2	-92.4
Secteur public ²	5.5	27.1	-59.6	-14.6	-14.3	-22.8	-7.8
Réserves officielles ²	30.2	3.4	-60.4	-7.2	-18.1	-20.4	-14.7
Erreurs et omissions	4.2	-10.7	32.5	-20.0	-4.0	-25.2	81.7
<i>Pour mémoire :</i>							
Balance de base ³	-17.9	22.2	-10.9	-4.1	-13.0	13.3	-7.2
Balance globale ⁴	-19.6	-64.1	-90.9	-85.8	-58.0	-47.3	100.2
Balance des règlements officiels ⁵	-5.6	-27.1	59.5	14.6	14.2	22.9	7.8

1. Nouvelle catégorie introduite à partir de 1989, qui comprend les annulations de dettes des PVD, qui étaient auparavant classées dans les transferts unilatéraux.
 2. Signe + : diminution des créances ou augmentation des engagements envers l'étranger. Signe - : augmentation des créances ou diminution des engagements envers l'étranger.
 3. Somme des soldes des comptes des opérations courantes et des capitaux à long terme et des transferts de capitaux.
 4. Somme de la balance de base et de la balance des opérations de capitaux à court terme du secteur privé non bancaire, ainsi que des erreurs et omissions nettes.
 5. Somme de la balance globale et de la balance des opérations de capitaux à court terme du secteur bancaire.
- Source : La balance des paiements de la France, Rapport annuel 1989 et mises à jour officielles, ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, et Banque de France.

compétitivité sur le plan des coûts relatifs (graphique 7, cadre A). Pour préserver leurs parts de marchés, ils ont absorbé une grande partie de l'appréciation (la moitié selon les estimations officielles) en réduisant leurs marges bénéficiaires qu'ils avaient reconstituées au cours des quatre ou cinq années précédentes. La dépréciation du dollar a aussi eu un autre effet défavorable car elle a indirectement déprimé la croissance des marchés dans les autres pays européens. Du fait du ralentissement sensible de la croissance des marchés (dont le rythme est tombé de plus de 9 pour cent en 1989 aux alentours de 6½ pour cent en 1990) et des problèmes qu'une grève de British Aerospace a provoqués dans les opérations d'assemblage et les livraisons d'Airbus⁶, les exportations de produits manufacturés n'ont progressé que de 5.4 pour cent en volume l'année dernière, et les parts de marchés de la France se sont amenuisées, un peu moins cependant que dans les autres pays de la CEE (graphique 7, cadre B). Il semble pourtant que les producteurs français aient élargi leur part du marché le plus important, l'Allemagne : si les importations allemandes ont augmenté de quelque 8 pour cent en valeur, les exportations françaises vers l'Allemagne ont, elles, progressé de plus de 11 pour cent. La croissance des importations reste supérieure à celle du PIB en termes nominaux, mais l'écart entre le taux de pénétration des importations de la France et celui de la CEE continue de s'atténuer régulièrement depuis 1986 (graphique 7, cadre C). Pour les produits manufacturés, cet écart a même disparu en 1990 tandis que pour les services, il s'est à nouveau légèrement creusé. En valeur et sur la base des statistiques douanières, le déficit commercial s'est encore accentué (passant de 44 à 50 milliards de francs) malgré un léger redressement du volume des exportations de matériel de transport et une légère amélioration des termes de l'échange, surtout au cours de la période qui a précédé le début de la crise du Golfe et pour les produits non énergétiques.

Si, dans le domaine des échanges de marchandises, on a observé une relative stabilité, l'excédent de la France au titre des *services* (au sens large) a, pour sa part, diminué. Cette détérioration est principalement imputable à l'évolution des revenus de facteurs, dont le solde a chuté de quelque 9½ milliards de francs (après avoir déjà baissé de 3 milliards de francs l'année précédente), sous l'effet de l'accroissement des paiements d'intérêts et de dividendes au titre des investissements étrangers de portefeuille, lesquels ont beaucoup augmenté ces dernières années. L'excédent au titre des services non

Graphique 7. COMPÉTITIVITÉ, RÉSULTATS À L'EXPORTATION ET PÉNÉTRATION DES IMPORTATIONS



1. Dans l'industrie manufacturière. Une hausse des courbes de coûts ou de prix relatifs indique une perte de compétitivité.

2. Rapport des prix à l'exportation sur les coûts de main-d'œuvre (en termes relatifs) dans l'industrie manufacturière.

Source : Estimations de l'OCDE.

facteurs est, lui, resté quasiment inchangé. Après une forte augmentation des recettes en 1989 (26 pour cent) en raison des manifestations en l'honneur du bicentenaire de la Révolution, l'excédent au titre du tourisme s'est encore un peu accru en 1990, pour atteindre environ 42 milliards de francs, car la France a continué d'élargir sa part du marché au détriment de ses voisins méditerranéens : c'est ainsi que le déficit traditionnel des comptes bilatéraux du tourisme avec l'Italie s'est inversé pour la première fois en 1989. Le solde des *transferts unilatéraux* paraît s'être un peu redressé en 1990; une ligne spécifique de « transferts en capital » a été ouverte pour comptabiliser les annulations de la dette des pays en développement, comme celles de 20 milliards de francs annoncées par les autorités au sommet de Dakar; les annulations ne sont plus retracées dans les opérations courantes en attendant que soient publiées, en 1993, les décisions du FMI concernant le mode de comptabilisation de ce genre d'opérations. Le déficit de la *balance courante* ainsi définie est resté stable en 1989 et s'est légèrement creusé en 1990, mais il ne représente toujours que 0.7 pour cent du PIB. Avec l'intégration des opérations de remise de dettes, le déficit courant aurait été supérieur à 1 pour cent du PIB en 1990.

Les sorties de capitaux au titre des *investissements directs* continuent d'augmenter rapidement, évolution qui dure depuis 1986. De moins de 20 milliards de francs par an au début des années 80, elles sont passées à 115 milliards en 1989 et probablement à 141 milliards en 1990. Ce développement très rapide de la « croissance externe » (croissance par acquisitions) des entreprises françaises⁷ a souvent été expliqué par un rattrapage du mouvement mondial d'internationalisation et de restructuration des activités, la lenteur du démarrage français étant imputée à l'existence d'un contrôle des changes et à la médiocrité de la situation financière des entreprises. Le débat reste entier quant au caractère des sorties de capitaux au titre des investissements directs : sont-ils un complément ou bien se substituent-ils à la formation de capital brut en France et à l'approvisionnement des marchés étrangers par le biais des exportations ? Une étude récente a montré que l'investissement étranger peut stimuler les exportations des entreprises qui investissent à l'étranger (Barlet, 1989), notamment au vu de l'importance des transactions entre sociétés dans le commerce extérieur (Julius, 1990). Cependant, le rapport des exportations au total des ventes, obtenu par le Crédit National dans le cadre de l'enquête

qu'il mène auprès de très grosses entreprises, a baissé au cours de la récente période de fortes sorties de capitaux au titre de l'investissement direct.

Plus étonnant est le niveau relativement faible des investissements directs étrangers en France. Ceux-ci représentaient seulement le tiers environ des investissements étrangers de la France en 1990, et ils sont revenus à leur niveau de 1988. Là encore, le cours du dollar a probablement joué, de même que le niveau réputé faible des mesures d'incitation offertes à l'échelon local et régional et l'importance des participations étrangères, tout du moins dans les industries manufacturières⁸. L'image de la France, toujours considérée par certains comme une nation interventionniste et protectionniste malgré les nets progrès réalisés dans la voie de la réforme structurelle depuis 1983, contribue peut-être aussi à expliquer les réticences des investisseurs étrangers (chapitre IV). Maintenant que tous les obstacles réglementaires ont été abolis et que la confiance dans les investissements de portefeuille libellés en francs s'est renforcée, on pourrait s'attendre que les investissements directs de l'étranger manifesteront bientôt, eux aussi, un regain de vigueur. Ainsi, selon une étude récente des intermédiaires français et étrangers dans les opérations de fusions et acquisitions, la réglementation et les pratiques administratives en France ne sont plus considérées comme des barrières à l'investissement (FREF, 1991).

Les entrées de capitaux au titre des *investissements de portefeuille à long terme* ont continué d'augmenter par rapport à leur niveau déjà élevé. Outre la crédibilité accrue liée à la stabilité du franc et l'ampleur de l'écart de taux d'intérêt à long terme, ce qui semble attirer les investisseurs étrangers c'est la gamme des instruments financiers qui leur est offerte en France, les actions et obligations, notamment les titres d'Etat (OAT). Les *mouvements de capitaux à court terme tant bancaires que non bancaires* ont été largement influencés par les opérations de délocalisation en vue d'échapper au niveau relativement élevé des réserves obligatoires (mais qui n'ont eu aucune incidence sur la balance des paiements). La diminution du coefficient de réserves obligatoires décidée en octobre 1990 a rendu ce circuit moins intéressant (annexe II). Dans le même temps, l'endettement net des banques françaises à l'étranger a sensiblement augmenté, en raison dans une large mesure des entrées de dépôts émanant de leurs succursales à l'étranger, facteur évoqué ci-avant, mais aussi sous l'effet d'une diminution des sorties de capitaux sous forme de ventes nettes à terme de francs par les non résidents. Enfin, les réserves officielles ont

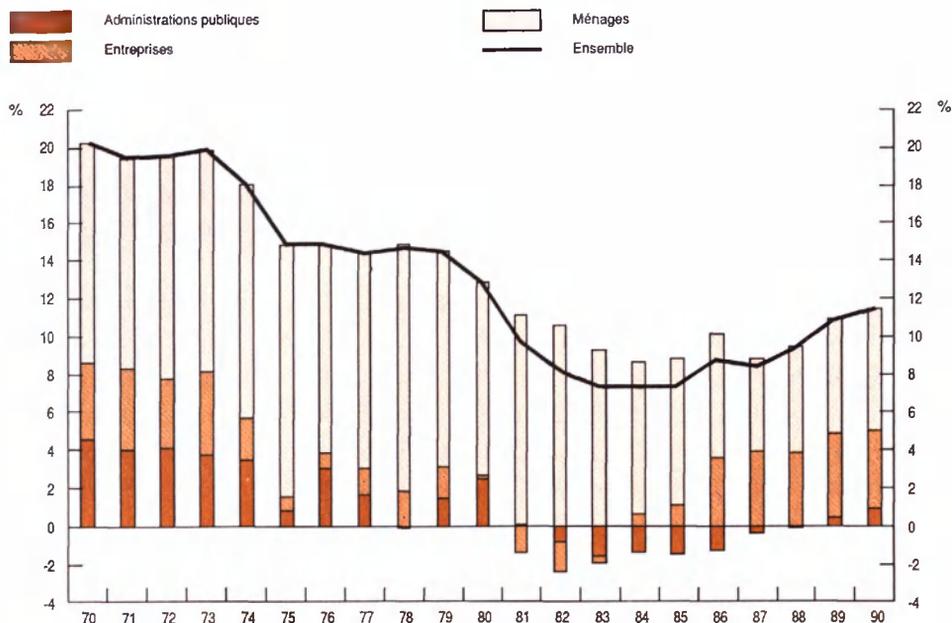
augmenté en 1990 pour la première fois depuis 1986, la crédibilité accrue de la politique de franc fort permettant de maintenir la parité et d'accumuler des réserves à hauteur de 60 milliards de francs.

Le niveau de l'épargne nationale

Il a souvent été avancé ces dernières années que la France, comme d'autres pays, souffre d'une « pénurie » d'épargne. Ceux qui formulent ce point de vue mettent généralement en avant la baisse du taux d'épargne brut des ménages, qui est tombé de 20 pour cent en 1975 à quelque 11 pour cent en 1987, la diminution parallèle des taux d'investissement, le niveau élevé des taux d'intérêt (réels) et le déficit, il est vrai peu important, de la balance des opérations courantes. S'il est vrai que le taux d'épargne des ménages a diminué, cette baisse se trouve réduite de plus de 3 points (plus d'un tiers) une fois corrigée des effets de l'inflation (Dean *et al.*, 1990) et encore légèrement lorsqu'on la mesure, de façon plus significative, sur une base nette (graphique 8). En outre, une partie de la baisse en question est peut-être due à des facteurs socio-économiques, liés en particulier aux effets du cycle de vie⁹ (Graham, 1989). Enfin, on note une reprise sensible depuis 1987 : le taux est passé de 11 pour cent à près de 12.6 pour cent en 1990. Ce renversement a peut-être été limité par la plus grande facilité d'accès au crédit à la consommation ces dernières années¹⁰ ainsi que par les hausses antérieures de la valeur du patrimoine des ménages, en particulier sous la forme de valeurs mobilières.

Pour examiner la question de la pénurie d'épargne, il faut se placer dans une optique plus large que celle de l'épargne des ménages. Le taux net d'épargne à l'échelon *national* a aussi diminué sensiblement – plus que dans la plupart des autres pays de l'OCDE – au cours de la décennie qui a suivi le premier choc pétrolier, la réduction de l'épargne du secteur public et du secteur des entreprises coïncidant à peu près avec celle enregistrée pour le secteur des ménages. Toutefois, pour les deux premiers secteurs, la reprise a été plus sensible, le secteur public ayant rattrapé près de la moitié de cette baisse grâce aux mesures d'assainissement budgétaire mises en œuvre depuis 1983 et le secteur des entreprises ayant presque entièrement remonté la pente grâce au redressement des bénéfices tout au long des années 80.

Graphique 8. **ÉPARGNE NETTE DES SECTEURS INSTITUTIONNELS¹**
En pourcentage du produit national net



1. Estimations pour 1989 et 1990.

Sources : OCDE, Comptes nationaux annuels et trimestriels et estimations du Secrétariat.

Les taux d'intérêt réels sont élevés, pas seulement en France, mais dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Leur configuration internationale s'explique moins par les écarts entre l'épargne et l'investissement intérieurs (déséquilibres courants) que par les primes associées aux risques de change (bien que l'on puisse considérer que ces risques soient liés à la situation de la balance des opérations courantes). Un accroissement de l'épargne au niveau mondial contribuerait sans nul doute à une baisse des taux. Mais, au niveau national, même si en théorie une hausse de son rendement devrait stimuler l'épargne domestique, l'expérience montre que les mesures spécifiques d'encouragement à l'épargne donnent lieu pour l'essentiel à un déplacement dans la composition de celle-ci.

L'excédent actuellement assez faible de l'investissement sur l'épargne peut, semble-t-il, être aisément financé et est sans doute supportable dans un environnement largement déréglementé; de plus, il ne constitue pas un objet de préoccupation, sauf si une limite est imposée de façon exogène sur le niveau du déficit courant¹¹. De plus, le système fiscal français est probablement déjà relativement généreux en matière d'incitations à l'épargne. Ainsi, en supposant que les principales distorsions induites dans ce domaine par la politique aient été éliminées, le déficit courant indique probablement l'existence de meilleures possibilités d'investissement en France qu'ailleurs, en moyenne, (comme le montrent les taux de rentabilité plus élevés et une forte valeur du q de Tobin) eu égard aux perspectives démographiques à long terme relativement favorables du pays. Cela ne veut pas dire qu'à l'avenir, les besoins d'épargne et d'investissement de la France n'augmenteront pas. L'investissement fixe des entreprises n'a pas encore totalement rattrapé le retard pris au début des années 80, période pendant laquelle il est resté inférieur à la moyenne, et les entreprises doivent augmenter leur stock de capital pour que soient surmontées les contraintes de l'offre qui semblent avoir nui à leurs résultats à l'exportation dans un grand nombre de secteurs au cours de la décennie, et que l'économie retourne vers le plein emploi. En outre, il est souhaitable, semble-t-il, que des ressources puissent être consacrées au financement de la charge supplémentaire que représenteront les retraites au vingt-et-unième siècle; et, en tout état de cause, le rapport de la dette du secteur public au PIB vient juste de se stabiliser (chapitre III). Ainsi, la stratégie souhaitable serait celle conduisant à la fois à un accroissement des taux d'épargne et d'investissement, sans nécessairement pour autant que soit éliminé le faible écart existant entre les deux.

Les perspectives à court terme

Après une phase de net ralentissement amorcée au printemps de 1990, la croissance de la *demande adressée à la France*, calculée sur la base des échanges de produits manufacturés, devrait se redresser à partir de l'été 1991 avec la reprise de l'activité dans les grands pays anglo-saxons, et pourrait se stabiliser à un taux de 6 pour cent au cours de la période de prévision. Comme à l'accoutumée, les prévisions de l'OCDE sont fondées sur l'hypothèse techni-

que de *taux de change* constants et de *prix du pétrole* inchangés en termes réels. Ainsi, le maintien du taux de change à son niveau moyen de la dernière semaine de février 1991, soit 5.18 francs pour 1 dollar, implique, dans le cas présent, une quasi-stabilité en termes nominaux du taux de change effectif moyen entre 1990 et 1991. Les prix spot du pétrole étaient revenus à 17 dollars le baril en février 1991 et, sur cette base, les prix à l'importation du pétrole devraient reculer en moyenne annuelle de 15 pour cent cette année.

La *politique monétaire* devrait continuer d'être orientée vers la stabilité du taux de change au sein du SME; avec la poursuite du processus de désinflation en France et la stabilité des taux d'intérêt attendue en Allemagne, une légère détente sur les taux d'intérêt paraît envisageable. Les hypothèses de *politique budgétaire* sur lesquelles reposent les présentes prévisions incorporent les compressions de dépenses décidées en février 1991. Cependant, le coût direct de la guerre du Golfe (estimé actuellement par les autorités à 8½ milliards de francs) ne sera que partiellement couvert par les contributions des pays partenaires dans la coalition, tandis que le ralentissement de l'activité devrait peser sur les finances publiques, notamment sur les cotisations sociales et les rentrées fiscales au titre de la TVA et de l'impôt sur les sociétés. Au total, le besoin de financement des administrations publiques pourrait s'élargir entre 1990 et 1991 de ¼ de point de PIB en l'absence de mesures nouvelles. Il pourrait ensuite se stabiliser en 1992 avec le redressement attendu de la croissance.

Après une très nette inflexion à l'automne 1990, l'activité semble être restée assez faible dans les premiers mois de 1991. Au premier trimestre, selon les enquêtes mensuelles dans l'industrie, les commandes étaient à leur niveau le plus bas depuis presque six ans et les stocks n'avaient jamais été si élevés depuis 1983. Les ventes d'automobiles au cours des trois premiers mois de l'année étaient inférieures de quelque 20 pour cent à leur niveau de l'année précédente. Toutefois, ces développements semblent largement dus, outre aux effets de cycle des biens durables, notamment dans l'automobile, à un phénomène d'attentisme lié à la guerre du Golfe. Avec le dénouement de celle-ci, la confiance devrait se rétablir graduellement, de sorte que la progression de l'activité pourrait retrouver une pente de l'ordre de 2¾ pour cent, proche du potentiel de croissance, à partir du deuxième semestre de 1991. Néanmoins, en moyenne annuelle, l'augmentation du PIB ne semble pas devoir dépasser

1½ pour cent cette année mais remonterait à plus de 2½ pour cent en 1992 (tableau 4). Ces perspectives de croissance de l'activité ne paraissent pas être suffisantes pour que les créations d'emplois puissent absorber l'augmentation de la population active, et le taux de *chômage* devrait s'accroître.

La persistance probable de taux d'intérêt réels élevés devrait affecter principalement les *investissements* privés, notamment la construction de logements. En outre, la détente sur les capacités de production intervenue depuis

Tableau 4. **Projections à court terme**
Pourcentages de variation, taux annuels désaisonnalisés

	1990	1991	1992	1991 I	1991 II	1992 I	1992 II
Consommation privée	3.0	1.8	2.8	1.4	2.9	2.8	2.7
Consommation publique	3.3	2.7	2.2	2.3	2.2	2.2	2.2
Formation brute de capital fixe	3.7	0.5	3.1	-0.4	1.9	3.3	4.1
dont :							
Administrations publiques	3.7	3.0	2.7	2.8	2.7	2.7	2.8
Ménages	1.1	-1.1	1.0	-2.5	-1.0	1.5	2.2
Autres	4.9	0.6	4.2	-0.4	3.0	4.2	5.2
Demande intérieure finale	3.2	1.7	2.8	1.2	2.6	2.8	2.9
Formation de stocks ¹	-0.1	-0.1	0.1	-1.0	0.4	0.0	0.0
Demande intérieure totale	3.1	1.6	2.9	0.2	2.9	2.8	2.9
Exportations de biens et de services	4.6	3.5	5.2	3.6	4.8	5.2	5.4
Importations de biens et de services	5.7	3.9	5.7	2.7	5.5	5.8	5.8
Balance extérieure ¹	-0.4	-0.2	-0.3	0.1	-0.3	-0.3	-0.3
PIB à prix constants	2.8	1.5	2.6	0.3	2.7	2.6	2.7
Indice implicite des prix du PIB	2.9	3.1	2.9	3.3	3.1	2.8	2.8
Indice implicite des prix de la consommation privée	3.0	3.0	2.7	2.7	2.9	2.7	2.6
Taux d'épargne des ménages ²	12.6	12.9	12.8
Besoin de financement des administrations publiques ³	-1.4	-1.7	-1.6
Emploi total	1.1	0.1	0.2	-0.2	-0.2	0.2	0.5
Taux de chômage ⁴	9.0	9.4	9.8	9.3	9.6	9.7	9.8
Balance courante ³	-0.7	-0.7	-0.9

1. Les taux de variation sont exprimés en pourcentage du PIB de la période précédente.

2. En pourcentage du revenu disponible.

3. En pourcentage du PIB.

4. En niveau.

Source : Estimations de l'OCDE.

le printemps de 1990, et la détérioration des marges bénéficiaires pourraient inciter les entrepreneurs à différer leurs programmes d'investissement. La réaction des ménages aux événements du Golfe pourrait être plus temporaire et la *consommation privée* pourrait retrouver une croissance plus soutenue dès le milieu de l'année. Néanmoins, il semble que le mouvement de reconstitution de l'épargne, qui s'est sans doute accentué au début de 1991, devrait prendre un tour plus durable avec l'arrivée à régime de l'endettement des ménages et la nouvelle remontée du taux de chômage. Au vu des mesures de restriction budgétaire déjà annoncées, la croissance de la *consommation publique* devrait se stabiliser aux environs de 2 $\frac{1}{4}$ pour cent à partir du début de cette année. Si la croissance des *exportations* sera soutenue en 1991 par l'accélération des livraisons d'Airbus, elle devrait rester inférieure à celle des marchés en raison notamment de l'effet différé des pertes de compétitivité liées à la dépréciation du dollar. Cet effet devrait cependant s'atténuer progressivement et les exportations pourraient à nouveau évoluer en ligne avec les marchés à la fin de la période de prévision. La progression des *importations* devrait s'accélérer au fur et à mesure que se redressera l'activité intérieure, de sorte que la contribution du solde extérieur à la croissance devrait rester légèrement négative, de l'ordre de $\frac{1}{4}$ de point du PIB.

La détérioration probable du marché du travail devrait peser sur la hausse des rémunérations moyennes, tandis que, avec la reprise de l'activité, la productivité du travail devrait se redresser. Le rythme de progression des coûts unitaires de main-d'œuvre pourrait ainsi sensiblement s'infléchir de sorte que, sur la base de l'hypothèse de prix du pétrole retenue ici, la hausse des *prix* à la consommation pourrait être ramenée à près de 2 $\frac{1}{2}$ pour cent à la fin de la période de prévision. Le mouvement de compression des marges des entreprises devrait s'inverser dès le deuxième semestre de 1991, avec l'amélioration des gains de productivité. La baisse de la facture pétrolière et les transferts officiels au titre de la contribution à la guerre du Golfe devraient limiter la détérioration du solde de la *balance courante* en 1991. Par contre, en 1992, la fin de l'effet Airbus, l'accroissement des paiements au titre des revenus nets d'investissement et la nouvelle détérioration des transferts officiels nets devraient se conjuguer, de sorte que le déficit de la balance courante pourrait augmenter modérément; elle resterait toutefois inférieure à 1 pour cent du PIB.

Toutefois, il convient de souligner que l'hypothèse de taux de change sur laquelle reposent ces prévisions pourrait être particulièrement fragile. Depuis la date de référence retenue ici, le dollar s'est considérablement apprécié de sorte que, en termes effectifs, le franc enregistre une dépréciation de 1½ pour cent. Sur cette base, la compétitivité des produits français s'améliorerait et le déficit courant devrait être approximativement stabilisé en 1992. En contrepartie, il n'y aurait vraisemblablement plus de progrès dans la désinflation. Au plan intérieur, le principal élément d'incertitude de ces prévisions réside sans doute dans le comportement d'investissement des entreprises. On a supposé ici que celles-ci différeraient leurs dépenses en 1991 face à la dégradation de leurs résultats et à l'atténuation des tensions sur l'appareil productif mais qu'il n'y aurait pas de cassure durable. On ne peut cependant exclure que, dans un contexte de taux d'intérêt réels toujours très élevés, les entrepreneurs ne revoient leur stratégie de façon beaucoup plus drastique et préfèrent reconstituer d'abord leur situation de bilan et leur capacité d'autofinancement fortement dégradée depuis 1989.

II. Politiques économiques

Les politiques monétaire et de change

L'orientation de la politique monétaire est restée globalement inchangée en 1990, les autorités continuant de privilégier la lutte contre l'inflation, tout en s'efforçant d'abaisser les taux d'intérêt dès lors que les conditions internes et externes le permettaient. Les taux d'intervention de la Banque centrale ont ainsi été réduits, en trois étapes, de $\frac{3}{4}$ de point de pourcentage en 1990. La croissance des agrégats monétaires s'est pour sa part considérablement ralentie, largement en raison des changements dans la composition et la localisation des actifs financiers des agents ; la progression de l'agrégat cible M2 a été, de ce fait, très inférieure à l'objectif. Pour tenir compte de ces évolutions, imputables essentiellement aux modifications structurelles intervenues sur les marchés financiers, de nouveaux agrégats monétaires ont été définis à partir de 1991, l'objectif portant désormais sur l'agrégat large M3 dont la définition a été par ailleurs modifiée¹². La croissance de celle-ci devrait se ralentir à 5 à 7 pour cent (contre $7\frac{1}{2}$ pour cent sur douze mois en décembre 1990), marquant ainsi la volonté des autorités monétaires de maintenir une politique non accommodante.

Des taux d'intérêt relativement stables

Les progrès dans la désinflation et la bonne tenue du franc au sein du mécanisme européen de change ont conduit les autorités monétaires à abaisser, en avril et en octobre 1990, leurs taux directeurs, ceux-ci étant ramenés de 10 pour cent à 9.25 pour cent pour les appels d'offre et de 10.75 pour cent à 10 pour cent pour les prises en pension de cinq à dix jours. Les taux de réserves obligatoires des banques ont été également réduits en octobre 1990, notamment pour faire face à des phénomènes de délocalisation vers les places financières ayant des taux de réserves obligatoires inférieurs et pour tenter de

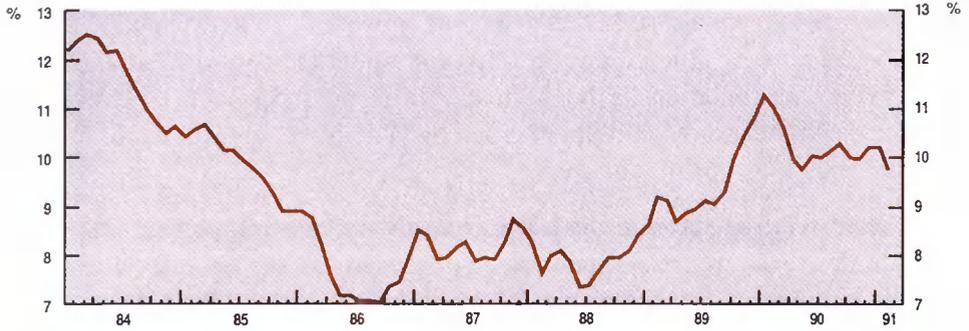
limiter la baisse de la rentabilité bancaire. Les taux d'intérêt à court terme, qui avaient progressé de $3\frac{1}{2}$ points de la mi-1988 au début de 1990, se sont ainsi sensiblement infléchis jusqu'en mai, pour se situer jusqu'au début de 1991 dans une plage de 10 à $10\frac{1}{2}$ pour cent (pour le taux interbancaire à trois mois, graphique 9). Plus récemment, avec le ralentissement de l'activité et la modération de l'inflation, la bonne tenue du franc a permis à la Banque de France d'abaisser son taux d'intervention de $\frac{1}{4}$ de point, et les taux du marché sont revenus à $9\frac{1}{4}$ pour cent environ.

Cette relative stabilité des taux français doit être appréciée en tenant compte des tensions croissantes qui se sont exercées sur les taux allemands durant la même période. De fait, la crédibilité croissante de la politique de change des autorités françaises et la légère diminution de l'écart d'inflation par rapport à l'Allemagne ont permis de réduire graduellement le différentiel sur les taux à court terme (graphique 10). Témoignant de cette marge de manœuvre accrue, les autorités monétaires ont été en mesure à la fin du mois d'octobre, pour la première fois depuis juillet 1988, d'effectuer un mouvement de ciseaux entre les taux directeurs français et allemands (ces derniers étant relevés de $\frac{1}{2}$ point le 1^{er} novembre). Ce mouvement a été graduellement validé par le marché et l'écart des taux du marché à court terme a continué de se réduire pour être ramené à $\frac{1}{4}$ pour cent environ en avril 1991 contre 3 pour cent au début de 1990. Dans la même ligne, les autorités monétaires françaises n'ont pas suivi le relèvement des taux directeurs allemands décidé à la fin de janvier 1991.

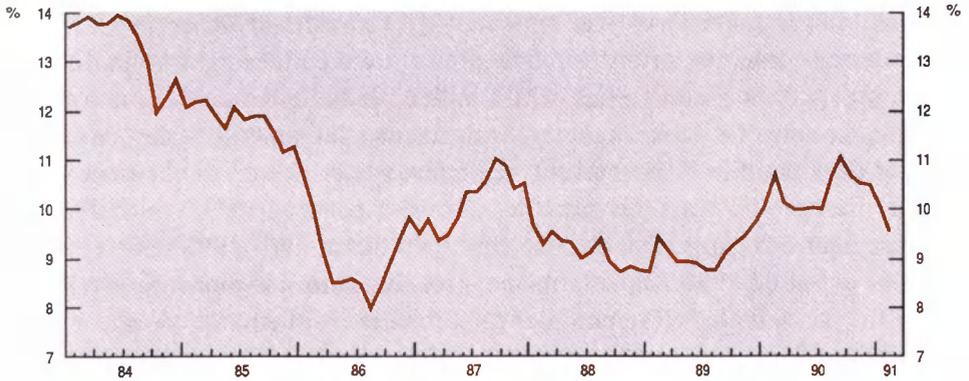
Après les hausses généralisées qu'avait engendré la perspective de réunification de l'Allemagne, les taux à long terme se sont stabilisés au printemps de 1990. Puis, à partir de l'été 1990 et jusqu'à la guerre du Golfe, contrairement aux taux à court terme, ils se sont inscrits sur une pente légèrement ascendante de sorte que, en conformité avec les tendances observées sur les autres places financières, la courbe des rendements est redevenue positive. Les tensions sur les taux longs ont été particulièrement marquées en août et en septembre où, sous l'influence des événements du Golfe, ils ont augmenté de 1 point, alors que les taux allemands n'affichaient qu'une progression de 0.3 point. La prime de risque, mesurée par l'écart entre les taux réels à long terme en France et en Allemagne, qui était tombée à moins de $\frac{1}{2}$ point avant les événements du Golfe (elle était de $1\frac{1}{4}$ point à fin 1989), est alors revenue à

Graphique 9. ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT

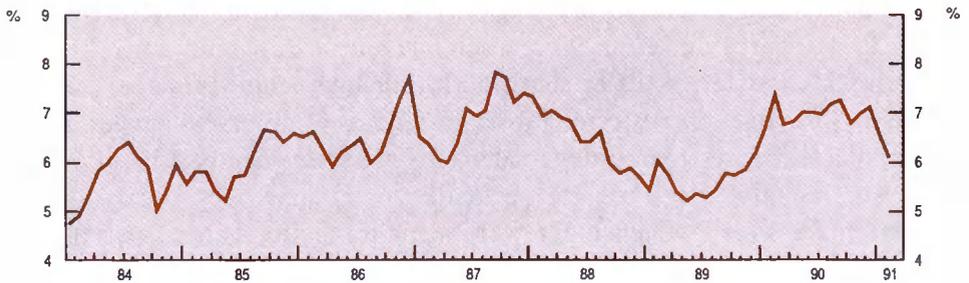
A. Taux à trois mois



B. Taux des obligations à long terme



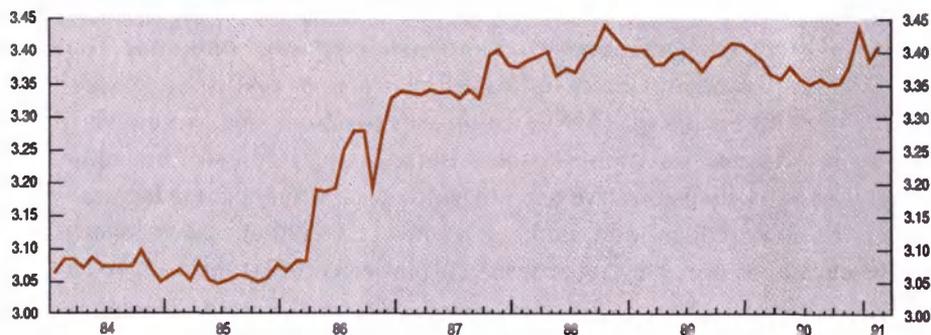
C. Taux des obligations à long terme réel¹



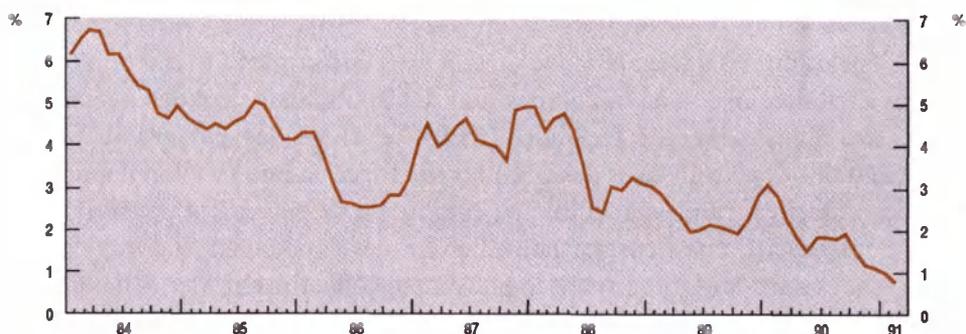
1. Taux nominal corrigé de la croissance des prix à la consommation.
Sources : OCDE, *Statistiques financières mensuelles* et *Principaux indicateurs économiques*.

**Graphique 10. TAUX DE CHANGE ET ÉCARTS DE TAUX D'INTÉRÊT
AVEC L'ALLEMAGNE**

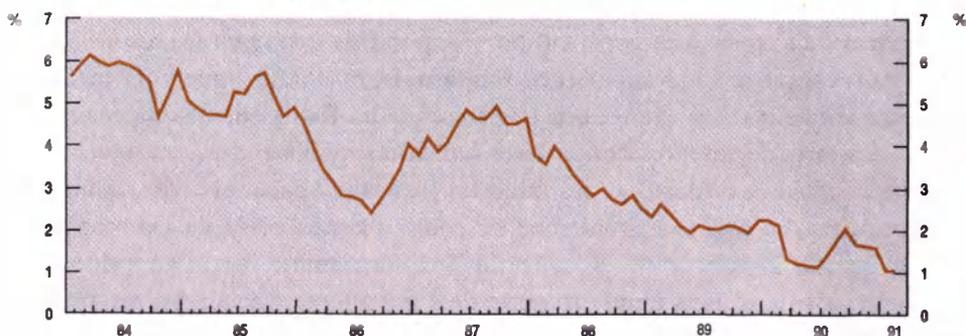
A. Taux de change FF/DM



B. Écart de taux à trois mois¹



C. Écart de taux des obligations à long terme²



1. Taux interbancaire français moins taux du marché monétaire allemand.

2. Obligations françaises des secteurs public et semi-public moins obligations allemandes du secteur public.

Sources : OCDE, *Statistiques financières mensuelles* et *Principaux indicateurs économiques*.

1 point environ. Il semblerait que l'expérience des précédents chocs pétroliers n'ait pas joué en la faveur du marché obligataire, ce qui a pu entraîner un transfert de capitaux relativement plus important en France du long vers le court terme. De plus, certains investisseurs étrangers ont pu ralentir leurs achats de titres français après deux ans de forte augmentation. Toutefois, début 1991, à 0.6 point, l'écart sur les taux longs avec l'Allemagne s'était déjà beaucoup réduit : alors qu'en Allemagne, les pressions liées au déficit budgétaire et les risques inflationnistes ont sans doute freiné le mouvement de détente des taux longs observé sur plusieurs places financières, les taux longs français se sont repliés indiquant un retour à la confiance des investisseurs dans le caractère durable des progrès en matière d'inflation.

Un ralentissement marqué des agrégats monétaires lié aux innovations financières

L'évolution des agrégats monétaires a été pour sa part fortement affectée par les modifications dans la composition des actifs financiers des agents. Le succès des plans d'épargne populaire (PEP)¹³ s'est très largement effectué au détriment des dépôts à vue et des comptes sur livret, même si, selon l'appréciation des autorités françaises, cette nouvelle forme de placement pourrait avoir également suscité une épargne nouvelle. Le développement très rapide des fonds placés dans les Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières (OPCVM), plus particulièrement dans les SICAV monétaires (dont l'encours a augmenté de 35 pour cent en glissement en 1990¹⁴), a également modifié la structure des placements liquides. Enfin, on a assisté durant les trois premiers trimestres de l'année à la constitution d'importants avoirs en francs à l'étranger (voir chapitre 1), les banques incitant leurs clients, une fois levés les derniers contrôles des changes, à transférer leurs fonds sur des places appliquant des taux de réserves obligatoires bancaires moins élevés, ces fonds étant ensuite remis à la disposition des banques françaises par leurs correspondants à l'étranger. Au total, la croissance en cours d'année de la masse monétaire M1 a été de 2 pour cent et celle de M2 légèrement négative (alors que l'objectif se situait dans une fourchette de 3½ à 5½ pour cent). La progression sur douze mois de l'agrégat large de liquidité L a été pour sa part ramenée à 7½ pour cent à fin 1990, contre 10½ pour cent à fin 1989 (tableau 5). Avec la réforme de la définition des agrégats monétaires qui désormais inclut dans M3

Tableau 5. Objectifs et résultats de la politique monétaire

Croissance en pourcentage

	1987	1988	1989	1990	1991
Prévisions et objectifs					
PIB					
Valeur	4.5	4.8	5.1	5.5	5.4
Volume	2.5	2.2	2.6	3.0	2.7
Prix	2.0	2.5	2.4	2.5	2.6
M2 ¹	4 - 6	4 - 6	4 - 6	3.5 - 5.5	-
M3 ^{1,2}	3 - 5	-	-	-	5 - 7 ²
Résultats					
PIB					
Valeur	5.0	7.0	7.1	5.8 ³	-
Volume	2.2	3.8	3.6	2.8	-
Prix	2.7	3.0	3.4	2.9 ³	-
M2 ¹	4.2	4.0	4.5	-0.7	-
M3 ¹	9.2	7.0	7.4	6.4	-
M3 ^{1,2}	-	8.9	8.9	7.5	-
L ¹	11.8	8.7	9.4	7.2	-
Crédit intérieur total ¹	10.8	11.9	10.9	10.5	-
Taux d'intérêt (niveaux annuels moyens) :					
PIBOR à trois mois	8.3	7.9	9.4	10.3	-
Obligations à long terme du secteur public	10.2	9.2	9.2	10.4	-

1. Du quatrième trimestre au quatrième trimestre.

2. Nouvelle définition de M3.

3. Projections de l'OCDE.

Sources : Banque de France et estimations de l'OCDE.

les titres d'OPCVM à court terme détenus par les agents non financiers résidents, l'évolution de l'agrégat cible devrait s'avérer plus stable.

Ces développements ont conduit les autorités monétaires à abaisser, ainsi qu'on l'a indiqué plus haut, les taux de réserves obligatoires des banques, notamment ceux sur les comptes sur livret (de 3 à 2 pour cent) et sur les dépôts à terme et certificats de dépôt (de 3 à 0.5 pour cent). Ainsi, les avoirs que les établissements de crédit maintiennent au titre des réserves obligatoires ont été allégés de 25 milliards de francs environ. Par ailleurs, certaines mesures ont été prises pour freiner la croissance des OPCVM à court terme. Toutefois, il paraît difficile, sauf à encourir là encore des phénomènes de délocalisation, de revenir sur les allègements de fiscalité dont ils bénéficient.

Une demande de financement externe encore rapide

En dépit du ralentissement de l'activité, l'endettement intérieur total des agents non financiers n'a enregistré qu'une très lente décélération en 1990. En particulier, les crédits bancaires à l'économie ont continué de progresser à un rythme très rapide (15 pour cent en glissement en 1990) pratiquement inchangé depuis le milieu de 1988. L'augmentation des crédits aux sociétés reste particulièrement vive (près de 22 pour cent), reflétant le développement encore soutenu des investissements productifs et leurs opérations de fusion et d'acquisition, mais sans doute aussi un besoin accru de financement externe entraîné par la diminution des profits, que le repli des cours sur les marchés financiers d'actions et d'obligations rendait difficile à satisfaire. Par contre, les crédits de trésorerie aux particuliers et les crédits à l'habitat se sont tassés, les particuliers ayant ralenti le rythme de leurs dépenses et les banques faisant preuve d'une plus grande prudence face au risque de surendettement des ménages. Selon l'appréciation des autorités françaises, il ne semble cependant pas que, même en cas d'augmentation des défaillances d'emprunteurs liée à une hausse des taux ou à une baisse de la valeur des actifs immobiliers, les banques françaises soient exposées à un risque systémique, d'autant plus que les risques-pays ont déjà été largement provisionnés au cours des années précédentes. Par contre, la rentabilité des banques a diminué en 1990, le coût de leurs ressources ayant été alourdi, du fait notamment de la concurrence exercée sur les dépôts faiblement rémunérés par les nouvelles formes de collecte comme les OPCVM ou le PEP.

Si la progression des financements bancaires est restée très rapide, les financements obligataires se sont ralentis (avec en particulier une nette inflexion des émissions par les institutions financières) sous l'influence à la fois de la hausse des taux et des incertitudes nées de la crise du Golfe. Ainsi, compte tenu des intérêts versés, les remboursements auront sensiblement dépassé, sur l'ensemble de l'année, l'apport des souscripteurs. Les émissions d'actions ont également enregistré un repli sensible, le climat sur ce marché étant affecté par la baisse des cours, d'environ 25 pour cent de fin-juin 1990 à la mi-janvier 1991 (indice CAC). L'issue favorable de la guerre du Golfe et la perspective de l'amorce d'une reprise dès le milieu de l'année se sont cependant accompagnées d'un léger redressement des marchés boursiers.

Quelques considérations à plus long terme

Les autorités s'en tiennent à leur politique de monnaie forte depuis plus de quatre ans maintenant : la valeur du franc ne s'est dépréciée par rapport à aucune autre monnaie du mécanisme de change du SME. Bien que le marché des changes ait connu des accès périodiques de tension, les opérateurs testant la détermination des autorités à défendre la parité, la résolution manifestée par celles-ci dans la lutte contre l'inflation a donné à la politique de plus en plus de crédibilité, ce qui a permis une diminution tendancielle des écarts de taux d'intérêt avec l'Allemagne, parallèlement au rétrécissement de l'écart d'inflation. De fait, en termes réels, ces écarts sont éliminés. Néanmoins, aussi réconfortants que soient ces résultats, il ne faut pas oublier que le niveau des taux réels à long terme a sensiblement augmenté en 1990 pour atteindre quelque 7 pour cent, soit un point de plus qu'en 1989. Même s'il est difficile de quantifier l'incidence des modifications des taux d'intérêt sur le niveau de l'activité, il y a toutes raisons de croire que le maintien pendant une période prolongée de taux d'intérêt à des niveaux sensiblement supérieurs aux taux tendanciels de croissance (l'écart étant actuellement de l'ordre de 4 à 5 points) ne peut que contribuer à une compression de l'investissement, avec tous les effets négatifs que cela peut avoir sur les perspectives de croissance de l'économie à plus long terme. En outre, la politique de monnaie forte s'est traduite par une appréciation progressive du franc en termes effectifs (vis-à-vis des monnaies du SME et des autres pays), qui, même si elle a été relativement limitée (6 pour cent environ du début de 1989 à la fin de 1990 malgré un léger renversement ces derniers mois), a exercé un effet de freinage sensible sur les exportations de la France.

La position du franc doit être appréciée à la lumière de l'unification récente de l'Allemagne. Il s'agit là d'un choc réel qui devrait accroître le taux de rentabilité du capital en Allemagne et, par conséquent, augmenter pour un certain temps la valeur d'équilibre du deutschemark en termes réels par rapport aux autres monnaies en général. Si la France (et ses autres partenaires du SME) continuent d'assurer le maintien de la parité de leur monnaie par rapport au deutschemark, l'ajustement devrait, toutes choses égales par ailleurs, s'effectuer notamment par un mouvement du différentiel d'inflation avec l'Allemagne.

La politique budgétaire

1990 : Année charnière sur le plan budgétaire

L'année 1990 a mis fin à une période d'aisance budgétaire qui a permis de réduire substantiellement le déficit et d'entreprendre une politique active d'allègements fiscaux. En effet, de 1986 à 1990, le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques s'est réduit sensiblement, passant de 138 milliards de francs à moins de 90 milliards¹⁵, soit de 2.7 pour cent du PIB à 1.4 pour cent (tableau 6). Si le besoin de financement de l'Etat a été ramené de 100 milliards en 1989 à 93.4 milliards en 1990, le déficit des administrations publiques s'est creusé en valeur absolue. Contrairement à l'année précédente, et malgré des opérations de redéploiement, le besoin de financement définitif de l'Etat a été légèrement supérieur à l'objectif initialement fixé dans la Loi de Finances pour 1990. Le ralentissement de la croissance depuis le milieu de 1989 a affecté les recettes supplémentaires par rapport aux prévisions, qui, étant sensiblement plus faibles (12 milliards de francs, selon le collectif budgétaire, contre 38 milliards en 1988 et 28 milliards en 1989), n'ont pas suffi pour financer les dépenses nouvelles liées notamment à la crise du Golfe et aux interventions de solidarité (revenu minimum d'insertion, aide aux pays en développement et aide à l'agriculture).

La politique d'*allègements fiscaux* commencée il y a quelques années a permis d'abaisser légèrement le taux des prélèvements obligatoires qui sont passés de 44.5 pour cent du PIB en 1985 à 43.9 pour cent en 1990, tout en demeurant sensiblement plus élevés que dans les autres grands pays de la CEE (voir plus bas). On doit noter que seul le poids des charges fiscales des administrations publiques centrales a sensiblement baissé depuis le milieu des années 80. Les autres postes sur lesquels l'Etat n'a pas directement d'influence, comme les contributions à la CEE, ou bien qui font l'objet de problèmes d'ordre structurel, comme le système de sécurité sociale, ont vu augmenter la part de leurs ressources dans le PIB. Dans le cadre de la Loi de Finances pour 1990, les réductions d'impôts entreprises pour adapter le système français de taxation et améliorer la compétitivité des entreprises à l'échéance 1993 ont atteint 26 milliards de francs, soit 0.4 pour cent du PIB. Elles comprennent notamment une nouvelle baisse du taux de l'impôt sur les profits non distribués des sociétés et du taux majoré de TVA, ainsi que des

allègements de la fiscalité de l'épargne. En sens inverse, l'impôt de solidarité sur la fortune a été réaménagé à la hausse et les prélèvements sociaux se sont alourdis, de sorte que la part des prélèvements obligatoires dans le PIB s'est stabilisée en 1990 au niveau de 1989.

Dans le même temps, la part *des dépenses publiques* dans le PIB est tombée de 51.4 pour cent en 1986 à 50 pour cent en 1990 (tableau 6). Ce sont les salaires et les transferts économiques qui ont le plus contribué à cette

Tableau 6. **Compte consolidé des administrations publiques**

	1989	1989	1990	1991	1992
	Milliards de francs	Taux de croissance			
Recettes courantes	2 949	6.7	6.3	5.3	5.6
<i>dont :</i>					
Impôts directs	552	7.8	6.7	10.1	6.3
Cotisations sociales	1 288	8.3	7.1	3.7	5.5
Impôts indirects	867	5.1	4.9	4.5	5.6
Dépenses courantes	2 825	5.9	5.8	6.0	5.7
<i>dont :</i>					
Intérêts de la dette	176	11.7	13.7	5.7	5.3
Consommation publique	1 115	5.6	5.7	5.8	5.1
<i>dont :</i>					
Salaires	825	5.8	4.5	5.8	5.3
Prestations sociales	1 312	6.3	6.1	6.5	6.1
Subventions	104	-1.6	3.3	2.0	1.8
Dépenses en capital	194	18.3	4.9	6.6	5.9
<i>dont :</i>					
Formation brute de capital	195	11.8	4.7	6.0	5.7
Capacité (+) ou besoin (-) de financement					
Valeur en milliards		-86	-89	-113	-111
En pourcentage du PIB		-1.4	-1.4	-1.7	-1.6
<i>dont :</i>					
Administrations centrales		-1.5	-1.4	-1.6	-1.5
Collectivités locales		-0.3	-0.2	-0.3	-0.3
Sécurité sociale		0.3	0.2	0.2	0.2
<i>Pour mémoire :</i>					
Capacité (+) ou besoin (-) de financement primaire en pourcentage du PIB		0.7	1.0	0.7	0.8

Source : Estimations de l'OCDE.

évolution, reflétant, d'une part, la modération initiale de la politique salariale de la fonction publique et, d'autre part, l'approche moins interventionniste de l'Etat facilitée par les conditions économiques. Par contre, par souci de développement et de modernisation des infrastructures, les investissements des administrations publiques n'ont pas été affectés, leur part dans le PIB restant stable (aux environs de 3¼ pour cent sur la période 1986-90). De plus, les charges d'intérêts au titre de la dette publique ont augmenté plus rapidement que le PIB en 1989 et en 1990 du fait de la montée des taux d'intérêt et du paiement des intérêts capitalisés d'obligations renouvelables du Trésor (5.6 milliards de francs)¹⁶.

Les progrès réalisés au cours des quatre dernières années ont été clairement facilités par le rythme de croissance soutenu de la production. L'utilisation de ce « gain de croissance » peut être illustrée par une comparaison entre l'évolution effective du compte des administrations sur la période 1986-90 et la situation telle qu'elle aurait pu être observée dans une hypothèse mécanique de politiques budgétaires « inchangées »¹⁷. On note tout d'abord que le solde budgétaire primaire s'est moins amélioré que dans l'hypothèse de politiques budgétaires inchangées (tableau 7). Outre l'amélioration du déficit (de 2 points de PIB environ hors paiements d'intérêts), les « gains » budgétaires en

Tableau 7. Variations du besoin de financement effectif et simulé¹
des administrations publiques, 1986-90
En pourcentage du PNB/PIB nominal

	Besoin de financement ²		Solde primaire ^{2,3}		Recettes		Dépenses	
	Effectif	Simulé	Effectif	Simulé	Effectif	Simulé	Effectif	Simulé
Etats-Unis	+1.1	+3.0	+1.3	+3.1	+0.7	+0.7	-0.4	-2.4
Japon	+4.1	+6.8	+3.0	+5.6	+3.7	+1.3	-0.4	-5.5
Allemagne ⁴	-1.8	+5.5	-1.9	+4.7	-2.7	+0.6	-1.0	-4.8
France	+1.5	+4.6	+1.7	+4.4	-0.2	+0.4	-1.7	-4.1
Italie	+1.7	+2.4	+3.5	+4.1	+3.1	+0.2	+1.4	-2.2
Royaume-Uni	+2.3	+4.9	+1.3	+3.7	-1.9	+0.3	-4.2	-4.6
Canada	+2.3	+3.4	+3.2	+4.1	+2.0	+0.8	-0.3	-2.6

1. Les simulations sont basées sur l'hypothèse de politiques budgétaires inchangées (voir texte).

2. Un signe + indique une réduction du déficit ou une augmentation d'un excédent.

3. A l'exclusion des charges d'intérêts nettes.

4. L'augmentation du besoin de financement en Allemagne est liée à l'unification de la RFA et de la RDA.

Source : Estimations de l'OCDE.

France, comme dans la plupart des autres grands pays de l'OCDE, ont en effet été utilisés pour financer des augmentations de dépenses réelles. Dans le même temps, mais dans une bien moindre mesure qu'en Allemagne et au Royaume-Uni qui ont entrepris des réformes en profondeur de leur système fiscal, ces « gains » ont permis aux pouvoirs publics de financer des allègements d'impôt d'un montant global de 170 milliards de francs depuis 1985, soit 3 points de pourcentage du PIB sur six ans. La réduction des impôts directs des ménages a représenté 35 pour cent du montant global et celle des entreprises 20 pour cent, tandis que la baisse des taux de TVA a contribué pour 25 pour cent (tableau A3 en annexe).

1991 : Poursuite de la rigueur

La *Loi de Finances pour 1991* réaffirme les objectifs de réduction du déficit budgétaire et d'allègement de la fiscalité en préparation des échéances communautaires. Selon les prévisions officielles, établies l'automne dernier sur une hypothèse de croissance du PIB de 2.7 pour cent, le déficit budgétaire de l'Etat se réduirait de 10 milliards de francs à 81 milliards en 1991, malgré le ralentissement spontané de l'accroissement des recettes fiscales. Hors report de dépenses de l'année précédente, la progression des dépenses de l'Etat devrait rester plus faible que celle du PIB (4.8 contre 5.4 pour cent) mais les crédits consacrés à l'éducation nationale (9 pour cent), à la recherche (7.3 pour cent) et à la solidarité, notamment le logement social et la protection sociale avec la montée en charge du RMI (21.8 pour cent), augmenteront plus sensiblement. Les charges financières liées au service de la dette devraient augmenter en 1991 à un rythme double de celui de l'ensemble des dépenses de l'Etat (9.8 pour cent) et absorberaient 12.7 pour cent des recettes fiscales nettes. Mais, la modération des consommations intermédiaires, une certaine rigueur salariale et la réduction des subventions permettraient de réduire le déficit de l'Etat.

Les nouveaux efforts d'allègements fiscaux, d'un montant de 8½ milliards de francs en 1991, soit moitié moins qu'en 1990, devraient être également répartis entre les entreprises et les ménages. Deux objectifs sont visés. Le premier est d'amortir la hausse du prix du pétrole en diminuant la fiscalité indirecte sur les produits pétroliers¹⁸, ainsi qu'en abaissant le taux majoré de TVA de 25 pour cent à 22 pour cent, mesure appliquée par anticipation dès

septembre 1990. Le second objectif est de soutenir l'investissement productif des entreprises à travers, notamment, la baisse de 37 pour cent à 34 pour cent du taux de l'impôt des sociétés sur les bénéficiaires non distribués. Pour financer ces mesures, la fiscalité sur le patrimoine est alourdie, notamment par un réaménagement de l'impôt sur la fortune et par la hausse du taux d'imposition des plus-values financières des entreprises. D'autre part, pour amorcer une fiscalisation de la protection sociale et pour élargir l'assiette du financement, le gouvernement a introduit un nouvel «impôt», la contribution sociale généralisée (CSG), au taux uniforme de 1.1 pour cent et à recettes constantes pour 1991 (voir ci-dessous).

Les hypothèses sur lesquelles se fonde la Loi de Finances pour 1991 sont particulièrement fragiles. La croissance du PIB de 2.7 pour cent en termes réels retenue alors a été révisée en baisse (2 pour cent), avec une incidence importante sur la croissance spontanée des recettes. Une baisse de 1 point de pourcentage du taux de croissance du PIB devrait, selon des simulations faites à l'aide du modèle INTERLINK de l'OCDE, augmenter le taux de croissance des dépenses publiques de $\frac{1}{4}$ de point et creuser le besoin de financement des administrations publiques de quelque 20 milliards de francs (0.3 point du PIB)¹⁹. Dans ces conditions, la politique de réduction du déficit des administrations suivie par les pouvoirs publics pourrait s'avérer plus ardue; aussi les autorités ont-elles annoncé récemment un plan de réductions de dépenses de 10 milliards de francs (0.2 point du PIB), qui cependant ne prennent pas en compte les effets du ralentissement récent de l'activité.

Les marges de manœuvre de la politique budgétaire restent, en effet, limitées. Si le niveau de la dette publique nette en termes du PIB apparaît relativement peu élevé par rapport à la moyenne des autres pays de l'OCDE, et a même légèrement baissé ces dernières années, atteignant 24.7 pour cent à la fin de 1990 contre 25.5 pour cent à la fin de 1985, la situation reste cependant fragile. Les perspectives d'évolution de certaines dépenses, notamment les dépenses sociales, dont la progression risque d'augmenter rapidement à législation inchangée, pourraient peser à terme sur la dette publique. De plus, si l'excédent primaire du budget de l'administration centrale a atteint les 40 milliards de francs requis, selon les calculs des autorités françaises, pour stabiliser le rapport de la dette de l'Etat en termes du PIB, ce dernier objectif n'était pas encore atteint à la fin de 1990.

III. L'agenda structurel

Si les politiques macro-économiques ont été conformes ces dernières années aux exigences à court terme comme à plus long terme, l'économie française doit encore faire face à des problèmes structurels importants. Les deux chapitres qui suivent sont consacrés à l'examen de certains des sujets de préoccupation dans ce domaine. Le présent chapitre fournit une analyse des résultats peu satisfaisants du marché du travail (avec en particulier la persistance d'un niveau élevé de chômage), de divers aspects des finances publiques – en mettant plus spécialement l'accent sur la fiscalité, le financement des collectivités locales et les dépenses sociales – et des problèmes d'environnement, tandis que le suivant s'intéresse aux politiques de concurrence suivies par la France.

Le marché du travail et la répartition des revenus

Malgré une amélioration récente, les résultats du marché du travail ont été assez peu satisfaisants en France durant la dernière décennie. En 1990, le taux de chômage moyen dans la zone de l'OCDE était à peine supérieur à son niveau de 1980, grâce à l'amélioration observée dans les pays Membres non européens. Par contre, en France, l'augmentation du taux de chômage dans les années 80 a été plus importante que dans la moyenne des pays de la CEE, et l'amélioration enregistrée depuis cinq ans n'a été que de moitié (tableau 8). Et la situation est encore plus décevante si l'on se fonde sur les statistiques du chômage déclaré, lequel n'a qu'à peine baissé par rapport à son point haut de 1987 (graphique 11). L'écart croissant (plus de 300 000 personnes en 1990) entre le nombre de chômeurs inscrits et celui des sans-emploi, tel qu'il ressort des définitions standardisées du BIT, est principalement imputable à un effet de découragement : 11.3 pour cent des chômeurs inscrits ont abandonné toute

Tableau 8. **Évolution du marché du travail : comparaison internationale**

	France			CEE			OCDE		
	1970-80	1980-85	1985-90	1970-80	1980-85	1985-90	1970-80	1980-85	1985-90
Croissance de l'emploi total	0.4	-0.4	0.7	0.2	-0.3	1.4	1.1	0.7	1.7
Taux de chômage normalisé (fin d'année)	6.3	10.2	9.0	6.4	10.9	8.4	5.8	7.8	6.1
<i>Pour mémoire :</i>									
Croissance du PIB réel	3.3	1.5	3.0	3.0	1.5	3.1	3.3	2.4	3.3

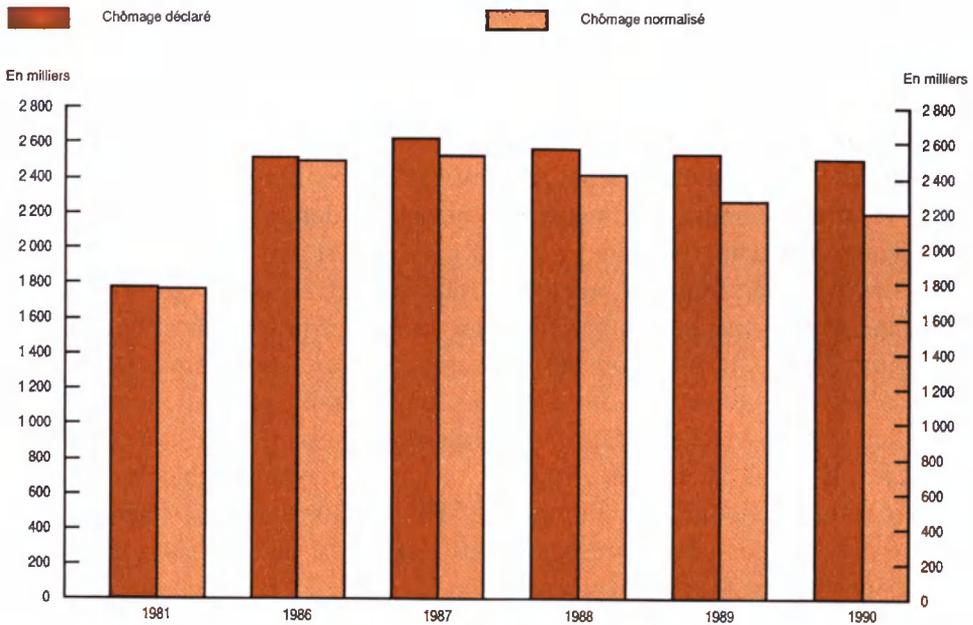
Sources : OCDE, *Principaux indicateurs économiques et Perspectives économiques n° 48*.

activité de recherche d'un emploi en 1990 (contre seulement 2.7 pour cent en 1986), dont près d'un tiers étaient âgés de plus de 55 ans.

Une caractéristique particulièrement préoccupante du chômage tient à sa durée moyenne. Les travailleurs les plus âgés sont les plus menacés par le chômage de longue durée : en effet, il semble, que dès lors qu'une personne de plus de 50 ans perd son emploi, la probabilité qu'elle reste indéfiniment au chômage est très élevée. Si la proportion de personnes qui restent au chômage plus d'un an a un peu diminué depuis le point haut atteint en 1987, ce déclin est largement imputable aux jeunes et le problème s'est aggravé dans le cas des travailleurs appartenant aux classes d'âge de forte activité. Qui plus est, la proportion de chômeurs de plus longue durée (trois ans ou plus) s'est, elle, accrue. Il se pourrait que l'on soit confronté à une sorte de « piège de la pauvreté », en ce sens que, dans un premier temps, les chômeurs hésitent à prendre un emploi qui s'offre à eux par crainte de voir baisser le montant des divers transferts sociaux dont ils bénéficient ou de subir une déclassification, et que les employeurs sont réticents à embaucher en raison du niveau trop élevé du coût du travail pour les catégories les moins bien payées (voir ci-après). Par contre, pour les chômeurs de longue durée, les facteurs principaux sont sans doute la déqualification et le découragement qui s'ensuit.

La persistance d'un niveau élevé de chômage vient, pour beaucoup, de la croissance plus lente de l'emploi, liée directement à la performance relative de l'économie. De plus, la croissance de la production en France a créé moins d'emplois que dans les autres pays ; en d'autres termes, l'augmentation de la

Graphique 11. CHÔMAGE DÉCLARÉ ET CHÔMAGE NORMALISÉ



Sources : OCDE, *Principaux indicateurs économiques* et estimations du Secrétariat.

productivité du travail y a été « trop forte » compte tenu de l'excédent de l'offre de main-d'œuvre. Aussi, a-t-on pu avancer que les coûts réels de main-d'œuvre étaient trop élevés en France (que le chômage réponde, dans une certaine mesure, aux critères de la théorie « classique »), du fait en particulier du niveau des cotisations patronales de sécurité sociale. Pour leur part, les autorités estiment qu'il n'y a pas de problème global de coût du travail, car le niveau relativement élevé des cotisations est compensé en grande partie par celui, relativement plus faible, des salaires nets sur longue période (Cotis et Loufir, 1990). De fait, le niveau moyen des cotisations patronales n'a pratiquement pas varié depuis cinq ans environ. En outre, il semblerait que les coûts de main-d'œuvre aient suivi une évolution favorable en termes relatifs ces dernières années, tout du moins dans les industries manufacturières, ce qui

rend d'autant plus décevant le maintien d'un chômage élevé au cours de la période récente (tableau 2).

Il n'en demeure pas moins que l'hypothèse d'un chômage répondant aux critères de la théorie classique paraît vérifiée dans certains cas. Le meilleur exemple en est celui des personnes peu qualifiées, qui sont pour la plupart des jeunes. Dans un marché totalement concurrentiel, ces travailleurs, dont la productivité marginale est faible, recevraient de très bas salaires ; par contre, si un salaire minimum est imposé, les personnes dont le coût du travail est supérieur au produit marginal qu'elles dégagent seront exclues du marché pour des considérations de prix et se retrouveront au chômage. En fait, le chômage frappe plus particulièrement les catégories payées autour du salaire minimum (SMIC). Le chômage classique pourrait spécialement prévaloir dans le secteur des services aux ménages, où, selon les estimations officielles, l'élasticité de l'emploi par rapport au salaire réel est de l'ordre de -0.4 . En France, 2 millions de travailleurs, soit 12 pour cent de l'ensemble des salariés, sont rémunérés au salaire minimum (SMIC). Mais surtout, l'écart entre le salaire moyen dans l'industrie et le SMIC est tombé de 57 pour cent à la fin des années 1970 à 43 pour cent seulement en 1985 ; il s'est à peu près stabilisé depuis lors contrairement à la stratégie de différenciation croissante adoptée dans la plupart des autres pays Membres. Or, il semblerait que l'augmentation de la valeur relative du SMIC observée dans les années 80 ait entraîné une diminution du niveau de l'emploi, en particulier pour les jeunes (Bazen et Martin, 1991) et les travailleurs peu qualifiés. Tout rétrécissement des écarts de salaire, s'il est bénéfique du point de vue de la répartition du revenu, s'est révélé aller à l'encontre du but recherché dans le domaine de l'emploi : depuis 1973, c'est systématiquement dans les pays où la dispersion des salaires est la plus faible, comme en France, que le chômage a le plus augmenté (INSEE, 1990a).

Le problème du chômage des travailleurs peu qualifiés n'a sans doute pas trouvé de réponse dans les mesures prises récemment par les autorités en matière de répartition du revenu, avec l'instauration fin 1988 du revenu minimum d'insertion (RMI), dont l'objectif est d'aider à la réintégration ; ce système prévoit l'octroi d'un revenu minimal aux personnes qui acceptent de prendre les mesures nécessaires pour retrouver du travail. Le RMI a été versé à 700 000 personnes depuis sa mise en place, pour un coût total de quelque

10 milliards de francs, mais 40 pour cent seulement des bénéficiaires ont signé un «contrat d'insertion». Il y a un risque, semble-t-il, que ce programme devienne partiellement une mesure sociale sans contrepartie, en particulier s'il n'existe aucune demande pour le travail offert par les bénéficiaires. Une commission a été chargée d'évaluer l'efficacité du programme d'ici janvier 1992.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont aussi vivement encouragé les employeurs du secteur privé à renégocier les taux de salaire minimum par branche; en effet, dans de nombreuses branches, les employeurs les avaient laissés retomber à un niveau en deçà du SMIC car les primes d'ancienneté leur sont liées. Au 1^{er} décembre, des accords prévoyant le relèvement du salaire minimum contractuel à un niveau au moins égal au SMIC avaient été conclus dans 16 des 37 branches. Ces majorations améliorent certes les perspectives d'augmentation des salaires des travailleurs les moins bien payés sur la durée de leur vie active, ce qui devrait accroître leur motivation; mais elles risquent de provoquer une accélération des salaires qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur la réalisation des objectifs de désinflation.

Conscientes de la situation difficile dans laquelle se trouvent les travailleurs peu qualifiés, les autorités se sont efforcées de compenser les effets de distorsion induits par le SMIC et par les autres mesures qui alourdissent les coûts de main-d'œuvre, en accordant des exonérations de cotisations patronales pour l'embauche de personnes appartenant aux divers groupes défavorisés. Ce n'est toutefois qu'une solution de repli, qui a des effets négatifs en termes de coût d'opportunité pour le Trésor public et rend plus difficile la réalisation des objectifs à moyen terme dans le domaine des finances publiques.

Hormis le niveau excessif des coûts de main-d'œuvre pour les catégories les moins qualifiées, un autre facteur explicatif de la persistance du chômage peut résider dans le fait que de nombreux chômeurs n'habitent pas les régions où il existe des emplois disponibles ou n'ont pas les qualifications requises. En effet, le taux de chômage des catégories peu qualifiées était en 1989 le double du taux de chômage global (à la fin des années 70, le premier n'était supérieur que d'un tiers au second), et le nombre d'offres non satisfaites augmentait en dépit de la persistance d'un niveau élevé de chômage. Jusqu'à la période récente tout du moins, le système éducatif paraissait peu concerné par les

besoins du marché du travail, et un nombre excessif de personnes en sortaient sans qualification. Si les employeurs consacrent actuellement 3 pour cent environ de leur masse salariale à la formation professionnelle, l'essentiel de ces sommes bénéficie à des personnes déjà très qualifiées, comme les cadres supérieurs ou les ingénieurs, et il n'existe guère de suivi visant à s'assurer que les avantages qu'on en retire sont substantiels au regard des frais encourus. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont l'intention de réformer la Loi de 1970 sur la formation continue dans les entreprises. La France possède bien un système national d'apprentissage, qui garantit l'exonération partielle ou totale des cotisations d'assurance sociale, mais ce programme n'a pas une très bonne image de marque et ne compte qu'environ 250 000 participants, contre sept fois plus en Allemagne de l'Ouest par exemple. Les autorités se sont efforcées récemment de répondre à ce problème général en faisant de l'éducation un domaine prioritaire de dépenses dans le budget de l'Etat et en instituant un système de formation personnalisée (avec le crédit-formation individualisé); depuis la mise en place de ce système en septembre 1989, quelque 180 000 personnes ont bénéficié d'une formation complémentaire. Divers autres programmes de stages subventionnés par l'Etat ont également été instaurés dans le cadre des trois plans annuels pour l'emploi mis en place depuis 1988. Près d'un million d'adultes et 700 000 jeunes ont participé en 1988 à des programmes de formation professionnelle financés par l'Etat, pour un coût total de 28 milliards de francs (soit 0.5 pour cent du PIB) (OCDE, 1990c). En juillet 1990, l'Etat a aussi signé un contrat de plan de trois ans avec l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), dans lequel il approuve la création de 900 nouveaux postes pour améliorer les services de placement.

La fiscalité

La fiscalité de la France et son système de protection sociale ont déjà fait l'objet d'un examen approfondi dans la dernière *Etude*, mais ces domaines sont restés au centre des préoccupations pendant l'année écoulée. Conformément aux objectifs qu'ils s'étaient fixés à moyen terme, les pouvoirs publics sont encore parvenus à faire baisser les prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB en 1989 (tableau 9). Des progrès ont également été accomplis dans la voie de la restructuration du système fiscal. Les réformes ont été en

Tableau 9. Impôts et cotisations sociales
En pourcentage du PIB

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Impôts	25.2	25.1	25.4	25.0	24.6	24.5	24.3
<i>dont :</i>							
Administrations publiques centrales	17.9	17.7	17.7	17.1	16.9	16.8	16.5
Collectivités locales	5.7	5.8	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9
CEE	0.8	1.0	1.0	1.2	1.1	1.0	1.1
Sécurité Sociale	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Cotisations sociales	19.3	18.9	19.2	19.1	19.3	19.4	19.5
Prélèvements obligatoires	44.5	44.0	44.6	44.1	43.9	43.9	43.8

Source : Projet de Loi de Finances pour 1991, Rapport Economique, Social et Financier, ministère des Finances.

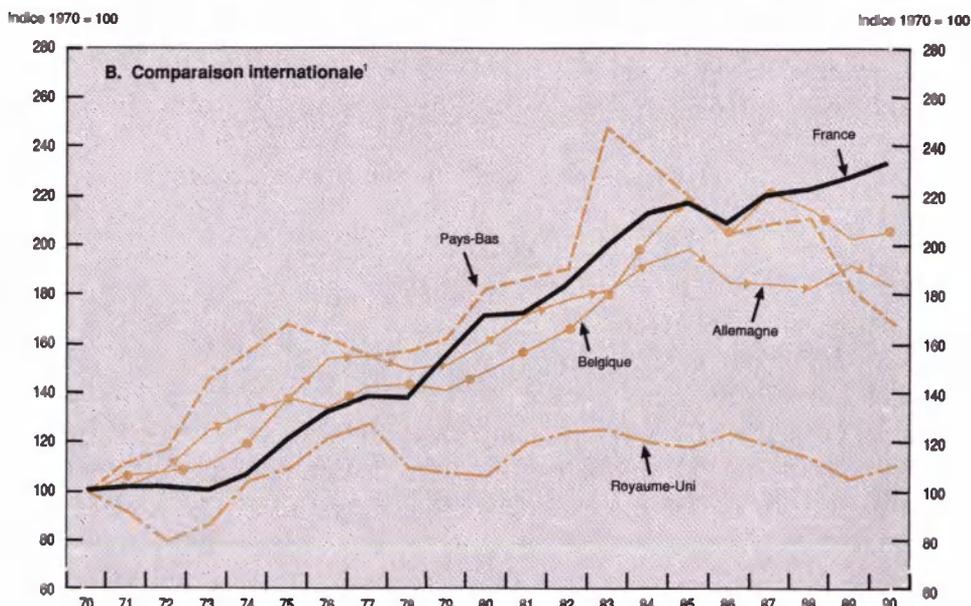
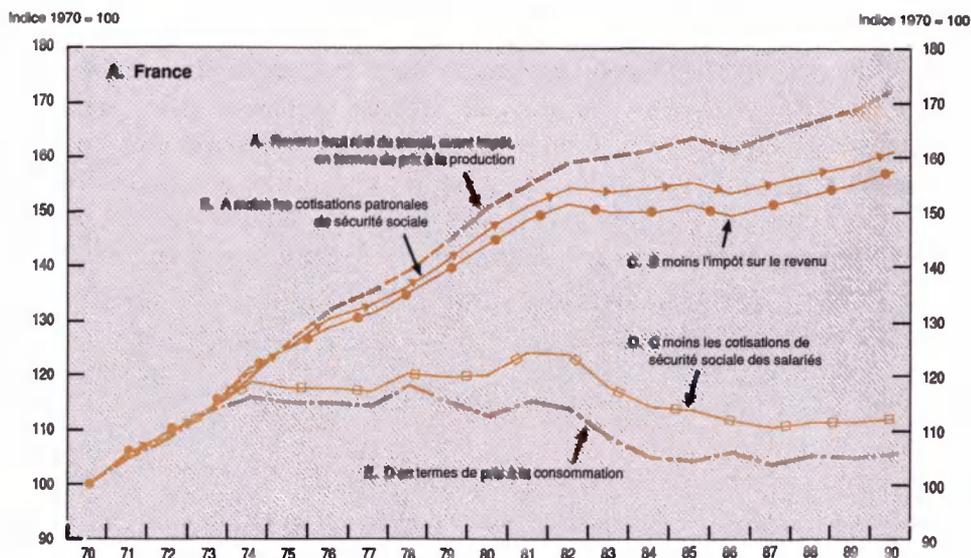
partie motivées par des considérations d'harmonisation en vue de l'instauration de l'union économique au sein de la CEE. Le taux majoré de TVA a encore été abaissé (à 22 pour cent contre 33 pour cent en 1987) et il devrait être supprimé en 1993 (date à laquelle les produits auxquels il s'applique seront taxés au taux normal, actuellement de 18.6 pour cent). La récente décision de la CEE de maintenir pour la TVA le principe du pays de destination pendant un certain temps après l'abolition des frontières douanières a rendu moins nécessaire une diminution du taux normal.

Le poids global de l'impôt sur le revenu des sociétés a, lui aussi, été à nouveau réduit : le taux applicable aux bénéfices non distribués a été ramené à 34 pour cent, chiffre qui correspond virtuellement à l'objectif de 33 $\frac{1}{3}$ pour cent qu'il faut atteindre pour éliminer la double taxation des dividendes compte tenu du système actuel d'intégration partielle. Comme le taux applicable aux bénéfices distribués n'a pas été réduit récemment, l'écart entre les deux taux s'est creusé de huit points, ce qui risque de se révéler de plus en plus coûteux à terme si cet écart provoque des distorsions dans l'allocation du capital en limitant la mobilité du capital entre secteurs²⁰. Les entreprises ont également bénéficié de diverses autres modifications de la fiscalité; en revanche, le taux de l'impôt sur les plus-values des entreprises a été porté de 19 à 25 pour cent, chiffre qui reste malgré tout inférieur à celui qui est appliqué dans la plupart des pays voisins.

C'est cependant, sans doute, le système d'imposition des revenus des personnes physiques et de cotisations de sécurité sociale qui a encore le plus besoin d'être révisé, compte tenu du « coin fiscal » important et toujours croissant qu'il impose sur le travail et de son incidence possible sur le niveau de l'emploi et du chômage (graphique 12). Le dernier *Rapport du Conseil des impôts* était particulièrement critique à l'égard du rendement, de la complexité et de la progressivité du régime fiscal des personnes physiques. Le taux marginal maximal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques – 56.8 pour cent – est élevé par rapport à ce qu'on observe dans les autres pays. Il est largement admis que la base imposable du système est trop étroite et sa progressivité excessive, puisque près de la moitié des ménages ne paient pas d'impôt²¹. Cette situation est à l'opposé du système de cotisations de sécurité sociale, dont le caractère régressif a toutefois été atténué depuis quelques années (voir ci-dessous). Récemment, on a examiné la mise en place éventuelle d'un système de retenue à la source (du type de ceux qui existent dans tous les autres pays de l'OCDE) en partie en vue d'améliorer le rôle des stabilisateurs automatiques dans le système.

Des progrès substantiels ont été réalisés récemment dans le domaine du financement des dépenses de sécurité sociale avec l'adoption d'un impôt prélevé sur tous les revenus, la contribution sociale généralisée (CSG) pour réduire le prélèvement sur le travail, surtout pour les bas salaires. En contrepartie, les contributions des employeurs au financement des allocations familiales ont été allégées, ces contributions étant transférées au financement du régime de retraite. La CSG s'applique (au taux de 1.1 pour cent) sur tous les revenus, y compris, en particulier, les revenus financiers et les revenus de remplacement. Elle devrait rapporter 32 milliards de francs en 1991, dont 21 milliards en prélèvements sur les traitements et salaires. Pour que l'instauration de la CSG soit neutre du point de vue des recettes, le prélèvement spécial de 0.4 pour cent sur le revenu imposable (qui rapportait environ 6 milliards de francs par an) a été supprimé et les taux de cotisation des salariés au régime de retraite ont été réduits de 1 point et d'un montant forfaitaire de 42 francs par mois. Cette réforme a un net effet de redistribution, bien que la CSG soit proportionnelle au revenu, car elle est imposable²² et s'accompagne d'une réduction (en partie forfaitaire) des cotisations de retraite, qui sont plafonnées. Selon les simulations, l'ensemble de ces mesures

Graphique 12. COIN FISCAL POUR LES TRAVAILLEURS
DU SECTEUR PRIVÉ



1. Différence entre le revenu brut réel du travail avant impôt, en termes de prix à la production (A ci-dessus) et le revenu réel du travail après impôt, net des cotisations de sécurité sociale des employeurs et des salariés, en termes de prix à la consommation (E ci-dessus).

Source : Estimations de l'OCDE.

va dans le sens des intérêts de 83 pour cent des salariés, est défavorable pour les retraités et les chômeurs assujettis à l'impôt (55 pour cent de l'ensemble des retraités et 8 à 10 pour cent de l'ensemble des sans-emploi) et favorise les familles nombreuses par rapport aux couples sans enfant. Le taux initialement décidé étant faible, la mise en place de la CSG ne devrait pas susciter de problème sur le plan macro-économique; mais tout relèvement de ce taux risque de soulever des difficultés car il impliquerait un retour en arrière par rapport aux allègements récents de l'impôt sur les revenus de l'épargne, ce qui pourrait provoquer des sorties de capitaux privés vers des pays où l'impôt est moins élevé.

La sécurité sociale : dépenses et financement

Le système de sécurité sociale reste une priorité de l'action de réforme des pouvoirs publics. Parallèlement à l'instauration de la CSG, les autorités ont continué de supprimer les plafonds applicables aux revenus sur lesquels sont assises les cotisations (allocations familiales en 1989 et 1990, accidents du travail en 1991) en même temps qu'elles réduisaient les taux de cotisation. Pour préserver la capacité d'investissement du secteur des entreprises et ne pas décourager l'investissement, elles ont cependant évité d'alourdir les cotisations à la charge des employeurs tandis que le taux de celles dues par les salariés a été relevé²³. Les autorités ont toutefois clairement admis qu'il fallait régler le problème du financement de la sécurité sociale en s'attaquant principalement aux dépenses. On n'a cependant guère noté de progrès dans la voie du ralentissement de la croissance des dépenses sociales ces dernières années : après correction de l'inflation, leur croissance est en effet passée d'un taux de 2.6 pour cent par an entre 1983 et 1987 à 3.7 pour cent au cours des trois dernières années. L'élément le plus important du système, le Régime général, qui était globalement en équilibre en 1989, est devenu déficitaire en 1990 sous l'effet de la stabilisation des excédents structurels au titre des accidents du travail et des allocations familiales, et de la forte augmentation des déficits chroniques des régimes santé et vieillesse (tableau 10, cadre A). Malgré les mesures prises récemment (voir ci-dessous), la situation devrait encore s'aggraver cette année en raison du ralentissement de l'activité²⁴ et de la détérioration structurelle des comptes du régime de retraite.

Tableau 10. Evolution récente des comptes de la Sécurité sociale

A. Régime général					
	1987	1988	1989	1990	1991
I. Résultats financiers (en milliards de francs)					
Santé	+4.6	+1.8	-2.5	-10.7	-8.3
Accidents du travail	+3.2	+3.6	+3.3	+3.6	+2.2
Pensions de retraite	-10.3	-17.1	-4.6	-6.9	-16.8
Allocations familiales	+1.0	+4.4	+3.5	+5.0	+6.2
Total	-1.4	-7.3	-0.4	-8.9	-16.7
II. Croissance des dépenses (en pourcentage)					
Santé	1.5	6.6	9.1	7.8	5.8
Accidents du travail	2.7	2.8	4.7	4.7	4.4
Pensions de retraite	7.3	8.2	7.5	9.4	7.5
Allocations familiales	3.3	3.4	6.3	4.6	2.3
Total	3.6	6.2	7.8	7.4	5.5

Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, *Les comptes de la Sécurité sociale*, février 1991.

B. Variations du volume des dépenses de santé du Régime général ¹						
	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Honoraires médicaux	7.3	5.9	1.6	7.2	5.4	3.6
Hospitalisation	-5.9	10.0	1.4	2.4	5.8	3.7
Prescriptions	7.9	8.4	-4.7	8.0	11.0	3.6
Total ²	-0.3	8.1	-0.8	3.9	6.6	3.8

1. Déflatées par les prix à la consommation.

2. Y compris les prestations en espèces.

Source : INSEE, *Comptes de la Nation 1989*, p. 197 et estimations de l'OCDE.

C. Influence du ticket modérateur			
Nombre de visites et interventions médicales, 1989	Avec ticket modérateur	Sans ticket modérateur	Total
Consultations	4.4	7.7	4.8
Visites	-1.1	6.6	1.3
Actes techniques	10.5	13.0	11.7
Actes radiologiques	6.2	18.5	10.1
Soins dentaires	2.8	5.7	3.1
Actes infirmiers	3.8	21.3	15.0
Kinésithérapie	8.3	13.0	10.2
Biologie	11.6	13.3	12.2

Source : INSEE, *Comptes de la Nation 1989*, p. 198.

Le régime d'assurance maladie

Ces derniers temps, c'est le régime d'assurance maladie qui a subi les pressions les plus importantes. Les dépenses ont continué d'augmenter à un rythme rapide pour atteindre 8.1 pour cent du PIB (contre 6.8 pour cent en 1980); on a cependant observé un certain ralentissement en 1990 par rapport à la croissance rapide en 1989, sous l'effet, pour partie, de l'élargissement de la base de remboursement prévu par le Plan Evin et des mesures prises pour revaloriser les salaires dans le secteur hospitalier (tableau 10, cadre B). Ce ralentissement est peut-être aussi imputable aux effets temporaires d'une longue grève du personnel administratif chargé des remboursements ainsi qu'aux retombées bénéfiques, elles permanentes, d'une réduction du taux de TVA sur les médicaments, qui a été ramené de 5.5 à 2.1 pour cent, d'une compression des marges des laboratoires d'analyse et des pharmaciens et d'une modération des honoraires des médecins. Récemment, un certain nombre de mesures ont été prises pour faire face au déficit attendu de quelque 10 milliards de francs en 1991 : l'accord de relèvement des honoraires des médecins, conclu avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) en décembre 1990, n'a pas été approuvé par les pouvoirs publics; la croissance de l'enveloppe allouée aux hôpitaux a été réduite de ½ point et des négociations sur le niveau des honoraires et des marges sont en cours avec l'ensemble des professions de santé²⁵.

Les autorités envisagent également un certain nombre d'autres réformes, notamment de ne plus rembourser les articles médicaux de caractère non thérapeutique (qui représentent 14 milliards de francs), de lier les prix des produits pharmaceutiques au volume des ventes et de faire en sorte que les fournisseurs de soins médicaux se sentent davantage responsables de l'évolution des dépenses de santé. Un projet de loi de réforme des hôpitaux, le plus ambitieux qui ait été établi depuis deux décennies, prévoit de donner une plus grande autonomie aux administrateurs des hôpitaux dans leurs activités de gestion courante (ce qui permettrait la sous-traitance de nombreuses fonctions non médicales), le rôle des autorités se limitant à la réglementation. Ces mesures visent pour la plupart à réduire les coûts par une limitation de l'offre. Or, dans le passé, ce genre d'action a conduit les professions médicales à chercher à compenser la compression de leurs marges unitaires, imposée par les autorités, par un accroissement du volume de leurs actes. Si la France était

la seule parmi les sept plus grands pays de l'OCDE à enregistrer un taux de croissance du prix des dépenses médicales inférieur à celui du PIB sur la période 1975-87, elle a aussi vu l'augmentation la plus rapide des remboursements médicaux en volume (OCDE, 1990d). Ce phénomène risque d'autant plus de se poursuivre dans les années à venir que le nombre de médecins qui arrivent sur le marché augmente encore rapidement. Dans un système caractérisé par la liberté de prescription et par une large couverture médicale par le système de sécurité sociale, une limitation de la croissance des dépenses publiques de santé devrait sans doute passer par un recours accru à des mesures de freinage de la demande, par exemple une réduction des taux de remboursement (tableau 10, cadre C) et une limitation du nombre d'actes remboursables. Toutefois, le gouvernement exclut actuellement le recours à des mesures sur la demande en raison des problèmes d'équité en termes d'accès aux soins qu'il pourrait soulever et préfère mettre l'accent sur la régulation contractuelle du côté de l'offre. Le système d'assurance maladie, en outre, souffre du niveau excessif des coûts administratifs (plus de 4 pour cent des dépenses contre 3½ pour cent en moyenne en Europe, selon la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale (1991)) et d'un manque d'informations statistiques, ce qui rend plus difficile l'amélioration envisagée des procédures d'évaluation.

Le régime d'assurance vieillesse

La détérioration des finances du Régime général est également imputable à l'évolution des comptes du système de retraite²⁶. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de réforme en profondeur pour endiguer la croissance des pensions de retraite et les mesures prises se sont limitées à l'indexation de celles-ci sur les prix, et non plus sur les salaires bruts, afin d'en atténuer le montant en pourcentage du PIB. Les pouvoirs publics sont néanmoins conscients du problème structurel qui existe et de sa gravité, et ils se sont engagés à présenter un livre blanc qui servira de point de départ à de larges discussions dans le courant du printemps, l'objectif étant d'amorcer un processus de réforme avant la fin de l'année. Divers articles récemment publiés par l'INSEE donnent une idée des ordres de grandeur en jeu (INSEE, 1990b).

Compte tenu des tendances observées sur le plan démographique, le rapport entre le nombre des retraités de plus de 59 ans et celui des actifs

employés devrait augmenter progressivement pour passer de 45 pour cent actuellement à 48.5 pour cent en 2005 ; après cela, il progressera rapidement avec l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du « baby-boom » pour atteindre 77.6 pour cent en 2040 à taux de fécondité constant et à taux de mortalité tendanciel. Sur la base de la législation actuelle, l'équivalent patrimonial des retraites (c'est-à-dire la valeur actuelle des pensions à percevoir moins la valeur actuelle des cotisations non encore versées) représenterait près du double du PIB (avec un taux d'actualisation de 4 pour cent), et son financement nécessiterait que le taux implicite de cotisation (sur le revenu total du travail, y compris les cotisations patronales) soit porté de 16.3 pour cent en 1985, date de départ des simulations, à près de 22 pour cent en 2005. A cette date, la pension moyenne représenterait alors 60 pour cent du revenu moyen d'activité, net des cotisations (« taux de remplacement net »), contre 46 pour cent en 1985, chiffre qui était déjà élevé par rapport à ce qu'on observait dans les autres pays. A l'horizon 2040, le taux de cotisation pourrait atteindre près de 40 pour cent et le taux de remplacement net 70 pour cent sur la base d'un taux d'annuité constant égal à la valeur moyenne des droits à pension acquis par année de travail. De toute évidence, ces chiffres sont très sensibles aux hypothèses retenues, notamment que la tendance de l'immigration restera inchangée ; mais ils montrent clairement que le maintien du système actuel impliquerait un niveau intenable de transferts entre générations, qui risquerait d'avoir des effets de découragement importants sur le travail et l'épargne et de susciter des pressions à la hausse sur les salaires.

La mise en place d'un système viable à long terme nécessitera sans aucun doute une augmentation des taux de cotisation, une réduction des prestations et/ou un allongement de la durée moyenne de la vie active. Un accroissement de 18 mois de la durée de la vie active entraînerait une stabilisation du rapport entre le nombre des cotisants et celui des retraités jusqu'en 2005 et permettrait une diminution de 2 à 3 points (par rapport au scénario de référence) de sa croissance par la suite (Vernière, 1990). D'autres possibilités ont également été étudiées, y compris celle d'un gel du taux de remplacement net. Cela impliquerait une diminution du taux d'annuité et nécessiterait encore un relèvement substantiel des taux de cotisation à partir de 2005, mais celui-ci serait néanmoins inférieur de près de deux tiers à l'augmentation requise dans le cas de référence.

Quelle que soit la stratégie retenue, il pourrait être utile, pour faciliter l'ajustement, de constituer temporairement des réserves au sein des régimes par répartition, comme cela se fait dans certains autres pays de l'OCDE, en portant les taux de cotisation à un niveau supérieur à celui qu'exige l'équilibre du système à court terme. Ces réserves pourraient servir de complément au système actuel par répartition, une capitalisation partielle étant parfaitement possible. Il est évident que sur un sentier équilibré de croissance stable, un système fondé uniquement sur un financement par répartition procure un taux de rendement plus élevé à toutes les générations si la croissance de la production potentielle est supérieure au taux d'intérêt réel²⁷. Tel était bien le cas avant 1980, mais depuis une dizaine d'années, le ralentissement de la croissance de la population active et de la productivité, joint à la hausse des taux d'intérêt réels, a de toute évidence créé un environnement favorable aux systèmes par capitalisation. Ces derniers permettraient en outre un élargissement de l'épargne nationale (toutes choses égales par ailleurs) et une combinaison d'une augmentation de l'investissement brut – qui s'accompagnerait, en définitive, d'un niveau de revenus plus élevé – et d'un déficit de la balance courante plus faible. Quoi qu'il en soit, un système par capitalisation devrait réduire les distorsions liées aux cotisations (en particulier dans les domaines de l'offre de main-d'œuvre et de l'épargne) lesquelles s'apparenteraient alors davantage à une épargne forcée²⁸. Enfin, il semblerait opportun de regrouper les différents systèmes obligatoires en un seul régime public de retraite, afin de réduire les coûts administratifs, d'étaler les risques systémiques et d'harmoniser les mesures des différents systèmes de retraite, évolution qui ne peut qu'aller dans le sens de l'équité. Plus le système est complexe, plus sont difficiles les choix sociaux qu'il faut opérer.

Le financement des collectivités locales

On n'a guère avancé dans la réforme des finances des collectivités locales, dont le système est excessivement complexe et n'incite pas suffisamment à la discipline du côté des dépenses : celles-ci ont ces dernières années continué d'augmenter en pourcentage aussi bien du PIB que de l'ensemble des dépenses publiques (tableau 11). En 1985, les impôts locaux étaient plus lourds en France que dans la plupart des états voisins à structure unitaire; ceci est

Tableau 11. Poids des collectivités locales

	1970	1975	1980	1982	1985	1989
A. En pourcentage des administrations publiques						
Recettes	12.6	14.5	14.8	15.2	15.9	16.9
<i>dont :</i>						
Impôts indirects	7.5	11.6	11.6	12.1	14.3	15.1
Impôts directs	14.1	16.6	14.8	14.2	18.7	18.8
Transferts ¹	190.1	266.8	266.0	273.0	271.7	282.1
Revenu de la propriété	32.9	32.0	44.5	40.7	41.4	46.9
Dépenses	14.6	16.0	15.6	15.6	15.5	16.8
<i>dont :</i>						
Consommation courante	15.6	17.9	19.6	20.4	22.0	23.7
<i>dont :</i>						
Salaires	14.9	16.7	18.4	19.2	20.4	21.9
Subventions	5.4	6.4	8.3	7.4	6.7	8.9
Paiements d'intérêts	35.2	41.6	42.9	33.8	30.8	33.2
Transferts ¹	12.1	24.6	21.1	20.8	19.5	23.0
Investissement fixe	65.1	67.2	70.9	73.3	71.9	72.4
B. En pourcentage du PIB						
Recettes	4.9	5.9	6.8	7.2	7.8	8.2
<i>dont :</i>						
Impôts indirects	1.1	1.6	1.7	1.8	2.1	2.2
Impôts directs	1.0	1.2	1.2	1.2	1.7	1.7
Transferts ¹	2.1	2.3	2.7	3.0	2.6	2.9
<i>dont :</i>						
Transferts de recettes fiscales	1.3	1.4	1.7	1.8	1.9	2.1
Revenu de la propriété	0.7	0.8	1.1	1.2	1.3	1.4
Dépenses	5.6	7.0	7.2	7.9	8.1	8.4
<i>dont :</i>						
Consommation courante	2.3	3.0	3.5	3.9	4.3	4.3
<i>dont :</i>						
Salaires	1.6	2.1	2.5	2.8	3.0	3.0
Subventions	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Paiements d'intérêts	0.4	0.5	0.6	0.7	0.9	1.0
Transferts ¹	0.2	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4
Investissement fixe	2.4	2.5	2.2	2.3	2.2	2.3
Capacité de financement	-0.9	-1.0	-0.6	-0.8	-0.4	-0.3

1. Sécurité sociale non comprise.

Sources : INSEE, Comptes annuels and trimestriels.

probablement encore vrai à l'heure actuelle étant donné leurs augmentations depuis lors (Conseil Economique et Social, 1990).

Près d'un tiers des recettes fiscales des collectivités locales provient de la taxe professionnelle (versée par les entreprises), système très critiqué qui a été institué en 1975 pour remplacer la patente, tout aussi impopulaire. Les principaux inconvénients de cette taxe sont sa complexité – plus d'un quart de son produit total est perdu en exonérations multiples – et une grande disparité dans la part relative des différents secteurs : c'est ainsi que l'industrie, qui représente 36 pour cent du PIB, paie 46 pour cent du produit total de la taxe professionnelle, tandis que les institutions financières, avec leurs 11 pour cent du PIB, n'en paient que 5 pour cent. Aussi, les autorités ont-elles entrepris d'en réduire le poids, mais au risque de provoquer des gaspillages substantiels. L'Etat assume de façon croissante le financement direct de la taxe, le montant maximum que le contribuable doit payer étant plafonné en fonction de sa valeur ajoutée. Ainsi, en 1989, l'Etat a directement pris en charge 27 pour cent du produit total de la taxe (soit 26 milliards de francs, ou près de $\frac{1}{2}$ pour cent du PIB), contre 3 pour cent en 1980. En 1991, le plafond sera encore réduit et ramené de 4 à $3\frac{1}{2}$ pour cent de la valeur ajoutée. De toute évidence, avec ce système, les autorités locales ne sont pas vraiment tenues à une grande discipline dans leur politique fiscale et dans leurs dépenses, d'où le risque qu'elles ne se sentent pas responsables de leur politique. Des propositions visant à asseoir entièrement la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée et non plus sur un panier composé des salaires, du chiffre d'affaires et des immobilisations ont été mises en sommeil lorsque les simulations ont montré que cette modification serait particulièrement coûteuse pour les petites entreprises.

La taxe d'habitation, deuxième impôt important par son produit levé par les collectivités locales, rencontre une opposition grandissante, ce qui n'a rien d'étonnant lorsqu'on sait, par exemple, que la part des départements a augmenté en moyenne de $9\frac{1}{2}$ pour cent en 1990 et qu'il existe de grandes disparités entre les taux par habitant (qui peuvent varier dans des proportions de 1 à 3). Par conséquent, en juillet 1990, le Parlement s'est déclaré favorable à une réforme de l'élément départemental de la taxe d'habitation qui ne serait plus assis sur la valeur des propriétés mais sur le revenu des ménages, avec cependant diverses possibilités de déduction et d'exonération. Cette réforme

devrait être mise en œuvre en 1992 sous réserve de la confirmation des autorités législatives dans le courant de l'année.

Une autre source importante de recettes pour les autorités locales vient des transferts qu'elles reçoivent de l'administration centrale, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) (qui a représenté environ 88 milliards de francs en 1989, soit 1½ pour cent du PIB). De nombreux transferts sont automatiquement indexés d'une manière ou d'une autre, de sorte que l'Etat n'a aucun moyen d'imposer une certaine austérité budgétaire. A titre d'exemple, jusqu'en 1990, la DGF et les autres transferts étaient fonction du produit qu'aurait rapporté la TVA en l'absence de modification des taux ; les autres transferts sont encore indexés sur les prévisions concernant l'investissement des administrations publiques. Etant donné les réductions progressives de la TVA, en particulier du taux majoré, ces dernières années, la charge de l'ajustement face à l'allégement de la TVA a été supportée en totalité par l'administration centrale. En 1990, la DGF a toutefois été bloquée en termes réels et sa progression sera désormais plafonnée à un pourcentage donné du taux de croissance réelle de l'économie. Les autres transferts sont liés au report de responsabilités qui a découlé de l'importante réforme de décentralisation votée en 1982. Leur montant est passé de 3.4 à 5.7 pour cent des recettes fiscales totales de l'Etat. Au total, l'Etat transfère plus de 213 milliards de francs (près de 3½ pour cent du PIB et 21 pour cent du produit total de la fiscalité) aux administrations locales, contre seulement 117 milliards de francs, soit 16 pour cent des recettes fiscales, en 1984. Les pouvoirs publics ont décidé récemment de prendre certaines mesures visant à redistribuer les transferts budgétaires des communes les plus riches vers les plus défavorisées. Enfin, les relations financières entre l'Etat et les autorités locales se caractérisent par leur complexité, peut-être excessive, du fait de l'importance du nombre d'échelons locaux (communes, départements, régions) ainsi que de la multiplicité des communes (on en compte environ 36 000).

Vers une amélioration de l'environnement

D'après les indicateurs récents de l'OCDE, la performance de la France en matière d'environnement se caractérise à la fois par des points forts et par des points faibles. Bien que les comparaisons soient difficiles, la France semble

contribuer relativement peu à l'émission des principaux polluants atmosphériques : gaz à effet de serre, comme le dioxyde de carbone, oxyde d'azote, oxydes de soufre (tableau 12). Du fait notamment de la faible densité de population, les concentrations sont relativement faibles dans la plupart des régions. Néanmoins, de graves problèmes de qualité de l'air demeurent au niveau local, à Paris, par exemple. On a enregistré une réduction sensible des émissions dans les années 80 grâce à une diminution importante des besoins en combustibles fossiles reflétant une intensité énergétique réduite de l'écono-

Tableau 12. Indicateurs de l'environnement : comparaison entre la France et les autres pays de l'OCDE¹

	France			Autres pays de l'OCDE		
	1970	1980	1988	1970	1980	1988
Emissions de gaz à effet de serre, tonnes par habitant	n.d.	n.d.	4.0	n.d.	n.d.	6.1
dont :						
Emissions de CO ₂ , tonnes par habitant	2.5	2.6	1.8	3.4	3.2	3.4
Oxydes de soufre, kg. par habitant	58.4	61.9	22.8	90.3	68.0	48.3
Oxydes d'azote, kg. par habitant	26.0	34.0	29.6	45.2	48.3	44.3
Prélèvements d'eau, en % des disponibilités annuelles brutes	13.5	20.3	23.4	8.6	10.5	10.2
Utilisation d'engrais azotés sur les terres arables, tonnes/km ²	7.9	11.4	13.3	3.9	5.6	5.7
Utilisation de pesticides sur les terres arables, tonnes (éléments actifs)/km ²	n.d.	n.d.	0.4	n.d.	n.d.	0.3
Population desservie par les stations de traitement des eaux usées, %	19.0	43.6	52.0	34.0	51.0	60.0
Zones protégées, %	0.9	2.4	8.2 ²	1.9	5.9	7.1 ²
Production de déchets municipaux, kg/habitant	228 ³	260	304	407 ³	436	513
Déchets industriels, par unité de PIB (t/10 ⁶ \$EU)	n.d.	n.d.	89	n.d.	n.d.	146
Déchets nucléaires, par unité d'énergie (t/MTEP) ⁴	n.d.	n.d.	4.5	n.d.	n.d.	1.7

1. Il faut être prudent lorsqu'on établit des comparaisons internationales car les méthodes d'évaluation diffèrent d'un pays à l'autre.

2. 1989.

3. 1975.

4. Quantité de combustible consommé exprimée en tonnes de métal lourd par unité d'énergie primaire nécessaire.

Sources : OCDE, *Indicateurs de l'environnement*, 1991 et OCDE, *Données OCDE sur l'environnement*, Compendium 1989.

mie nationale et le développement de l'électricité nucléaire. Mais, l'augmentation de la part de l'énergie nucléaire dans la consommation d'électricité (de 8 pour cent en 1973 à 70 pour cent en 1988) fait que la France est aujourd'hui confrontée à des difficultés plus grandes en matière d'élimination des déchets nucléaires. La France se situe également dans une position favorable par rapport à ses partenaires de l'OCDE pour ce qui est de la génération des résidus solides ainsi que du pourcentage du territoire qui est protégé. Les résultats apparaissent moins favorables dans les domaines de l'intensité des prélèvements d'eau²⁹ et de l'utilisation d'engrais azotés et de pesticides, de la part de la population desservie par des usines de traitement des eaux usées.

Si dans certains domaines, des efforts de protection de l'environnement ont été développés depuis longtemps, comme dans le cas des agences de bassin pour la gestion de l'eau, les dépenses engagées pour la lutte contre la pollution sont encore limitées³⁰. Toutefois, l'environnement prend une place croissante dans les préoccupations des pouvoirs publics. Un plan national a été proposé qui a, entre autres, les objectifs suivants :

- i)* réduction de 30 pour cent des émissions moyennes des principaux polluants;
- ii)* doublement de la part des eaux domestiques usées faisant l'objet d'un traitement;
- iii)* recyclage de plus de la moitié de l'ensemble des matières premières industrielles; et
- iv)* élimination de l'utilisation de chlorofluorocarbones (CFC) d'ici à dix ans.

On estime que ces mesures devraient porter de 1.3 à 1.9 pour cent la part des dépenses d'environnement dans le PIB et coûter au Trésor quelques 6 milliards de francs par an les cinq premières années. S'il a été accru de 15 pour cent pour 1991, le budget du ministère de l'Environnement reste extrêmement modeste (moins d'un milliard de francs) et cette augmentation ne revêt qu'un caractère intérimaire. Ce n'est que cette année que des décisions à plus long terme doivent être prises, leur mise en œuvre commençant en 1992. Un rôle accru devrait être donné aux instruments économiques dans la gestion de l'environnement. Dans cet ordre d'idées, des taxes devraient être prélevées sur les activités polluantes et, de fait, diverses taxes visant à faire payer les

pollueurs sont à l'étude. En outre, un projet de loi sur la politique de l'eau est en discussion au Parlement et devrait conduire à un doublement du prix de l'eau. Le ministère de l'Agriculture a, par ailleurs, annoncé une série de mesures pour encourager le respect de l'environnement dans les activités agricoles. Enfin, un réexamen du problème des déchets nucléaires est engagé.

IV. Concurrence et politique de la concurrence

Rappel historique

Le renforcement de la politique de la concurrence durant ces dernières années devrait permettre à la France de réaliser les ajustements structurels nécessaires à une meilleure intégration dans l'espace unique européen. Dans le passé, la France a été longtemps perçue comme un des pays développés où le jeu de la concurrence était relativement faible, occulté notamment par l'intervention de l'État dans l'économie. De fait, jusqu'au début des années 80, la politique économique a généralement, sauf durant de brèves périodes, été nettement interventionniste, que ce soit avec la politique des « champions nationaux », le développement des aides aux secteurs en difficulté, ou l'ambition de « reconquête du marché intérieur » à travers la vague de nationalisations de 1982. La plupart de ces actions visaient à renforcer la compétitivité extérieure du secteur industriel. Par contre, peu a été fait pour développer la concurrence dans les secteurs abrités. Nombre d'entre eux ont continué de faire l'objet de protections importantes, héritées du passé, ou, dans certains domaines, renforcées en raison de considérations généralement d'ordre plus socio-politique qu'économique. Cette stratégie s'est cependant avérée décevante, et n'a pas réussi à endiguer la pénétration croissante des importations ni à modifier durablement les avantages comparatifs industriels, tandis que l'insuffisance de la concurrence avait souvent conduit à une mauvaise allocation des ressources. Aussi, l'accent a-t-il été mis, notamment à partir du milieu des années 80, sur le désengagement de l'État.

Parallèlement, alors que la réglementation française de la concurrence était jusqu'au milieu des années 70 conçue comme une branche de la législation des prix³¹, la promotion de la concurrence a pris progressivement le pas sur l'idée que le contrôle des prix pouvait assurer la maîtrise des mécanismes

inflationnistes et ainsi améliorer la compétitivité externe. D'autre part, les autorités ont progressivement harmonisé la législation française avec celle de la Communauté européenne. Un processus de libération des prix dans l'industrie et certains services s'est engagé à la fin des années 70. Durant la première moitié des années 80, bien que la concurrence ait été progressivement acceptée comme l'instrument d'une politique de liberté économique, l'action sur les prix a conservé une grande importance³². L'examen de l'évolution des prix relatifs dans les secteurs marchands³³ montre que, dans les 17 pays considérés, il y a eu un net processus de convergence des prix relatifs entre 1980 et 1985, mais il semblerait que ce mouvement de convergence ait été moins puissant en France que dans la plupart des autres pays (tableau A4 en annexe).

Un pas décisif dans la politique de la concurrence a été franchi à la fin de 1986. L'*Ordonnance de 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence* a abrogé l'ordonnance de 1945, qui donnait la possibilité au gouvernement d'intervenir à tout moment sur les prix. Afin de mieux intégrer les dispositions communautaires sur la concurrence, elle a tracé un cadre de fonctionnement du marché entièrement nouveau. D'un régime fondé essentiellement sur le principe d'interdiction, l'on passe à un système favorisant la liberté des contrats et ne sanctionnant que les abus. On pose comme principe que seule la concurrence doit être l'instrument de régulation du marché. L'Ordonnance traduit une approche plus économique du droit de la concurrence. En instaurant la liberté générale des prix, elle affirme le désengagement de l'Etat et la confiance des pouvoirs publics dans la rationalité des comportements des agents économiques. Ce désengagement s'accompagne d'efforts parallèles de déréglementation dans différents secteurs, en particulier dans ceux abrités de la concurrence étrangère (Jenny, 1990a).

Le présent chapitre est consacré au fonctionnement, dans l'optique de la politique de la concurrence, des marchés de biens et de services non-financiers. Le secteur financier et les marchés du travail ont déjà été examinés dans le cadre des examens par pays de l'OCDE. La nouvelle approche de la politique de la concurrence s'est traduite par un démantèlement graduel des barrières à l'entrée (monopoles naturels, concessions, licences et contrôles professionnels), par une moindre intervention directe dans l'économie (subventions, poids des entreprises publiques) et par un renforcement de l'ouverture à l'extérieur (investissements étrangers et marchés publics). Les structures du droit de la

concurrence sont ensuite présentées dans la deuxième section. Les deux dernières sections donnent les grandes lignes des évolutions dans le contexte européen et offrent quelques remarques de conclusion.

Vers une réduction graduelle des entraves à la concurrence

Barrières à l'entrée

Par définition, le cas limite d'absence de concurrence est le *monopole naturel*. L'Etat a eu largement recours à l'intervention directe par constitution de monopoles publics pour remédier à ce qui était ressenti comme des carences des marchés dans la production d'énergie, les chemins de fer, les transports aériens, les services d'utilité publique et les télécommunications, l'idée étant qu'en présence d'importantes économies d'échelle ou de gamme, une seule firme peut assurer l'offre aux coûts les plus faibles. De ce fait, les possibilités d'accès au marché des concurrents potentiels sont limitées ou impossibles, comme dans les secteurs de la distribution du gaz et de l'électricité.

La réglementation a été assouplie dans un certain nombre de secteurs en instaurant une situation de quasi-concurrence. Avec le développement des technologies, le cadre réglementaire est, en effet, devenu de moins en moins adapté à la situation effective des marchés (OCDE, 1990b). Ainsi, dans les télécommunications, l'introduction de la numérisation, des émissions hertziennes et de la télédiffusion a permis à d'autres réseaux d'offrir des produits et des services de meilleure qualité sans pour autant impliquer des économies d'échelle ou de réseau, vidant ainsi le monopole naturel de sa substance. La mise au point de systèmes concurrentiels par câble et par satellite a mis fin à la fourniture monopolistique qui découlait d'un monopole naturel d'émission, dû à la rareté des longueurs d'onde disponibles. Par contre, les transformations technologiques peuvent susciter la naissance de nouveaux monopoles naturels, tels les systèmes informatisés de réservation de transports aériens. D'autre part, on s'est rendu compte que l'existence d'une activité de monopole naturel dans une entreprise n'implique pas que toutes les opérations de l'entreprise constituent un monopole naturel. Certains compartiments peuvent être concurrentiels. La fourniture d'électricité, par exemple,

qui implique un monopole naturel de transmission, comporte encore une concurrence potentielle pour la production d'électricité³⁴.

Aussi, des mesures de déréglementation ont-elles été prises. Le monopole public du trafic aérien avec les départements d'outre-mer a été libéralisé en 1987, et les autorités, sous la pression de la Commission européenne, se sont engagées récemment à accélérer l'introduction de la concurrence sur les lignes domestiques et internationales (OCDE, 1988a). Dans le domaine des télécommunications, là où le monopole a cessé d'être considéré comme « naturel » en raison notamment de l'évolution des techniques (voir ci-dessous), il ne couvre plus les services à valeur ajoutée, qui depuis 1986 sont soumis à notification ou autorisation du ministère des Postes et Télécommunications, ni les systèmes de téléphone mobile et les services de radio-messageries (OCDE, 1988b). Le changement de statut de France-Telecom témoigne de la modification de la perception des pouvoirs publics dans ce domaine. Cependant, la notion de service public et les impératifs de la tarification demeurant des considérations importantes, on n'a que partiellement libéralisé les télécommunications. A cet égard, l'évolution apparaît moins avancée que dans d'autres pays de l'OCDE où la notion même de monopole naturel s'est graduellement vidée de son sens (OCDE, 1990b). Un autre exemple est la libéralisation des prix des carburants en 1985-86 et de l'importation des produits pétroliers en 1987 (cette dernière restant cependant soumise à l'autorisation du ministère de l'Industrie). Bien qu'il soit difficile de séparer l'incidence de ces mesures de libéralisation de celle de la baisse des prix du pétrole, il est intéressant de noter que, entre 1984 et 1986, le prix de l'essence hors taxes a baissé de 31 pour cent en France contre 25 pour cent en Allemagne et en Italie (tableau 13). De plus, dans un premier temps, les marges des compagnies ont évolué à la hausse, mais la pression de la grande distribution les a réduites et, avant la crise du Golfe, elles se trouvaient à des niveaux historiquement bas, sauf pour le fioul domestique.

Dans un certain nombre de cas, la présence d'un monopole public dans un secteur peut avoir des répercussions sur d'autres secteurs. Par exemple, comme dans d'autres pays et notamment l'Allemagne, le secteur des transports routiers a été réglementé pour protéger les activités ferroviaires (OCDE, 1990a). Bien que présentant les caractéristiques structurelles d'une industrie concurrentielle, ce secteur a ainsi fait l'objet d'un système de licences et d'un

Tableau 13. Prix de l'essence hors taxes
En \$EU par litre, taux de change courants

	1984	1986	1989
France	0.258	0.177	0.206
Allemagne	0.252	0.191	0.230
Italie	0.252	0.187	0.242
Royaume-Uni	0.244	0.199	0.241
Etats-Unis	0.244	0.165	0.189
Japon	0.383	0.410	0.450

Source : OCDE, *Energy prices and taxes, third quarter 1990, 1991.*

contrôle public sur les prix et la qualité des services. Les effets négatifs de la réglementation sur l'efficacité peuvent être illustrés en comparant les évolutions respectives dans le transport routier de marchandises et de voyageurs, le premier ayant été largement déréglementé contrairement au second. Dans le *transport routier de marchandises*, composé en grande majorité d'entreprises privées, les conditions d'entrée ont été partiellement libéralisées : sur longue distance, octroi d'une licence, sans numerus clausus depuis 1986, et, sur courte et moyenne distance, simple inscription au registre des transporteurs routiers. Le système de tarification encore obligatoire a été abrogé en 1986 avec une période de transition jusqu'en 1989. Depuis que s'est enclenché le processus de libéralisation, on a enregistré une hausse sensible de l'activité. Le nombre d'entreprises a fortement augmenté. La concurrence par les prix a été très vive, et, malgré l'existence du système de tarification obligatoire jusqu'en 1989, les tarifs sont tombés en-deçà du prix plancher. Les prix ont enregistré une baisse plus forte pour le transport en zone longue qui a été le plus déréglementé, que pour celui en zone courte (tableau 14). Les effectifs ont augmenté sensiblement depuis 1984. En outre, la qualité des services s'est améliorée. La situation dans le *transport routier de voyageurs* est très différente. Les entreprises publiques y prédominent, les obstacles à l'entrée sont très élevés (licences) et la tarification encore obligatoire (approbation des tarifs par les autorités locales). Les prix et les coûts sont généralement élevés et la rentabilité est plus faible. La structure des prix est faussée car elle est souvent utilisée comme instrument de politique régionale, notamment pour assurer une péréquation entre les régions où les coûts sont faibles et celles où ils sont plus élevés. La structure de l'offre et de la demande s'en est trouvée

Tableau 14. **Prix des transports routiers de marchandises**
Evolution annuelle en pourcentage

	1986	1987	1988	1989
Transport intérieur				
Zone courte	2.7	-2.4	-0.7	0
Zone longue	0	-5.0	-4.2	-1.9

Source : Rapport de la Commission des Comptes de Transport, ministère de l'Équipement-INSEE, février 1991.

affectée, les transporteurs étant contraints de maintenir en service des capacités non rentables.

Indépendamment des monopoles naturels, un certain nombre de secteurs industriels, de professions libérales et de corps de métier sont soumis à des réglementations qui ont été justifiées par des notions de concurrence praticable, d'externalités et d'asymétrie d'information. Dans le cas des services d'utilité publique, par exemple, on se fonde sur la lourdeur et la spécificité des actifs pour imposer des barrières réglementaires à l'entrée. Les autorités donnent à un seul prestataire privé le droit de fournir un service public, ou bien un produit ou un service spécifique dans le cadre de l'*octroi de concessions ou de licences*. Par exemple, des appels d'offre ont été lancés pour l'exploitation du téléphone mobile ou des cabines publiques (concurrence «préalable»)³⁵. L'accès aux activités de la télévision et de la radio-diffusion demeure soumis à un régime d'autorisation par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel créé en janvier 1989. Les professions faisant l'objet d'une licence sont variées, allant des chauffeurs de taxi aux pompes funèbres et aux pharmacies. Dans certains cas, les mesures gouvernementales créant des barrières à l'accès dans des secteurs ou dans des professions où la concurrence n'est pas jugée praticable risquent d'avoir pour effet de protéger des situations acquises au détriment du processus concurrentiel. Il convient donc d'être vigilant à l'égard des groupes de pressions qui invoqueraient des motifs de protection des consommateurs pour préserver leurs avantages corporatifs.

Les *contrôles professionnels* sont répandus dans les professions libérales (médicales, juridiques et judiciaires, et techniques), dont une quinzaine possèdent un Ordre professionnel qui veille au respect du code de déontologie. L'accès à la profession est souvent soumis à l'inscription auprès d'un ordre ou

d'un organisme professionnel. Les médecins ne peuvent exercer qu'après inscription au tableau du Conseil de l'ordre. Il en est de même pour les avocats ou les architectes. De plus, les ordres professionnels sont dotés de pouvoirs étendus pour réglementer la publicité de leurs membres. La réglementation en la matière est plus stricte qu'ailleurs³⁶ et peut avoir une certaine influence sur les tarifs. Toutefois, la condamnation régulière par le Conseil de la concurrence (annexe III) de l'imposition de barèmes par les organisations professionnelles a abouti à la disparition progressive de ceux-ci. Un autre mécanisme de restriction à l'entrée est la *vérification des besoins* d'une offre additionnelle par l'administration, souvent liée à des impératifs de santé publique³⁷. L'accès à certaines activités commerciales est également réglementé au stade de la distribution. En particulier, selon les dispositions de la loi Royer, récemment renforcée par la loi Doubin, l'implantation de grandes surfaces commerciales est soumise à la délivrance d'autorisations préalables par des commissions départementales d'urbanisme commercial qui tiennent trop souvent compte d'impératifs de protection sociale des petits commerçants. La France est cependant l'un des pays européens où la grande distribution est la plus développée.

Autres facteurs influant sur la concurrence

Les *subventions* ont été dans le passé un instrument important de l'intervention des pouvoirs publics dans le fonctionnement de l'économie. Comme pour la réglementation, elles ont été souvent justifiées par la volonté de compenser les défaillances ou imperfections des marchés en présence d'externalités, de coûts d'entrée très élevés ou bien d'asymétries d'information entre les agents économiques. En fait, une grande partie des aides françaises est allée aux grandes entreprises, indépendamment des caractéristiques de fonctionnement des marchés³⁸. En France, les subventions, mesurées sur la base des comptes nationaux, représentaient 2.5 pour cent du PIB en 1988, soit un taux égal à la moyenne des pays européens de l'OCDE, contre 3 pour cent en 1985-86. En effet, au vu des résultats décevants des aides directes et de la protection de l'industrie, qui ont plutôt retardé les ajustements nécessaires, les pouvoirs publics ont entamé un programme de désengagement de l'Etat, et le volume des subventions a reculé. Cette évolution a été la plus sensible dans les industries manufacturières en raison essentiellement de la baisse des subventions à la sidérurgie (tableau 15).

Tableau 15. **Subventions par secteur, 1981 à 1988**
En pourcentage de la valeur ajoutée du secteur considéré

	Agriculture	Industries manufacturières	Industries manufacturières hors acier et chantiers navals	Chantiers navals	Chemins de fer
Allemagne					
1981-86	9.8	3.0	2.9	12.3	37
1986-88	13.5	2.7	2.7	16.6	32
France					
1981-86	12.1	4.9	3.6	56.6	38
1986-88	7.6	3.7	3.5	68.0	29
Italie					
1981-86	..	9.5	8.2	45.9	49
1986-88	..	6.7	6.5	28.2	8
Royaume-Uni					
1981-86	14.1	3.8	2.9	21.6	18
1986-88	8.6	2.7	2.5	25.0	9
Belgique					
1981-86	7.3	6.4	4.5	27.7	70
1986-88	6.2	4.4	4.6	12.3	63
Pays-Bas					
1981-86	7.2	4.1	4.1	10.7	22
1986-88	6.2	3.3	3.5	3.8	6

Source : CEE, 1990a.

L'État intervient aussi directement dans le secteur concurrentiel à travers les *entreprises publiques*. Le secteur public s'est considérablement gonflé avec les mesures de nationalisation d'entreprises industrielles en 1982, puis allégé après la vague de privatisations de 1986-87. Depuis lors, l'objectif a été de n'opérer ni démantèlement ni extension du secteur public. Certaines mesures de déréglementation qui ont été cependant mises en œuvre, ont fait « bouger » la frontière entre secteur public et secteur privé. Les autorités ont récemment passé un décret qui autorise les prises de participation minoritaires dans le capital d'entreprises publiques sous la condition qu'il y ait un accord de coopération industrielle, commerciale ou financière. En 1988, les participations publiques, qu'elles soient liées à des considérations de monopole naturel ou non, couvraient 2 000 entreprises employant environ 1.4 millions de sala-

riés, soit 11 pour cent des effectifs salariés. Le poids des entreprises publiques est évalué à quelque 12 pour cent de l'activité économique (tableau 16)³⁹. Pour la plupart, ces entreprises appartiennent au secteur concurrentiel. Elles sont cependant, de par leur statut, partiellement au moins abritées du fonctionnement normal des mécanismes de marché et modifient ainsi les conditions générales de concurrence. Non seulement elles sont à l'abri de la faillite ou d'une offre publique d'achat en cas de mauvais résultats, mais elles bénéficient également d'apports financiers de l'Etat justifiés en théorie par la qualité d'actionnaire de celui-ci, mais dont la composante subvention est souvent difficile à distinguer. Il n'en reste pas moins que, sur la période récente, la gestion des entreprises publiques s'est rapprochée de celle des entreprises privées.

En matière de *restrictions à la concurrence étrangère*, la législation commerciale française est essentiellement alignée sur celle de la Communauté européenne. Les tarifs douaniers nominaux ont sensiblement diminué depuis la deuxième guerre mondiale. Dans un certain nombre de secteurs, cependant, les droits de douane en provenance des pays hors de l'Europe restent relative-

Tableau 16. **Présence des entreprises nationales par industrie, 1989**
Pourcentage de la valeur ajoutée dans chaque industrie

	Poste	Télécom- muni- cations	Electri- cité	Gaz	Pétrole	Charbon	Chemins de fer	Trans- ports aériens	Trans- ports routiers	Acier	Chan- tiers navals
Etats-Unis	90	0	25	0	0	0	25	0	0	0	0
Japon	100	33	0	0	-	0	25	0	0	0	0
Allemagne	100	100	75	50	25	50	100	100	25	0	25
France	100	100	100	100	-	100	100	75	50	75	0
Italie	100	100	75	100	-	-	100	100	25	75	75
Royaume-Uni	100	0	100	25	25	100	100	0	0	75	50
Canada	100	25	100	0	0	0	75	75	0	0	0
Australie	100	100	100	100	0	0	100	75	0	0	-
Autriche	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	-
Belgique	100	100	25	25	-	0	100	100	100	50	0
Pays-Bas	100	100	75	75	-	-	100	75	50	25	0
Espagne	100	50	0	75	-	50	100	100	0	50	75
Suède	100	100	50	100	-	-	100	50	25	75	75
Suisse	100	100	100	100	-	-	100	25	0	0	-

Source : Oxley et al., 1990.

ment élevés, particulièrement dans le cas de l'habillement et de la chaussure. Les principales barrières sont liées à l'Arrangement Multifibres. Les restrictions quantitatives à l'importation sont encore importantes, mais ont récemment baissé⁴⁰ (tableau 17). Les taux implicites de protection français ont été réduits et diminueront encore au fur et à mesure que les restrictions quantitatives mises en place dans le cadre des règlements de la CEE seront allégées. Selon une mise à jour effectuée par les autorités françaises des calculs publiés par la Banque Mondiale, mais à un niveau plus désagrégé, le taux de protection du marché intérieur serait en France de 8 pour cent hors textile, et de 5 pour cent hors textile et automobile.

Tableau 17. **Importations touchées par certaines mesures non-tarifaires¹**
En pourcentage

	Fin 1981		Fin 1986	
	Part des importations du secteur	Part des importations manufacturières	Part des importations du secteur	Part des importations manufacturières
France				
Agriculture	43.3	..	44.7	..
Industries manufacturières	11.2	11.2	15.4	15.4
<i>dont :</i>				
Textiles et habillement	42.9	4.3	43.0	4.3
Chaussures	6.5	0.1	6.5	0.6
Fer et acier	28.9	1.1	34.3	1.3
Appareils électriques et électroniques	13.0	0.9	31.3	2.3
Automobile	11.9	0.8	19.1	1.3
Allemagne				
Agriculture	32.7	..	33.3	..
Industries manufacturières	15.0	15.0	17.9	17.9
Japon				
Agriculture	49.8	..	49.8	..
Industries manufacturières	10.2	10.2	10.2	10.2
Etats-Unis				
Agriculture	6.2	..	18.4	..
Industries manufacturières	11.7	11.7	17.9	17.9

1. Ces mesures non tarifaires comprennent les quotas, les taxes à l'importation, les autorisations d'entrée, les prix minimums et l'arrangement multifibres. Les calculs sont fondés sur l'inventaire des barrières commerciales de la Banque Mondiale.

Source : Kelly *et al.*, 1988.

Cependant, des mesures de restriction s'appliquent dans un certain nombre de secteurs, soit pour des raisons stratégiques (énergie), soit pour des motifs industriels. C'est ainsi qu'une protection « temporaire » a été accordée à des pans entiers de l'industrie, par exemple le textile, pour faciliter leur reconversion. Il ne reste désormais, pour l'essentiel, que des restrictions spécifiques pour les véhicules automobiles. Dans ce secteur, la concurrence des importations en provenance du reste du monde est la règle, mais avec une exception de taille, l'importation de véhicules japonais pour lesquels, sous la pression des producteurs français, les autorités françaises ont imposé en 1976 un quota de 3 pour cent. Les effets de ce type de mesures ont fait l'objet de nombreuses études et il apparaît qu'elles ont eu des effets négatifs sur les évolutions du marché français (OCDE, 1987). Les prix des voitures françaises semblent relativement plus élevés et les cycles de sortie de voitures sont plus longs en France qu'en Allemagne et au Japon, par exemple. Selon les chiffres des salaires mensuels de base compilés par le Groupement des industries de la métallurgie de la région parisienne (GIM), les niveaux de rémunération semblent être plus élevés dans l'automobile que dans l'ensemble de la métallurgie. De plus, des importations en provenance d'autres pays de la CEE se sont substituées aux véhicules japonais⁴¹, tandis que les producteurs nippons accentuaient leur effort de pénétration sur les marchés européens moins protégés au détriment des parts de marché des exportateurs français. Enfin, les constructeurs japonais ont augmenté leurs profits en adaptant leur prix de vente à une demande limitée et en se déplaçant vers la vente des versions de haut de gamme pour chaque modèle de base, où les taux de marge sont plus élevés (OCDE, 1987). Tels qu'ils ont été appliqués, les quotas ont donc été nettement moins efficaces que ne l'auraient été des barrières tarifaires également protectrices, car les rentes qu'ils permettent de dégager n'ont pas été affectées dans leur entier à la France. Par ailleurs, la France participe aux négociations en cours dans le contexte communautaire sur l'aménagement de ces quotas.

Les *restrictions aux investissements étrangers* ont été, pour leur part, généralement levées au cours des dernières années. L'implantation d'entreprises étrangères est totalement libre depuis 1988. Depuis janvier 1990, lors d'une prise de participation dans une firme française, les investisseurs peuvent obtenir une reconnaissance permanente (qui a été systématiquement accordée

par l'administration) de leur caractère communautaire. Si cette reconnaissance n'a pas été demandée, une notification préalable auprès du ministère de l'Economie, des Finances et du Budget est nécessaire; la réforme de janvier 1990 a fait passer le délai d'examen de la notification préalable de deux mois à quinze jours. De plus, les investisseurs communautaires n'ayant pas demandé de reconnaissance permanente sont soumis à une obligation de compte rendu a posteriori (à des fins statistiques). Pour les investissements non communautaires de quelque montant que ce soit, l'autorisation est réputée acquise tacitement un mois après le dépôt de la demande si le ministre d'Etat n'a pas exercé dans l'intervalle son droit d'ajournement. Dans les faits, ce droit n'a pas été exercé depuis janvier 1990.

Les autorités se sont efforcées de renforcer la transparence dans le domaine des *marchés publics* et d'améliorer la régularité des procédures, en particulier en essayant de limiter les ententes. Pour l'essentiel, les marchés publics sont attribués au moins disant. Néanmoins, les pouvoirs publics peuvent faire appel à des fournisseurs privilégiés lors d'appels d'offre restreints. Ces limitations sont justifiées en France comme ailleurs par des raisons stratégiques (défense nationale et télécommunications), le soutien de l'emploi dans les secteurs en perte de vitesse (acier), ou bien encore le soutien des industries à fort contenu de haute technologie.

Le *droit des sociétés* rend relativement difficile les OPA. Plus sans doute que dans d'autres pays, le conseil d'administration dispose d'un degré d'indépendance élevé. En effet, l'existence d'une proportion importante d'actions non assorties de droit de vote ainsi que d'actions au porteur, et la possibilité qu'a le conseil d'administration d'utiliser tous les votes en blanc, ce qui n'est le cas dans aucun autre pays de la Communauté, diluent le processus de vote. De plus, une OPA doit porter sur 66 pour cent au moins des droits de vote en France, alors qu'aucune réglementation n'existe à ce sujet dans la plupart des pays de la CEE. Si l'on rajoute l'influence prédominante des autorités à travers leur participation dans l'industrie (voir ci-dessus) au rôle important de la direction des entreprises, la France est sans doute le pays de la Communauté où la réglementation appliquée aux OPA est la plus dissuasive (Booz*Allen, 1989). En pratique, les OPA sont nettement moins fréquentes qu'au Royaume-Uni mais plus nombreuses que dans certains autres pays européens, comme l'Allemagne et la Suisse.

Structure et orientation du droit de la concurrence

Principales institutions

La mise en œuvre de la politique de la concurrence s'opère le plus souvent de façon convergente entre la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du ministère de l'Economie des Finances et du Budget (DGCCRF), le Conseil de la concurrence et les tribunaux (annexe III). Déjà avant 1986, le ministre de l'Economie adoptait généralement les analyses et avis de la Commission de la concurrence, et les tribunaux ne réformaient que des points de procédure et non pas la substance des décisions elle-même. Depuis 1986, le Conseil de la concurrence prend lui-même les décisions concernant les pratiques anticoncurrentielles et, depuis cette date, la Cour d'Appel de Paris, instance des recours contentieux, a confirmé la plupart de celles-ci⁴².

Le régime des prix

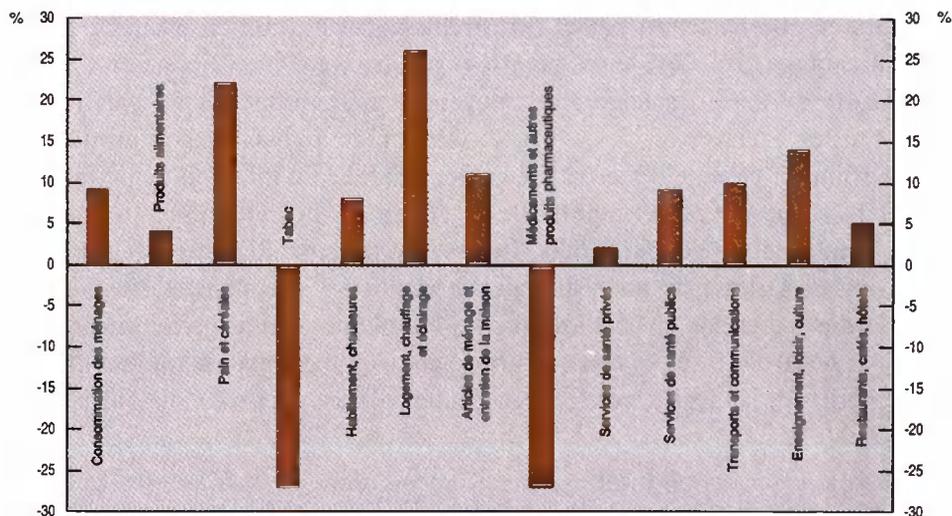
Depuis l'adoption de l'Ordonnance de 1986, le principe est la liberté des prix, avec, cependant, deux exceptions importantes. Elles concernent, tout d'abord, les secteurs ou les zones où la concurrence par les prix est limitée en raison soit de situations de monopole ou de difficultés durables d'approvisionnement, soit de dispositions législatives ou réglementaires. Sur cette base, certaines activités sont mises à l'abri de la concurrence, dont les plus importantes sont les produits pharmaceutiques remboursés par la sécurité sociale, les professions médicales et para-médicales⁴³, l'électricité, les transports publics urbains de voyageurs et la vente des livres. Lors des consultations du Conseil de la concurrence, celui-ci a généralement trouvé des justifications économiques (coûts unitaires de production, expansion des capacités, contribution au progrès technologique) aux décrets de réglementation des prix qui lui étaient soumis. Par exemple, pour les tarifs des transports publics urbains, le Conseil a constaté qu'en raison du régime juridique applicable et de l'importance des interventions financières des autorités organisatrices, les exploitants de ce service public se trouvent dans une situation de monopole limitant la concurrence par les prix.

La fixation réglementaire des marges maximums pour les produits pharmaceutiques a sans doute contribué à abaisser le niveau des prix des médica-

ments, qui en 1985 était de 27 pour cent inférieur à la moyenne de la CEE (graphique 13). Mais elle est peut-être aussi à l'origine de la progression relativement faible, en termes réels, des dépenses de R&D, par rapport à nombre de pays de l'OCDE (OCDE, 1991b), avec, pour corollaire, un taux de pénétration des produits étrangers en très forte augmentation. Par contre, le prix des dépenses de santé publique était de 10 pour cent inférieur à la moyenne CEE. L'interdiction faite aux banques de facturer la tenue des comptes a freiné le développement des comptes bancaires rémunérés et pèse actuellement sur les profits des banques.

En second lieu, le gouvernement peut par décret prendre des mesures temporaires contre les hausses excessives de prix lorsqu'elles sont motivées par une situation de crise, des circonstances exceptionnelles, une calamité publi-

Graphique 13. NIVEAU RELATIF DES PRIX À LA CONSOMMATION, 1985
 Différence en points de pourcentage par rapport à la moyenne
 de la Communauté européenne¹



1. Classification PCI.
 Source : OCDE, *Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles*, 1985.

que ou une situation manifestement anormale du marché dans un secteur déterminé. Le gouvernement est intervenu dans deux cas. Le plus récent est celui du blocage des marges des compagnies pétrolières et des pompistes sur l'essence durant l'été 1990. Le maintien de cette réglementation s'est finalement révélé inutile puisque, sous la pression de la concurrence des distributeurs dans les grandes surfaces, les pétroliers ont rapidement pratiqué des prix à la pompe inférieurs au prix plafond. Par ailleurs, depuis l'été 1989, l'évolution des loyers fait de nouveau l'objet d'un contrôle dans la région parisienne qui semble avoir contribué au sensible ralentissement de la hausse des loyers du secteur « libre ».

La réglementation indirecte des prix

Traditionnellement, les *associations professionnelles* représentatives des professions libérales ont bénéficié de larges dérogations au droit de la concurrence et ont été autorisées à fixer collectivement des tarifications-type pour les services rendus. De ce fait, les honoraires n'ont pas subi la pression des forces de la concurrence qui s'exercent sur les prix des autres biens et services. La dernière décennie, par contre, a connu des changements très significatifs à cet égard. Diverses mesures ont été prises en vue d'élargir la concurrence dans les secteurs où elle n'existait pas et à restreindre l'utilisation des rémunérations en pourcentage. Tel a été le cas pour les avocats, avec l'interdiction au Conseil de l'Ordre de fixer des honoraires moyens et minimums, les conseils juridiques, et les architectes, à qui on a interdit de publier des contrats-type comportant un barème d'honoraires en pourcentage du montant de la transaction dans la mesure où cette pratique les détournait de déterminer eux-mêmes les prix en fonction de leurs coûts. Le résultat de ces différentes décisions sur les évolutions des prix sont difficiles à évaluer. Cependant, il semblerait, d'après des indications partielles, que les fourchettes des tarifs horaires pratiqués par les architectes se soient élargies et qu'en moyenne, selon la mutuelle des architectes français, leurs rémunérations n'aient guère évolué entre 1985 et 1988.

Les *pouvoirs publics* interviennent encore dans de nombreuses fixations tarifaires. En raison de la prise en charge très large par la collectivité des dépenses médicales, les médecins ne sont pas libres en général de fixer leurs tarifs, et les pharmaciens sont sévèrement réglementés. Ils ont le monopole de

vente des produits répondant à la définition de médicament, et le gouvernement fixe leurs marges maxima. Les barèmes d'honoraires des notaires sont fixés par décret, et la quasi-totalité des activités des huissiers de justice est également tarifée par un barème fixe pour les actes ou proportionnel pour le recouvrement des créances.

L'abus de position dominante

La législation française ne condamne pas explicitement la situation de position dominante mais l'usage abusif qu'il peut en être fait, les autorités de la concurrence disposant d'une large marge d'appréciation⁴⁴. Une entreprise est réputée en position dominante lorsqu'elle est en situation de monopole ou lorsqu'elle détient une part prépondérante sur un marché donné. Les critères de la *définition d'un marché* dans l'analyse économique, à savoir les élasticités croisées de substitution entre les différents biens et services, sont rarement disponibles; aussi, prend-on en compte un certain nombre de facteurs, tels la possibilité technique de satisfaire autrement des demandes similaires, la substituabilité de biens identiques, les déterminants de la demande ou bien encore la différenciation des produits ou des circuits de distribution. Les autorités ont généralement tendance à retenir une définition étroite du marché (Jenny, 1990b). La conjonction de marques et de réseaux de distribution différenciés, par exemple, réduit tellement la substituabilité entre les produits qu'on peut les considérer comme sur des marchés différents. De même, le marché géographique ne couvre pas nécessairement tout l'hexagone. Il peut se réduire à un marché local⁴⁵. Toutefois, une part de marché importante ne suffit pas en soi à démontrer l'existence d'une position dominante. D'autres critères sont considérés : barrières à l'entrée sur le marché, supériorité technique ou meilleure gestion de l'entreprise, ou, à l'opposé, liens avec un groupe financier important qui pourraient permettre une politique de prix d'éviction. Les efforts faits pour empêcher l'accès au marché en pratiquant des prix abusifs et les tentatives d'éviction des concurrents sur un marché donné forment la majorité des cas d'abus de position dominante.

Les pratiques horizontales restrictives

L'ordonnance de 1986 prohibe l'*entente* avec d'autres professionnels en vue d'adopter des pratiques susceptibles de fausser le libre jeu de la concurrence (partages de marché, ententes sur les prix, diffusion de barèmes, sou-

missions concertées ...). L'entente constitue une infraction même si elle n'est pas suivie d'effet. Entre 1977 et 1988, les ententes sur les prix et les partages de marché ont représenté un peu plus de 25 pour cent de l'ensemble des infractions constatées à la législation française, tandis que les *soumissions concertées* (dans le cadre des marchés publics essentiellement) représentaient à peu près 20 pour cent de tous les cas soumis aux autorités de la concurrence.

Les stratégies d'éviction

Dans le cadre du comportement stratégique des entreprises, la fixation des prix en vue de maximiser les profits durant la vie d'un produit ou d'un service pose des problèmes lorsque le prix est fixé au-dessous du coût moyen de revient. Les motivations vont d'une tentative de pénétrer sur un nouveau marché ou d'accroître sa part de marché, à essayer d'évincer les concurrents ou dissuader les concurrents potentiels. Les deux premières stratégies sont jugées légitimes par le Conseil, alors que les deux dernières rentrent dans le cadre des pratiques anticoncurrentielles. En effet, l'entrée sur le marché peut être entravée dans la mesure où les prix d'éviction sont durables. La distinction entre prix d'éviction et prix de concurrence est très délicate à faire (OCDE, 1989). Les autorités de la concurrence ne devraient intervenir qu'en cas d'abus potentiel de puissance économique par le soi-disant prédateur, car, durant la période de baisse des prix, la concurrence se retrouve globalement renforcée. En France, les stratégies de *prix d'éviction* ne font pas l'objet d'une législation spécifique, mais elles peuvent être contrôlées sur la base de certaines dispositions relatives aux ventes à perte, à la discrimination par les prix et à l'interdiction des prix d'appel. La *revente à perte* par un commerçant est interdite (interdiction absolue, infraction pénale) car elle risque d'aboutir à l'élimination d'entreprises efficaces, par une guerre des prix, par exemple. Il serait utile de disposer de davantage de flexibilité dans l'application de cette disposition. Il est en effet nécessaire de tester les effets économiques sur la concurrence avant d'en prononcer le caractère restrictif (OCDE, 1989). L'interdiction de la revente à perte est ainsi justifiée par la protection des petits commerçants contre les grandes surfaces. Pour les mêmes raisons, la discrimination par les prix est illicite, et des dispositions sont prises à l'encontre des contrats d'exclusivité et des accords verticaux.

Les pratiques verticales restrictives

Par pratiques verticales restrictives, on entend les stratégies mises en œuvre entre les entreprises aux différents stades de la production et de la distribution pour minimiser les coûts de production et de transaction. Les stratégies des producteurs visant à limiter la liberté commerciale des distributeurs, soit unilatéralement soit par convention explicite ou tacite, sont les plus courantes. Elles prennent la forme d'accords de distribution sélective, distribution exclusive, de franchise et peuvent contenir des clauses d'imposition de prix de revente. Les effets d'une pratique verticale peuvent varier selon l'économie du contrat de distribution dans lequel elle s'insère. Cette pratique peut dans certains cas améliorer l'allocation des ressources. D'une part, il convient de remarquer que certaines pratiques verticales restrictives équivalent à une imposition indirecte des prix de revente et peuvent donc permettre au producteur de limiter la concurrence par les prix entre les revendeurs de son produit. De plus, certaines pratiques verticales peuvent être jugées comme restreignant la concurrence à l'intérieur de la marque (intra-brand competition) mais être néanmoins acceptables car elles n'affectent pas la concurrence entre les marques (inter-brand competition). D'autre part, si l'on reconnaît que la fixation de certaines conditions de vente par les producteurs peut améliorer la concurrence, les *prix imposés* sont cependant considérés comme illicites per se au motif qu'ils nuisent à la concurrence sur les prix entre détaillants et à la concurrence entre marques. Paradoxalement en France, mais aussi en Allemagne, les prix imposés sont autorisés pour certains produits comme les livres, alors que la spécificité de l'investissement matériel ne le justifie pas.

L'attitude des autorités dans le domaine du refus de vente et de la discrimination par les prix est ambiguë. L'interdiction du *refus de vente* empêche le producteur de maîtriser les approvisionnements parallèles. Cette interdiction est donc jugée positive pour la concurrence. Mais le principe de l'interdiction du refus de vente peut être aussi envisagé dans une perspective plus générale et il est souvent utilisé pour empêcher un abus de position dominante, comme dans le cas des monopoles publics ou des brevets où la position dominante existe de par la législation même. La *discrimination par les prix* non justifiée par les coûts est interdite (quoique dépénalisée depuis 1986); un des motifs sous-jacents est souvent de protéger les petites entreprises et le petit commerce. En outre, les modalités elles-mêmes de la mise en

œuvre de la discrimination par les prix sont prises en compte, avec pour objectif d'éviter un abus de position dominante.

Afin de remédier à des situations où les petits distributeurs faisaient l'objet de discriminations par rapport au grand commerce (qui obtenait des fabricants des prix d'achat inférieurs), et où, à l'inverse, certains producteurs se plaignaient d'être victimes d'un abus de puissance d'achat de la part des supercentrales d'achat, on a introduit en 1986 la notion d'*abus de situation de dépendance économique*. Cette réglementation, qui s'inspire du modèle allemand, fait interdiction à une entreprise d'abuser de sa situation privilégiée pour imposer des conditions désavantageuses à un partenaire qui, faute de solutions alternatives compétitives, ne peut se dispenser d'avoir des relations commerciales avec cette entreprise. L'entreprise dépendante peut être soit cliente soit fournisseur. Les refus de vente, ventes liées et conditions discriminatoires sont parfois les manifestations d'un abus de situation de dépendance économique. Le plus souvent, bien qu'il n'y ait pas position dominante de la part des distributeurs, les produits concernés représentent une part importante du chiffre d'affaires des fabricants qui se voient obligés de consentir des remises menaçant leur équilibre financier. La pertinence économique de cette disposition apparaît contestable car le fait qu'un fabricant dépende d'un distributeur ne signifie pas pour autant que ce distributeur dispose d'une puissance sur le marché susceptible de porter atteinte à la concurrence (Jenny, 1990a). De plus, elle comporte le risque potentiel de couvrir les erreurs de gestion d'un fabricant isolé qui aurait, par exemple, accepté le risque de dépendance en échange d'une grosse commande, alors que ses concurrents, plus avisés, auraient préféré diversifier leur clientèle et continueraient par leur activité à exercer des pressions concurrentielles sur le marché.

Le contrôle des concentrations

Le contrôle des concentrations n'a pas été jusqu'à très récemment un instrument important de la politique de la concurrence en France par rapport à l'activité déployée en matière de pratiques anticoncurrentielles et restrictives. Il est vrai que la loi de 1977 sur le contrôle des concentrations ne prévoit pas de système obligatoire de notification préalable des opérations de concentration, contrairement à ce qui se passe en Allemagne, aux Etats-Unis, au Japon ou en droit communautaire. Le ministre de l'Economie, des Finances et

du Budget dispose du pouvoir de saisir le Conseil de la concurrence pour avis et il est le seul autorisé à prendre une décision. Il n'est pas tenu de suivre l'avis du Conseil qui ne peut donc jouer pleinement le rôle d'arbitre de l'évolution des structures économiques que jouent la plupart des autorités de la concurrence des pays dotés d'un système de contrôle. En particulier, et à la différence de ce qui se passe dans un certain nombre de pays, l'organisme indépendant qu'est le Conseil ne dispose de la faculté ni de s'auto-saisir ni d'examiner les projets qui atteignent les seuils légaux faute de notification obligatoire du Conseil.

Ceci explique sans doute le faible nombre d'opérations contrôlées par la Commission de la concurrence (de 1977 jusqu'en 1986) puis par le Conseil : douze opérations (en moyenne, environ une par an) (tableau 18). Dans sept affaires, il s'agissait de projets de rachats d'entreprises françaises par des entreprises étrangères. Dans ce contexte, le ministre de l'Economie s'est opposé en 1989 à l'achat de Spontex par Minnesota Mining and Manufacturing. Le Conseil avait pourtant estimé que les avantages de l'opération l'emportaient sur ses inconvénients du point de vue du progrès économique (Jenny, 1989). En France, dans le passé, la politique industrielle a souvent pris le pas sur la politique de la concurrence. Des fusions de grande envergure

Tableau 18. Contrôle des concentrations

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Nombre de concentrations	388	502	590	751	801	639
Acquisition du contrôle	154	207	299	348	526	491
Fusions	27	23	26	20
Fusions partielles	70	110	100	173
Sous-total	251	340	425	541	526	..
Co-entreprises	20	33	41	49	156	62
Prises de participation minoritaire	52	75	80	108	119	86
Concentrations internationales	170	219	286	..
Concentrations notifiées au Ministre de l'Economie	..	2	13	19	23	23
Saisines du Conseil de la Concurrence	1	0	2	3	0	7

Sources : Jenny, 1990c, et DGCCRF.

ont échappé au contrôle des concentrations comme, par exemple, la fusion récente d'Air France et de UTA. Selon les autorités nationales, les deux compagnies opérant sur des réseaux largement disjoints, leur fusion devrait permettre des gains de productivité.

Les activités de fusion et d'acquisition ont connu depuis 1977 une forte croissance. En 1988, un peu plus de 2 pour cent des entreprises réalisaient 57 pour cent du chiffre d'affaires, 74 pour cent des exportations, 67 pour cent des investissements et 93 pour cent de la recherche-développement. Dans la perspective du grand marché européen, et des économies d'échelle et de gamme à en attendre, la vague des opérations de concentration s'est sensiblement accélérée en 1988. Pour en suivre les évolutions, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) recense les opérations à partir de diverses sources. En 1990, elle a recensé 639 opérations de concentrations, contre 801 en 1989. Ces statistiques reflètent donc un certain ralentissement de l'activité « fusions et acquisitions » en France en 1990, mais ce ralentissement est à relativiser compte tenu du caractère exceptionnel de l'année 1989. Le mouvement de concentration a été particulièrement marqué pour les biens d'équipement. Cette vague d'opérations s'inscrit dans le phénomène mondial de restructuration et de développement des entreprises.

Le ratio entre concentrations réalisées et opérations contrôlées par le Conseil de la concurrence dans le passé est faible. Il faut cependant nuancer l'interprétation que l'on pourrait faire de cette constatation. En effet, la DGCCRF joue un rôle non négligeable de conseil en menant des échanges de vues informels avec les parties concernées. Cette action est efficace car elle peut permettre de rendre les projets compatibles avec la loi sans qu'il soit alors besoin de les transmettre au Conseil. Toutefois, si le Conseil était davantage impliqué dans le contrôle des concentrations, la procédure y gagnerait en transparence et favoriserait une plus grande sécurité juridique des transactions. Il convient d'ailleurs de souligner la prise de conscience des pouvoirs publics dans ce domaine et le net changement d'attitude en matière de saisine du Conseil : pour la seule année 1990, le Ministre a consulté le Conseil huit fois pour avis. D'autre part, avec l'entrée en vigueur en septembre 1990 du règlement européen des concentrations, les opérations les plus importantes sont soustraites du champ de compétence nationale. Ainsi, la fusion de la

Lyonnaise des Eaux avec Dumez (mi-1990) aurait, par exemple, été examinée par la Commission de Bruxelles si elle s'était produite ultérieurement.

L'appréciation du Conseil repose sur l'évaluation des conséquences d'une fusion pour la concurrence. La concentration est analysée en terme d'offre et de demande, de parts de marché, de l'existence de barrières à l'entrée (brevets, nature des produits, techniques), et des possibilités de réduction de concurrence potentielle (augmentation des prix après la concentration). Le Conseil veut éviter qu'une entreprise ne profite de sa puissance financière pour fausser la concurrence sur un marché par des pratiques de prix d'éviction ou par des péréquations. Si la concentration risque d'affaiblir la concurrence, la question est de savoir si elle va contribuer au progrès économique (coûts unitaires de production, expansion des capacités, augmentation du taux d'innovation).

Influence des dispositions communautaires à l'horizon 1992

Ainsi qu'on l'a indiqué plus haut, l'univers juridique communautaire est progressivement intégré dans la législation française dans de nombreux domaines. La Commission des Communautés Européennes évalue qu'à la fin de l'année 1990, environ 60 pour cent des mesures essentielles au bon fonctionnement du marché unique avaient été adoptées. Deux domaines à cet égard sont particulièrement importants, le contrôle des fusions transnationales et les marchés publics.

Action sur les structures

La Commission a reçu en 1990 la mission de contrôler les *fusions et acquisitions* de sociétés dans la Communauté. Elle s'occupera exclusivement des concentrations de sociétés réalisant ensemble un chiffre d'affaires mondial de 5 milliards d'écus au moins et des ventes dans la CEE pour 250 millions d'écus chacune; de plus, les entreprises participant à la concentration doivent réaliser des activités dans plus d'un Etat Membre. Les autorités nationales, quant à elles, continueront de traiter les opérations de fusion en-deçà des 5 milliards d'écus, y compris les concentrations de sociétés ayant chacune au moins deux tiers de leur chiffre d'affaires dans un seul et même pays de la CEE. Dans certains cas où «l'intérêt national» est reconnu (notamment,

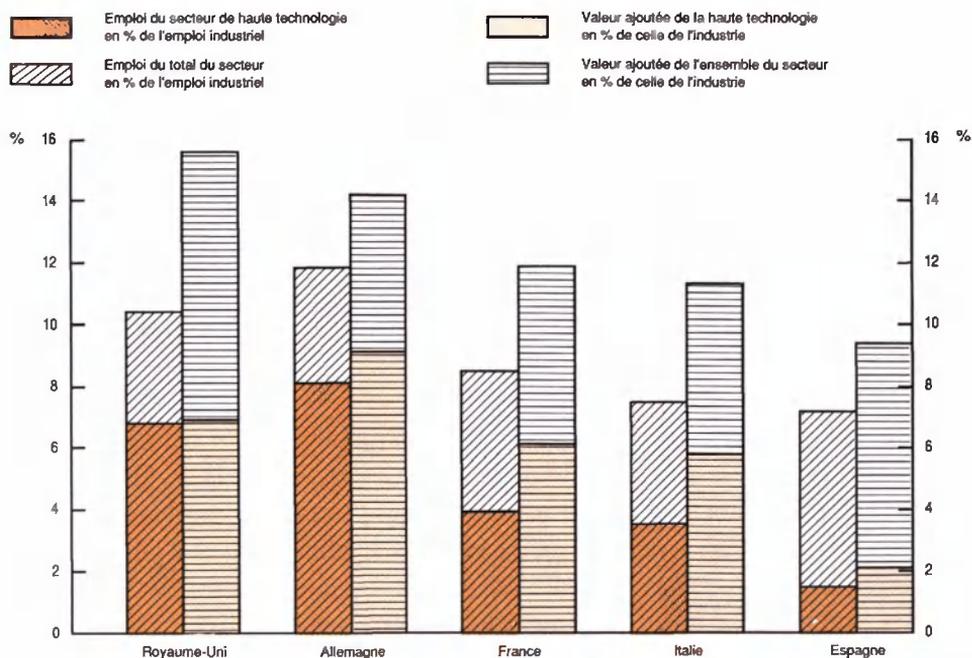
sécurité publique et règles prudentielles sur les marchés financiers), la Commission laisse les autorités nationales contrôler une concentration impliquant des sociétés de grande taille. Les seuils seront revus en 1994. Entre janvier et septembre 1990, une douzaine de fusions, sur les quelque 700 recensées en France, seraient tombées dans le champ d'application du contrôle de la Commission.

Les critères retenus dans la décision d'autoriser ou d'interdire une fusion sont proches de ceux retenus dans le contrôle des concentrations en France. En effet, la création ou l'abus de position dominante jouent un rôle primordial dans la décision de la Commission, mais la position dominante, pour être sanctionnée, doit empêcher le maintien ou le développement d'une concurrence effective à l'intérieur du marché commun. De plus, des considérations de politique sociale ou industrielle peuvent rentrer dans la prise de décision, quoique leur importance semble être moindre (Jacquemin, 1990). Si la concentration réunit les conditions indiquées ci-dessus, elle doit être automatiquement notifiée à la Commission qui dispose d'un délai d'un mois pour réagir. Et, contrairement à ce qui se passe en France, l'examen de l'opération de concentration ainsi que la décision finale sont dans les mains d'une seule autorité, la Commission.

Les marchés publics

L'ouverture des *marchés publics* à la concurrence européenne est le deuxième grand volet de la politique de la concurrence de la CEE. Les secteurs faisant l'objet de marchés publics représentent entre 8 et 16 pour cent de la valeur ajoutée dans l'industrie de la CEE, la France y tenant une position médiane (CEE, 1990b) (graphique 14). Le taux de pénétration des importations y est bien plus faible, en moyenne, que dans l'ensemble de l'économie. D'autre part, le degré d'ouverture des marchés publics aux entreprises étrangères se situe dans la moyenne communautaire (tableau 19). Les marchés publics traditionnels se trouvent dans les secteurs dont l'accès pour les étrangers est fortement protégé et sont donc les plus susceptibles d'être affectés par les directives européennes, notamment le matériel roulant, la construction, l'équipement de production de l'énergie et les produits pharmaceutiques. A plus long terme l'ouverture de ces activités devrait profiter aux offreurs européens les plus compétitifs et conduire ainsi à une augmentation

Graphique 14. **POIDS DES SECTEURS FAISANT L'OBJET DE MARCHÉS PUBLICS¹**



1. Les secteurs considérés font l'objet de marchés publics. Le secteur « haute technologie » comprend les télécommunications, l'équipement de traitement de données et l'équipement médical. Les autres secteurs faisant l'objet de marchés publics couvrent notamment les produits pharmaceutiques, le matériel de transport terrestre et le matériel électrique.
Source : CEE, 1990b.

des échanges et à une certaine baisse du niveau des prix. Les activités de haute technologie faisant l'objet de marchés publics, telles les télécommunications et le traitement des données, sont caractérisées par des taux de croissance élevés et de larges économies d'échelle qui ne sont pas encore exploitées au niveau européen. Elles sont relativement ouvertes aux autres pays de la Communauté, avec un taux moyen de pénétration intra-communautaire de 32 pour cent en moyenne dans la CEE mais de 24 pour cent seulement en France, cet écart de taux pouvant s'expliquer par la présence de points forts dans ces domaines et par le degré global d'ouverture de la France.

**Tableau 19. Taux de pénétration des importations dans les secteurs
faisant l'objet de marchés publics**
1985, pourcentages

	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
Taux de pénétration du total des importations	22	20	19	22
Taux apparent de pénétration des marchés publics	12	16	1	4
Part des achats publics à des entreprises étrangères ¹	3.8	1.6	0.3	0.4

1. Valeur des contrats.
Source : CEE, 1988.

La nouvelle législation européenne en matière de marchés publics s'attache à briser les relations privilégiées entre les monopoles nationaux, qu'ils soient contrôlés par le secteur public ou non, et leurs fournisseurs. En effet, le champ d'investigation s'est élargi aux monopoles privés et à tous les acheteurs publics, y compris les entreprises quasi-publics, dans la mesure où la moitié de leur chiffre d'affaires est réalisé dans la Communauté. De plus, les quatre secteurs exclus auparavant – télécommunications, transport, énergie et eau – qui représentent plus de la moitié des marchés, seront intégrés dans le champ d'action du contrôle de la Commission d'ici 1993, ainsi que les services. Cependant des exceptions importantes demeurent. Dans le secteur de l'énergie, les entreprises de distribution du gaz et de l'électricité sont exclues des dispositions de la directive, essentiellement parce qu'une politique européenne de l'énergie n'a pas encore été arrêtée. Afin d'améliorer la transparence des appels d'offres publics, les parties devront publier plus d'information tout au long des tractations et de la réalisation des contrats, à partir de certains seuils de déclenchement bien supérieurs à ceux de la législation française⁴⁶. Bien qu'il soit prématuré de porter un jugement sur les effets probables de cette directive sur les marchés en France, l'attitude des entreprises en cause sera déterminante. Il semble que les mentalités ont déjà évolué quelque peu. En effet, la peur de mesures de rétorsion lors de contrats futurs joue moins⁴⁷. D'autre part, le marché français semble s'ouvrir, comme en témoigne l'obtention par une entreprise allemande du contrat de construction du métro marseillais.

Quelques remarques de conclusion

La politique de la concurrence apparaît ainsi avoir sensiblement évolué au cours de ces dernières années. Au-delà des changements institutionnels, elle est devenue plus active et se substitue comme outil de l'ajustement structurel à la politique industrielle traditionnelle française. Ce changement d'approche tient pour une part à une conscience croissante des distorsions créées par la réglementation ou l'intervention directe des pouvoirs publics dans le fonctionnement des marchés. Il a, par ailleurs, été à la fois facilité et rendu plus nécessaire par le développement des technologies, comme en particulier les télécommunications, qui ont transformé la structure des marchés et donc des défaillances qui peuvent leur être associées, imposant une modification du cadre réglementaire mis antérieurement en place pour pallier à celles-ci. L'évolution de la politique de la concurrence tient enfin à une analyse nouvelle des structures organisationnelles des entreprises et du rôle de la concurrence : celle-ci est vue de façon croissante comme un processus dynamique, dans lequel les structures de marché reflètent largement l'efficacité relative des producteurs. Les firmes dominantes devant leur position à une meilleure performance, la concentration est donc la conséquence naturelle d'un processus de concurrence dans lequel seuls les producteurs les plus efficaces survivent plutôt que comme le symptôme d'une concurrence imparfaite. Dans ce contexte, le rôle de l'Etat doit se limiter à la sanction d'abus de pouvoir sur le marché en fonction de « règles de raison » plutôt que d'interdictions « per se ».

Cependant, même si une politique de concurrence cohérente se dessine graduellement et que les preuves de changement de comportement des agents se manifestent, il reste des zones d'ombre non négligeables. L'intervention directe de l'Etat dans les mécanismes de marché reste significative, le processus de privatisation demeure inachevé et la part des entreprises publiques dans des secteurs qui relèvent normalement de la propriété privée importante. Par ailleurs, des progrès significatifs restent à faire dans la déréglementation des secteurs qui n'ont pas, ou plus, le caractère de monopole naturel, notamment dans les transports aériens. Enfin, la réglementation continue de répondre trop souvent à la protection d'intérêts particuliers, au détriment du bien-être des consommateurs, comme en a témoigné encore récemment le renforcement de la protection des petits commerçants. Mais c'est, à l'évidence, le domaine dans lequel il sera le plus difficile de mener la réforme jusqu'à sa fin.

V. Conclusions

Si elle a été moins substantielle qu'en 1988-89, la croissance de la production a représenté quelque 2³/₄ pour cent en termes réels en 1990, soit un chiffre très comparable à celui enregistré dans l'ensemble de la zone de l'OCDE. La demande additionnelle de main-d'œuvre s'est traduite par un accroissement légèrement supérieur à 1 pour cent de l'emploi, sans pour autant suffire à faire baisser de façon importante un taux de chômage toujours élevé. Le climat économique s'est néanmoins détérioré sensiblement dans le courant de l'année. Jusqu'au troisième trimestre, cet affaiblissement conjoncturel – qui avait débuté au milieu de 1989 – est resté relativement limité, la production revenant sur son sentier de croissance durable, sous l'influence conjuguée du niveau élevé des taux d'intérêt réels en France et plus généralement en Europe, et du tassement de l'activité dans un certain nombre de pays partenaires. Mais il s'est encore accentué après l'éclatement de la crise du Golfe et la généralisation de la récession en Amérique du Nord et au Royaume-Uni, pour faire place à une stagnation ces derniers mois. La confiance des ménages comme des entreprises s'est affaiblie, et la production industrielle a fortement reculé. De plus, la situation s'est à nouveau aggravée après le déclenchement des hostilités en janvier, reflétant un comportement d'attentisme aussi bien de la part des ménages que des entreprises. Cette évolution n'est d'ailleurs pas spécifique à la France mais se retrouve, tout du moins jusqu'à un certain point, dans pratiquement tous les pays d'Europe continentale, à l'exception de l'Allemagne occidentale.

Il n'en demeure pas moins que la situation économique sous-jacente reste saine. Globalement, l'inflation paraît maîtrisée, et elle a même été plus faible en 1990 qu'en 1989. Les augmentations de salaires se sont accélérées au début de l'année face aux tensions du marché du travail, mais les revendications récentes semblent avoir été plus modérées. Les effets de la hausse des

prix du pétrole semblent avoir été limités, celle-ci n'ayant pas eu d'incidence durable sur les anticipations inflationnistes et ne s'étant apparemment pas répercutée sur les salaires et les autres prix. La rentabilité des entreprises reste sur des niveaux historiquement élevés malgré une compression des marges bénéficiaires (en particulier à l'exportation) due à la dépréciation du dollar, à l'augmentation des coûts unitaires de main-d'œuvre – sous l'effet pour partie d'un ralentissement conjoncturel de la croissance de la productivité – et l'atténuation des contraintes de capacité. Le déficit de la balance des opérations courantes s'est légèrement creusé, mais il reste suffisamment faible pour ne pas susciter de préoccupations particulières; en tout état de cause, il a été compensé par des entrées de capitaux à long terme. Enfin, la tendance à la diminution du déficit budgétaire s'est poursuivie et les dépenses publiques continuent de se réduire en pourcentage du PIB.

Les perspectives à court terme sont particulièrement incertaines, compte tenu du nombre exceptionnel d'inconnues liées aux conséquences de la guerre dans le Golfe et à l'évolution de l'économie des partenaires commerciaux de la France. Néanmoins, avec l'arrêt des hostilités, la confiance devrait se rétablir, et, à supposer qu'une reprise se dessine d'ici le milieu de l'année dans les pays actuellement en récession, l'activité devrait également se redresser en France. Ce mouvement devrait être facilité par l'effet favorable sur le revenu de la récente baisse des prix du pétrole. Sous l'impulsion d'abord d'une reprise de la consommation privée et des exportations, puis de la vigueur retrouvée de l'investissement fixe, il n'y a aucune raison que la croissance globale du PIB ne retrouve pas au second semestre de 1991 une pente proche de son taux potentiel de 2½ à 3 pour cent. Cependant, compte tenu du niveau de départ, le taux moyen de croissance sur l'ensemble de l'année ne devrait pas dépasser 1½ pour cent. Le palier marqué par la croissance pourrait être assez important pour provoquer un certain retour en arrière par rapport aux progrès obtenus depuis quelques années sur les fronts du déficit du secteur public et du chômage. Mais en contrepartie de l'atténuation des tensions sur le marché du travail, l'augmentation des salaires réels devrait se modérer et le recul de l'inflation reprendre, tandis que, dans le même temps, les marges bénéficiaires pourraient recommencer de s'accroître. Sous l'hypothèse d'une stabilité des prix du pétrole et des taux de change, la hausse des prix à la consommation pourrait être inférieure à 3 pour cent en 1991, soit un des taux les plus faibles

des sept principaux pays de l'OCDE. Du fait de la diminution de la facture pétrolière, le déficit des opérations courantes restera probablement modéré, malgré un accroissement du déficit au titre des revenus de l'investissement (sous l'effet de la nette augmentation, récemment, des entrées d'investissements de portefeuille). Par rapport à ces projections, le principal risque serait que la confiance soit plus durablement touchée qu'on ne le suppose et que la reprise des marchés étrangers ne se manifeste pas comme prévu ; l'augmentation du nombre de chômeurs serait alors plus marquée, mais le mouvement de désinflation serait plus rapide.

Malgré les signes d'affaiblissement de la conjoncture, la politique macroéconomique semble devoir rester axée, en 1991, sur la poursuite de l'assainissement des finances publiques et de la désinflation compétitive. Pour sa part, la politique budgétaire vise à obtenir une réduction régulière du déficit. De fait, les objectifs retenus ont été atteints ces dernières années ; cependant, des progrès dans l'assainissement plus marqués au cours de la période de forte croissance de la production auraient permis de disposer maintenant d'une marge de manœuvre plus importante pour faire face à la faiblesse passagère de la conjoncture. Pour 1991, les autorités ont clairement indiqué que, abstraction faite de quelques mesures temporaires d'ampleur modeste visant spécifiquement à limiter l'augmentation prévisible du chômage et à encourager le recours au chômage partiel plutôt qu'aux licenciements purs et simples, aucune mesure de relance ne sera prise pour soutenir la conjoncture. Cette attitude paraît salubre dans la mesure où elle indique aux partenaires sociaux que les augmentations de salaires devront rester modérées. Il existe toutefois un risque que, si l'on empêche les stabilisateurs automatiques de jouer, la politique suivie ne devienne trop restrictive et contribue à amplifier les tendances actuelles au ralentissement. S'il est essentiel de préserver la crédibilité de la politique d'assainissement, il serait sans doute peu souhaitable d'attacher trop d'importance à un écart modéré, pour des raisons purement conjoncturelles, par rapport à un objectif annuel, aussi longterm qu'à moyen terme les dépenses, la pression fiscale et le déficit demeurent sur une tendance à la baisse.

Du côté de la politique monétaire, des progrès significatifs continuent d'être effectués dans le sens du renforcement de la crédibilité de la stratégie de stabilité du franc au sein du SME. Les achats par les non résidents de

valeurs mobilières libellées en francs augmentent rapidement, la diminution tendancielle de l'écart de taux d'intérêt avec l'Allemagne se poursuit et, après correction du léger différentiel d'inflation qui subsiste, il est évident que les investisseurs ne demandent pratiquement plus de prime de risque pour détenir des actifs en francs français. L'unification allemande a vraisemblablement pour effet d'augmenter la valeur réelle du deutschemark, ce qui, dans un contexte de parités nominales fixes, est appelé à être compensé par un mouvement des différentiels d'inflation entre l'Allemagne et les autres pays du SME. Le coût de la politique de monnaie forte sera cependant contrebalancé par l'accroissement de la demande allemande. L'ajustement sera également facilité par la hausse des impôts récemment décidée outre-Rhin. Mais la poursuite de la réforme des marchés aussi bien des produits que du travail en France pourrait aussi contribuer au processus d'ajustement.

L'évolution du marché du travail a été décevante au cours des années 1980. La performance en matière de chômage a été plus défavorable en France qu'ailleurs, et les tendances au dualisme du marché du travail paraissent se développer : malgré un taux de chômage de l'ordre de 9 pour cent, la pénurie de personnels qualifiés a contribué à une accélération de la hausse des salaires réels ; une part croissante des sans-emploi reste en chômage pendant plus de trois ans ; et le problème est particulièrement aigu pour les jeunes, les travailleurs âgés et les travailleurs non qualifiés. Après une longue période de modération salariale, il apparaît peu probable qu'un niveau général excessif des coûts de main-d'œuvre demeure à l'origine du chômage. Il est plus vraisemblable que le coût global de travail pour les travailleurs les moins qualifiés est supérieur au niveau d'équilibre, avec des conséquences importantes en termes d'emplois perdus. Cette situation est sans doute imputable en partie au niveau du salaire minimum national. Dans la plupart des autres pays, il n'existe pas de salaire minimum ou, s'il en existe un, l'écart entre ce dernier et le salaire moyen s'est creusé au fil du temps, alors qu'en France cet écart a été fortement resserré au début des années 80, puis a été stabilisé depuis lors. Admettant ainsi les conséquences défavorables pour l'emploi d'un coût du travail trop élevé pour les travailleurs les moins qualifiés, les pouvoirs publics se sont efforcés de compenser celui-ci par un allègement des cotisations de sécurité sociale des catégories concernées, solution de second rang qui a des implications significatives sur les finances publiques.

Récemment, les problèmes de répartition des revenus ont pris une importance accrue. Outre la récente augmentation du SMIC par rapport au salaire moyen, les autorités ont encouragé la renégociation des salaires minimums de branche afin d'améliorer les perspectives de carrière des bas salaires, malgré les conséquences négatives possibles d'une telle opération en termes de diminution de l'emploi et de pressions inflationnistes sur les coûts de main-d'œuvre. Un revenu minimum garanti a été institué fin 1988 pour favoriser la réinsertion sociale; ce programme s'est révélé plus onéreux pour les finances publiques qu'on ne s'y attendait, sans qu'il soit possible d'apprécier si les objectifs visés en matière d'emploi sont atteints. D'une manière générale, il serait souhaitable de ne pas faire interférer les problèmes d'équité avec les questions de fonctionnement du marché du travail et de traiter directement les premiers au moyen de transferts fiscaux. Une stratégie plus efficace serait de s'employer à augmenter la productivité des travailleurs peu qualifiés en améliorant le système éducatif, afin de fournir aux jeunes les qualifications qui sont aujourd'hui demandées sur le marché du travail, et en élargissant et en revalorisant les possibilités de recyclage offertes aux adultes. Les autorités ont amorcé une action en ce sens en faisant de l'éducation un secteur de dépenses budgétaires prioritaires et en créant un système de formation individualisée; mais il demeure indispensable d'améliorer la coordination entre les pouvoirs publics, les employeurs et les organismes de formation afin d'augmenter l'efficacité des programmes.

Des progrès sensibles ont été réalisés dans la voie de l'intensification de la concurrence sur les marchés des produits au cours des années 80. Les autorités ont réduit leurs interventions directes dans l'économie et se sont employées à renforcer la concurrence dans les secteurs abrités de la compétition étrangère. Les subventions, aux secteurs en déclin notamment, ont été réduites, étant désormais admis qu'elles retardaient l'ajustement structurel au lieu de le favoriser. L'Etat a privatisé de nombreuses entreprises dans lesquelles il n'y avait pas de fortes justifications pour qu'il en exerce le contrôle et est moins intervenu dans la gestion de celles qui demeurent dans le secteur public. Souvent dans le cadre de l'intégration communautaire, certains obstacles réglementaires à l'entrée ont été ou sont en voie d'être réduits afin de permettre une intensification de la concurrence, notamment dans les secteurs des transports routiers, des télécommunications et des transports aériens inté-

rieurs. La concurrence étrangère sous forme d'investissement direct a été libéralisée, mais la France semble souffrir encore d'une image protectionniste qui a pu contribuer à freiner les entrées de capitaux. Les marchés publics ont été ouverts à la concurrence des pays de la CEE, mais on observe encore des signes d'entente entre les entreprises. L'institution d'un Conseil de la concurrence, organisme indépendant doté de pouvoirs étendus, représente un pas important dans la mise en œuvre de la législation de la concurrence. Globalement, la politique suivie par la France dans le domaine de la concurrence s'inscrit en ligne avec le dispositif communautaire et apparaît très proche de celle appliquée dans la plupart des autres pays de la Communauté.

Il n'en demeure pas moins nécessaire de renforcer encore la concurrence. La liberté des prix et la liberté d'accès souffrent encore de nombreuses exceptions; divers secteurs bénéficient de protections peu justifiées à l'encontre des nouveaux arrivants potentiels. Il arrive encore que l'Etat intervienne dans la fixation des prix pour des motifs autres que l'affectation des ressources, par exemple pour favoriser la réalisation d'objectifs régionaux ou de répartition du revenu. Dans de nombreux domaines de la politique économique, les intérêts des producteurs sont trop privilégiés au détriment de ceux des consommateurs; l'exemple type en est l'industrie automobile avec les contingents appliqués aux voitures japonaises. En outre, le Ministre des Finances dispose seul du pouvoir de décision en matière de fusion, de sorte que des considérations extra économiques – qui ont pu être perçues comme protectionnistes – ont peut-être intervenu dans certaines décisions. Cependant, au-delà des réformes institutionnelles qui restent à entreprendre, le principal défi sera celui de l'adaptation des entreprises à une concurrence plus vive; mais l'intensité accrue de la concurrence sur les marchés intérieurs devrait contribuer à renforcer la capacité des entreprises françaises à affronter leurs concurrents étrangers.

Bien que les résultats obtenus récemment sur le plan budgétaire aient été globalement satisfaisants, et se comparent favorablement à ceux obtenus dans les principaux pays de l'OCDE, les finances publiques demeurent un domaine d'action prioritaire de la réforme structurelle. Certains progrès ont été effectués ces dernières années en matière de recettes : le taux majoré de TVA a été abaissé et devrait disparaître en 1993, conformément aux objectifs d'harmonisation au sein de la CEE, et le taux d'imposition des revenus non distribués

des sociétés a été ramené de 50 à 34 pour cent. Il n'en reste pas moins que l'écart entre les taux applicables aux bénéficiaires non distribués et aux dividendes a un effet de distorsion qui risque, s'il persiste, de limiter la mobilité du capital entre secteurs. Mais ce sont surtout les finances locales qui doivent retenir l'attention. Le financement des collectivités locales repose en grande partie sur des recettes de caractère automatique, qui masquent l'alourdissement effectif de la fiscalité locale aux yeux des contribuables et empêchent que les autorités locales se sentent suffisamment responsables de leurs dépenses. Pour sa part, le système d'imposition du revenu des personnes physiques demeure fortement progressif et fondé sur une assiette par trop étroite, un ménage sur deux seulement étant assujéti à l'impôt. Les prélèvements obligatoires pèsent particulièrement lourd sur les revenus du travail. Pour limiter le très important « coin fiscal » sur le travail, les autorités ont récemment institué la contribution sociale généralisée. Cette nouvelle source de recettes devrait faciliter le financement des dépenses sociales en élargissant la base d'imposition correspondante ; mais il serait préjudiciable que son existence conduise les autorités à relâcher leur effort de limitation des dépenses. Qui plus est, elle accentue le caractère redistributif du système de sécurité sociale et, dans une perspective d'alourdissement du coût total de la protection sociale, la dilution de la notion d'assurance dans un mécanisme de répartition pourrait rendre plus difficilement acceptable le relèvement des taux de cotisation.

La solution des problèmes de financement de la sécurité sociale doit passer principalement par une action sur les dépenses. Au cours de la période récente, les autorités n'ont guère réussi à limiter le rythme de croissance des dépenses sociales ; en fait, celui-ci s'est même légèrement accéléré ces trois dernières années. A court terme, c'est sur le régime maladie que les pressions sont les plus importantes. Les pouvoirs publics continuent de déployer des efforts pour restreindre les dépenses de santé, mais en recourant pratiquement uniquement à des mesures qui freinent l'offre et les revenus des prestataires. Or, de toute évidence, ces dispositions devront être complétées par des mesures de limitation de la demande et par une action destinée à améliorer l'efficacité de l'administration. A plus long terme, le régime public de pension suscitera des difficultés plus grandes encore ; le maintien du système actuel nécessiterait, à terme, une augmentation très considérable des taux de cotisation, ce qui impliquerait un niveau excessif de transferts entre générations et

aurait des effets néfastes sur les incitations au travail et à l'épargne. Quelle que soit la réforme décidée, elle devra vraisemblablement combiner une réduction des prestations, un allongement de la vie active et un relèvement des taux de cotisation. Elle devrait en outre être entreprise rapidement afin de lisser les ajustements nécessaires et de permettre la constitution de réserves temporaires. Un recours partiel à ce genre de financement par capitalisation contribuerait à atténuer les distorsions induites par les cotisations et à accroître l'épargne nationale.

Malgré la faiblesse à court terme de la conjoncture économique, principalement sous l'effet de facteurs extérieurs, il n'est guère douteux que le choix le meilleur que puissent faire les pouvoirs publics est de maintenir l'orientation actuelle de la politique macro-économique. Si la politique budgétaire vise à limiter les dépenses et que la politique monétaire reste axée sur le maintien d'un franc fort, le mouvement de désinflation compétitive pourra se poursuivre, la compétitivité s'améliorer, les taux d'intérêt baisser, l'investissement se redresser et la croissance revenir à des niveaux susceptibles d'engendrer une diminution du chômage. La rapidité de la transition vers une situation d'emploi élevé sera déterminée par le rythme de l'ajustement structurel sur les marchés des produits et du travail. Le recours à une stratégie se caractérisant par des politiques macro-économiques prudentes associées à des réformes audacieuses sur le plan micro-économique devrait permettre à la France de surmonter progressivement les problèmes qui lui restent à résoudre et de faire face à l'avenir avec une économie donnant la pleine mesure de ses moyens.

Notes et références

1. Maurel (1990) montre que, dans le secteur manufacturier, le délai moyen d'ajustement de l'emploi face aux variations de la production était de six mois au cours de la période 1985-89, contre dix mois pour les périodes précédentes. Il se pourrait que ce délai se soit encore raccourci tout récemment.
2. Dans l'industrie, les pénuries de main-d'œuvre ont atteint un point haut au début de 1990, date à laquelle 45 pour cent au moins des entreprises interrogées déclaraient rencontrer des difficultés de recrutement. Dans le secteur des biens d'équipement, le point haut a été atteint au milieu de 1990, avec 67 pour cent des entreprises interrogées (Kramarz et Lollivier, 1990).
3. Cette réforme prévoit l'institutionnalisation de la prime conjoncturelle versée aux fonctionnaires en décembre 1989 : l'accord stipule que 120 millions de francs supplémentaires seront payés aux 4 $\frac{1}{2}$ millions d'agents de la fonction publique pour chaque dixième de point de croissance du PIB réel au-delà de 3 pour cent (somme qui sera portée à 150 millions pour chaque dixième de point au delà du taux de 3 $\frac{1}{2}$ pour cent).
4. Les exportations de marchandises vers l'Irak et le Koweït au cours des sept premiers mois de l'année ont atteint 2.9 et 0.7 milliards de francs respectivement, soit un montant total de 6.3 milliards en année pleine.
5. Si les exportations totales de marchandises vers l'Allemagne n'avaient pas progressé au taux de 11.6 pour cent en valeur comme elles l'ont fait mais au même rythme que celles à destination des autres pays de la CEE (soit 4.8 pour cent), on aurait observé une réduction de 13 milliards de francs (environ 0.2 pour cent du PIB et 1.1 pour cent des exportations totales de marchandises) du déficit. On notera que ce chiffre ne tient pas compte de l'incidence indirecte que l'unification a eue sur les exportations françaises, en raison de son effet de stimulation sur la croissance des marchés de pays tiers, principalement de la CEE. Il ignore aussi le contenu en importations de ces exportations, encore qu'il a été estimé récemment à 23 pour cent.
6. Cette grève a bloqué les expéditions de pièces détachées indispensables aux opérations de montage en France. Il était prévu de livrer plus de 120 Airbus en

1990, contre 94 en 1989, mais 85 seulement sont sortis des chaînes d'assemblage. Pour l'année en cours, le plan de charge prévoit la livraison de 150 à 160 appareils. Un Airbus se vend en moyenne 350 millions de francs, mais la valeur nette créditée dans la balance des paiements de la France ne représente que 30 pour cent environ de ce chiffre. Les importations, en dehors de celles en provenance du Royaume-Uni, ayant été acheminées normalement, le manque à gagner net enregistré en 1990 a peut-être atteint près de 10 milliards de francs.

7. Comme dans le cas du commerce extérieur, on observe une concentration accrue des sorties vers les pays de l'OCDE (92 pour cent pour la période 1986-88, contre 76 pour cent en 1981-83). Dernièrement, la Communauté a été une destination privilégiée (64 pour cent en 1988, contre 23 pour cent pour la période de 1981-83) sans doute à cause de la mise en place du Marché unique.
8. Des chiffres officiels pour 1986 indiquent que, dans le secteur manufacturier, les entreprises sous contrôle étranger, représentent 27 pour cent des ventes et 21 pour cent de l'emploi (ministère de l'Economie, 1991).
9. On peut l'attribuer, pour quelque 4 points, au fléchissement de la construction résidentielle, c'est-à-dire du taux d'investissement du secteur des ménages. Cette réduction n'a pas d'incidence à long terme sur l'écart entre l'épargne et l'investissement, car elle influe sur les deux termes de l'équation. Cependant, à court terme, les fluctuations dans les taux de remboursement de la dette hypothécaire ainsi que dans les taux d'épargne en vue de l'apport personnel peuvent conduire à des divergences (Graham, 1989).
10. L'encours des crédits de trésorerie aux particuliers représentait 8.4 pour cent du revenu disponible des ménages en 1989, contre 2.9 pour cent en 1981; ce pourcentage est à rapprocher du pourcentage de 15 pour cent environ enregistré pour le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni et de 28 pour cent pour les Etats-Unis.
11. On a observé en dehors de la France une corrélation assez lâche entre les taux d'épargne et les taux d'investissement (Dean *et al.*, 1990). Les liens étroits observés par contre pour la France sont sans nul doute liés à la volonté souvent exprimée des autorités de maintenir l'équilibre de la balance des opérations courantes et au recours traditionnel à des mesures de contrôle de capitaux.
12. Les nouvelles définitions des agrégats sont présentées à l'annexe II. Le nouvel agrégat M3 reflète mieux que M2 l'évolution de la liquidité de l'économie puisqu'il comprend notamment les certificats du dépôt. Les autorités monétaires ont indiqué cependant qu'elles suivraient également l'évolution de M2 et de l'endettement intérieur total (précédemment le crédit intérieur total), sans que des normes quantifiées leur soient assignées.
13. Ces comptes d'épargne, dont les intérêts sont capitalisés en franchise d'impôt, sont ouverts pour une durée minimum de 8 ans, prolongeable et renouvelable.

Au terme du plan, l'épargnant disposera de ce capital ou obtiendra le versement d'une rente, elle-même exonérée d'impôt. Créés en janvier 1990, ils ont drainé plus de 110 milliards de francs sur l'ensemble de l'année.

14. La performance des SICAV monétaires a été très favorable depuis leur création, avec un rendement de 9 pour cent environ en 1990, dans un contexte de quasi-absence de risque de taux et de régime fiscal favorable. En effet, les dispositions adoptées en octobre 1989 ont limité le prélèvement fiscal : nombreuses ont été les SICAV monétaires à choisir le régime de capitalisation, qui accorde dorénavant une exonération fiscale de toutes les plus-values de cession jusqu'à un certain montant annuel de ventes.
15. Au moment de la finalisation de cette étude, en avril 1991, l'INSEE venait de présenter des estimations des comptes nationaux annuels faisant apparaître un besoin de financement de 108 milliards de francs (1.7 pour cent du PIB). Celui-ci inclut, semble-t-il, les remises de dettes officielles de 23 milliards de francs mentionnés à la partie I. De ce fait, à ce stade tardif, il n'était pas possible d'incorporer cet élément dans le reste de l'étude. En tout état de cause, son incidence économique est vraisemblablement limitée.
16. Afin de lisser la charge d'intérêts, on a échangé les obligations renouvelables du Trésor (ORT) en obligations assimilables du Trésor (OAT). Les ORT, qui avaient été émises entre 1983 et 1985, à échéance de 6 ans, sont assorties d'un système de capitalisation des intérêts qui sont remboursables en une seule fois à échéance, en l'occurrence entre le début 1989 et le milieu de 1991. Les intérêts des OAT sont payables annuellement.
17. On entend par politiques budgétaires inchangées les évolutions suivantes : la part dans le PIB des impôts sur le revenu des ménages évolue comme les revenus réels ; la part dans le PIB des autres recettes reste constante ; les rémunérations de la fonction publique augmentent au même rythme que le PIB nominal ; et, les autres dépenses, hors charges d'intérêts qui augmentent en fonction du taux d'intérêt historique implicite de la dette publique nette, demeurent constantes en volume.
18. Déduction de la TVA afférente au fioul domestique et au gazole autorisée pour les entreprises et diminution de l'indexation de la taxe sur les produits pétroliers (TIPP).
19. Selon des estimations de la Direction de la Prévision, l'incidence négative sur le seul budget de l'Etat serait de 13 milliards de francs.
20. Le capital est aussi, dans une certaine mesure, figé sur place par l'actuel impôt de bourse.
21. Les 5 pour cent de contribuables les plus riches, qui perçoivent 21 pour cent du revenu total, paient 52 pour cent de l'impôt sur le revenu, tandis que les 70 pour cent les plus pauvres en paient moins de 13 pour cent avec 39 pour cent du

revenu. La progressivité du barème est toutefois entamée par l'existence de prestations subordonnées à un contrôle des ressources, lesquelles ont abouti à un taux marginal effectif de plus de 60 pour cent pour toute une tranche de revenus faibles et intermédiaires en 1987, ainsi que par le système de quotient familial qui favorise les ménages à hauts revenus avec de nombreux enfants et est coûteux du point de vue du rendement.

22. De ce fait, les 1.1 pour cent représentent 1.35 pour cent du revenu après impôt pour les personnes qui sont rémunérées au salaire minimum (SMIC) et 1.68 pour cent pour celles qui gagnent 40 000 francs par mois (soit environ sept fois le SMIC).
23. A titre d'exemple, on peut citer le cas de l'assurance vieillesse : le taux payé par les employeurs est resté inchangé à 8.2 pour cent de 1979 à 1990 tandis que celui appliqué aux salariés est passé de 4.7 pour cent en 1979 à 7.6 pour cent en 1989.
24. Le récent revirement observé sur le marché du travail fera peser des contraintes supplémentaires sur les finances du système concerné (UNEDIC), mais les simulations réalisées par cet organisme montrent qu'il pourrait facilement supporter un accroissement du chômage de l'ordre de celui qu'entraînerait un retour à 1.8 pour cent de la croissance du PIB (soit 70 000 chômeurs de plus cette année et 90 000 de plus en 1992) à condition que ce ralentissement de l'activité ne se prolonge pas au-delà de la fin de 1992.
25. Par ailleurs, en novembre 1990, il a été décrété que désormais il faudrait obtenir un accord préalable des pouvoirs publics pour certains médicaments chers et qu'aucun remboursement ne serait consenti pour des médicaments faisant l'objet de publicité excessive pour des usages autres que ceux auxquels ils sont destinés.
26. On observe des tendances similaires dans la fonction publique, où les retraites ont augmenté plus vite que les salaires au cours de la période 1984 à 1989 (31 contre 23 pour cent).
27. Voir R.P. Hageman et G. Nicoletti (1990); pour l'exposé d'un cas faisant exception à cette règle, voir D. Blanchet (1990).
28. Ces distorsions risquent d'être d'autant plus importantes qu'est large l'écart entre le rendement attendu des cotisations de retraite et celui des investissements accessibles aux particuliers sur le marché. Or, cet écart est beaucoup plus grand que dans le passé en raison, non seulement de la hausse des taux d'intérêt réels depuis une dizaine d'années, mais également de la déréglementation des marchés financiers français et de la suppression du contrôle des changes, deux mesures qui ont rendu facilement accessibles aux particuliers les investissements à haut rendement, notamment par le biais des fonds communs de placement en instruments du marché monétaire.

29. Si les prix de l'eau ont sensiblement augmenté ces dernières années et se situent maintenant au-dessus des niveaux moyens européens, ils restent faibles par rapport à l'Allemagne, à la Belgique et aux Pays-Bas : dans ces pays, les prix sont, respectivement, de 38, 20 et 9 pour cent plus élevés qu'en France.
30. La plupart des estimations récentes, qui datent du milieu des années 1980, montrent que les dépenses engagées pour la lutte contre la pollution ne représentaient que 0.9 pour cent du PIB, contre une moyenne de 1.2 pour cent dans neuf autres pays de l'OCDE – voir tableau 21 de l'OCDE (1991a).
31. L'ordonnance de 1945 qui servait de base à la réglementation des prix contenait certaines dispositions de concurrence. Une étape importante a ensuite été la création de la Commission de la concurrence et l'adoption de la loi sur le contrôle des concentrations en 1977.
32. Ainsi, un contrôle général des prix a été rétabli en 1982 alors que de 1978 à 1981 la quasi-totalité des prix des biens et services avait été libérée. En 1985 cependant, de 60 à 80 pour cent des prix industriels avaient été de nouveau libérés alors que le contrôle des prix des services restait encore important jusqu'en 1987 (Cling et Meunier, 1986).
33. On s'est servi de la base de données des parités de pouvoir d'achat (PPA) de l'OCDE qui permettent de procéder à des comparaisons internationales de prix du PIB, ici des biens et services marchands.
34. Il faut noter ici que la fourniture de matériel aux abonnés est déjà en régime de concurrence.
35. Chaque concession est assortie de l'obligation de présenter un cahier des charges mais aussi de la promesse d'une subvention d'exploitation égale au surplus des consommateurs. Une telle démarche reste néanmoins problématique dans le cas d'infrastructures importantes, comme le réseau interurbain ou la distribution locale. Tous les matériels hormis les réseaux d'infrastructures et tous les services de télécommunications hormis le transport de la voix ont été récemment ouverts à la concurrence.
36. Une société d'assistance médicale d'urgence a dû récemment suspendre ses activités durant une courte période, l'Ordre des médecins lui ayant interdit de faire figurer sa raison sociale sur ses véhicules d'intervention à domicile chez les patients.
37. Ainsi, on applique un numerus clausus aux étudiants autorisés à entreprendre des études de médecine. Le nombre des médecins affiliés aux caisses de sécurité sociale est contrôlé par voie réglementaire. L'ouverture des pharmacies est soumise à un quota établi en fonction du nombre d'habitants. Le nombre de pharmacies par habitant est supérieur à celui constaté ailleurs en Europe. Alors que ces mesures semblent appropriées dans le cas de la médecine et de la

pharmacie, il est plus difficile de leur trouver une justification ailleurs, comme dans le cas des notaires et des huissiers de justice, par exemple.

38. Pour une analyse détaillée des effets macroéconomiques des subventions, voir Ford et Suyker (1990).
39. Le secteur public est fortement implanté dans l'énergie (ERAP, CFP, EDF, GDF...), les biens intermédiaires (Usinor-Sacilor, Pechiney, Rhône-Poulenc...), les biens d'équipement (SNECMA, Aérospatiale, Bull...), le matériel de transport terrestre (Renault), les transports (SNCF, Air France, Compagnie Générale Maritime ...), les banques (BNP, Crédit Lyonnais, CIC...), les assurances (UAP, GAN...) et les services marchands (Antenne 2...).
40. Les quotas d'importation sur certains produits japonais, notamment les circuits intégrés et l'horlogerie, viennent d'être supprimés. Néanmoins, on a eu parfois recours à des mesures protectionnistes ponctuelles.
41. Le taux de pénétration par les véhicules étrangers a quand même dépassé 40 pour cent récemment.
42. Le Conseil a été saisi 105 fois en 1989, il a examiné 72 affaires et pris 59 décisions, et il a rendu 13 avis.
43. Environ 70 pour cent des médecins généralistes et 60 pour cent environ des spécialistes étaient ainsi protégés en 1990.
44. La législation française en matière de contrôle des abus de position dominante et des ententes, est proche de la législation communautaire. En application des articles 85 et 86 du Traité de Rome, les entreprises ne peuvent ni conclure des ententes ni abuser de leur position dominante.
45. Par exemple, le marché de la presse quotidienne locale et régionale.
46. Ces seuils sont de 5 millions d'écus pour les contrats de travaux et de 0.2 million d'écus pour la plupart des contrats de fourniture. Le seuil est de 400 000 écus pour la fourniture du transport de l'eau et de l'énergie, et de 600 000 écus pour les télécommunications. En France, où 80 pour cent des marchés ont une valeur inférieure à un demi million de francs, le seuil de déclenchement d'un lancement d'appels d'offres publics est de 300 000 francs, soit 50 000 écus environ.
47. Par exemple, l'entreprise de construction Bouygues a déposé une plainte auprès de la Commission contre le refus du Danemark de lui accorder un grand contrat, et le Danemark lui a remboursé ses frais d'appel d'offre.

PAGE BLANCHE

Annexe I. Tableaux complémentaires

Tableau A1. Effets simulés de l'unification allemande sur la France¹
 Ecarts par rapport aux niveaux de base, en points de pourcentage

	1990				1991				1992-94 (moyenne)			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Demande intérieure réelle	-0.1	-0.1	-0.0	-0.1	-0.3	-0.4	-0.1	-0.2	0.0	-0.1	0.1	0.1
PIB réel	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	-0.0	0.1	0.0	0.2	0.0	0.2	0.1
Niveau des prix (PIB)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.6	0.5	0.6	0.5
Balance des opérations courantes (en milliards de dollars)	2.4	2.3	1.6	1.5	6.6	6.7	4.6	4.5	4.7	4.6	2.5	2.3
Taux d'intérêt à long terme (en points de pourcentage)	0.2	0.3	0.1	0.2	0.7	0.9	0.4	0.5	0.4	0.4	0.0	0.0
Taux de change par rapport au dollar	0.4	0.5	0.2	0.3	1.6	2.0	0.9	1.1	0.5	0.7	-0.3	-0.3

1. Les hypothèses communes à toutes les simulations sont les suivantes : la politique monétaire allemande reste assez restrictive pour maintenir le taux d'inflation à moins de 3 pour cent en 1993 et 1994, et les autres pays du SME ajustent leurs taux d'intérêt pour maintenir les taux de change bilatéraux inchangés à leur niveau de base.
- Cas 1 : La production en Allemagne orientale converge à 10 pour cent de la moyenne de l'Allemagne occidentale dans 15 ans, et 50 pour cent de l'impulsion donnée à la demande sont dirigés vers l'Allemagne occidentale.
- Cas 2 : La production en Allemagne orientale converge à 10 pour cent de la moyenne de l'Allemagne occidentale dans 15 ans, et 75 pour cent de l'impulsion donnée à la demande sont dirigés vers l'Allemagne occidentale.
- Cas 3 : La production en Allemagne orientale converge à 10 pour cent de la moyenne de l'Allemagne occidentale dans 30 ans, et 50 pour cent de l'impulsion donnée à la demande sont dirigés vers l'Allemagne occidentale.
- Cas 4 : La production en Allemagne orientale converge à 10 pour cent de la moyenne de l'Allemagne occidentale dans 30 ans, et 75 pour cent de l'impulsion donnée à la demande sont dirigés vers l'Allemagne occidentale.
- Source : OCDE, «The impact of German economic and monetary union in OECD countries», DES/NI(90)20, juin 1990.

Tableau A2. Réforme des agrégats monétaires

	Anciens agrégats	Nouveaux agrégats
M1	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Billets et monnaies</i> détenus par les agents non financiers résidents - <i>Dépôts à vue</i> détenus par les agents non financiers résidents et les <i>OPCVM</i> 	<p>Inchangé</p> <p><i>Dépôts à vue</i> des seuls agents non financiers résidents</p>
M2-M1	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Comptes sur livrets</i> détenus par les agents non financiers résidents (livret A, livret bleu, CODEVI, livret d'épargne populaire, compte d'épargne-logement, livret (fiscalisé)) <p align="center">$M1 + (M2 - M1) = M2$</p>	<p>Inchangé</p>
M3-M2	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Dépôts et titres de créance négociables en devises</i> détenus par les agents non financiers résidents et les <i>OPCVM</i> - <i>Rémérés, pensions</i> effectués par les agents non financiers résidents et les <i>OPCVM</i> - <i>Comptes à terme</i> détenus par les agents non financiers résidents et les <i>OPCVM</i> - <i>Bons non négociables</i> détenus par les agents non financiers résidents - <i>Certificats de dépôt en francs, bons des institutions et des sociétés financières en francs</i> détenus par les agents non financiers résidents et les <i>OPCVM</i> - <p align="center">$M1 + (M2 - M1) + (M3 - M2) = M3$</p>	<p><i>Dépôts et TCN en devises</i> détenus par les seuls agents non financiers résidents</p> <p><i>Rémérés et pensions</i> effectués par les seuls agents non financiers résidents</p> <p><i>Comptes à terme</i> des seuls agents non financiers résidents</p> <p>Inchangé</p> <p><i>CD et BISF</i> détenus par les seuls agents non financiers résidents</p> <p>Titres d'<i>OPCVM</i> à court terme détenus par les agents non financiers résidents</p>
L-M3	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Billets de trésorerie et bons du Trésor</i> détenus par les agents non financiers résidents et les <i>OPCVM</i> - <i>Plans d'épargne-logement et livrets d'épargne-entreprise</i> détenus par les agents non financiers résidents <p align="center">$(L - M3) + M3 = L$</p>	<p><i>Billets de trésorerie et bons du Trésor</i> des seuls agents non financiers résidents</p> <p>[Eléments de P1]</p> <p align="center">$(M4 - M3) + M3 = M4$</p>

Source : Banque de France.

Tableau A3. Allègements fiscaux, 1985-1990

Montants cumulés en milliards de francs

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Impôt sur le revenu des ménages	11	23	39	49	57	60
Impôt sur les sociétés	0	0	14	13	23	35
Autres impôts directs	1	2	7	11	9	14
TVA	1	3	5	15	29	42
Autres impôts indirects	-5	-7	-9	-8	-8	-4
Prélèvements, remboursements et dégrèvements	7	8	14	18	20	23
Total	14	29	70	97	129	170

Source : Ministère des Finances.

Tableau A4. Taux de convergence des prix relatifs dans les pays de l'OCDE, 1980-85

États-Unis	0.88	(10.40)	Danemark	0.61	(6.78)
Autriche	0.87	(11.55)	Luxembourg	0.56	(3.12)
Canada	0.86	(10.29)	Belgique	0.54	(3.90)
Allemagne	0.83	(10.34)	Pays-Bas	0.50	(7.37)
Portugal	0.76	(12.20)	Grande Bretagne	0.50	(5.54)
Norvège	0.74	(10.87)	France	0.47	(5.07)
Irlande	0.74	(14.71)	Japon	0.43	(7.82)
Espagne	0.64	(2.30)	Grèce	0.25	(2.56)
Italie	0.62	(5.23)			

Le modèle estimé est :

$$RP_{i,1985} - RP_{i,1980} = a + b \cdot (100 - RP_{i,1980})$$

$RP_{i,t}$ est l'index du prix relatif des groupes de produits i dans l'année t . Ainsi, plus le prix relatif est élevé en 1980, plus étendu sera son déclin; plus le prix relatif est bas en 1980, plus importante sera sa poussée. Les chiffres donnés sont des estimations régressives pour b , avec les statistiques t correspondantes entre parenthèses.

Source : Estimations de l'OCDE.

Annexe II

Réforme des agrégats monétaires et du système des réserves obligatoires

Un aménagement du système de réserves obligatoires, ainsi qu'une refonte de certains agrégats monétaires et l'introduction de nouveaux agrégats, ont été décidés en octobre 1990 par le Conseil National du Crédit pour faire face à un certain nombre d'évolutions qui affectaient l'analyse. En effet, depuis le début de l'année, on assistait à un ralentissement de la demande d'actifs liquides recensés dans les agrégats, lié, d'une part, au ralentissement de l'activité et, d'autre part, à des facteurs de nature institutionnelle – l'importance des transferts réalisés pour l'ouverture des plans d'épargne populaire (PEP) et le large mouvement de délocalisation à l'étranger de l'émission de certificats de dépôt non inclus dans les agrégats. En outre, la structure des placements liquides s'est trouvée modifiée par l'accélération inattendue des souscriptions d'actions de SICAV monétaires.

Trois mesures concernant l'*aménagement des réserves obligatoires* ont été adoptées avec application dès le quatrième trimestre de 1990 :

- Au vu de la délocalisation de dépôts soumis à réserves obligatoires, qui a été favorisée par l'ouverture des marchés de capitaux et la levée des dernières mesures de contrôle des changes, un allègement des taux appliqués aux produits en francs inclus dans (M3-M2) a été mis en œuvre : le taux de réserves appliqués aux certificats de dépôt, aux rémérés et pensions, et aux dépôts à terme et bons, qui sont les plus faciles à délocaliser, est ramené de 3 pour cent à 0.5 pour cent ;
- La modération de la croissance de M2 (légèrement négative en 1990) a permis la réduction des taux de réserves portant sur les comptes sur livrets (M2-M1) de 3 pour cent à 2 pour cent ;
- Enfin, les réserves obligatoires peuvent désormais inclure 75 pour cent des encaisses en billets détenues par les établissements soumis à réserves.

Ces deux dernières mesures devraient donner aux banques la possibilité d'une hausse des taux créditeurs ou d'une baisse des taux débiteurs, et/ou d'une amélioration des

marges leur permettant de mieux résister à la concurrence des banques étrangères. Au total, les avoirs maintenus à la Banque de France au titre des réserves obligatoires devraient se trouver réduits d'environ 26 milliards de francs, soit un allègement, aux taux du marché, de leurs charges de quelque 2.5 milliards de francs par an. Les établissements de crédit en France devraient ainsi se trouver en position comparable par rapport à leurs partenaires européens.

La *réforme des statistiques monétaires*, en vigueur depuis janvier 1991, concerne d'une part, les modalités de traitement des Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) et, d'autre part, la réforme de M3 et la création d'un nouvel agrégat M4 plus homogène que l'agrégat de liquidité L. Le principe de «transparence» – c'est-à-dire que les actifs monétaires inclus dans le portefeuille de l'ensemble des OPCVM étaient considérés depuis 1986 comme détenus directement et en totalité par les agents non financiers résidents – a été abandonné. En effet, le comportement de demande de monnaie des agents non financiers résidents, que retracent les agrégats monétaires, était devenu de plus en plus difficile à cerner dans la mesure où la détention de titres d'OPCVM par les agents financiers se développait et que les arbitrages de portefeuille effectués par les gestionnaires d'OPCVM¹ conduisaient à des variations des agrégats monétaires sans que le comportement de leur clientèle ait pour autant changé. En outre, la fonction d'intermédiation financière des OPCVM était largement occultée. La meilleure connaissance des composantes des OPCVM permet donc, à l'instar de ce qui se passe aux Etats-Unis, pays où la gestion collective de placements monétaires est très développée, d'inclure directement dans les agrégats, ici M3, le montant des titres émis par les OPCVM court terme détenus par les *seuls* agents non financiers résidents (tableau A2 en annexe I), d'où réduction de la volatilité de M3 et meilleure compréhension des comportements monétaires de ces mêmes agents. D'autre part, les billets de trésorerie et les bons du Trésor détenus par les agents non financiers résidents, qui sont proches de certains placements inclus dans M3, seront repris dans un nouvel agrégat, M4.

L'agrégat L est supprimé et les éléments de (L-M3) seront repris dans les agrégats de placement (P). Trois nouveaux agrégats ont en effet été créés afin de mieux cerner les placements non monétaires des agents non financiers. P1 inclut les placements non négociables sur le marché : les différentes formes d'épargne contractuelle, essentiellement les plans d'épargne-logement et les PEP, et les bons de capitalisation. P2 comprend les obligations et parts de SICAV obligataires détenues par les agents non financiers et les réserves techniques d'assurance. P3, pour sa part, recouvre les actions et parts de SICAV actions détenues par les agents non financiers. Enfin, un tableau de l'Endettement Intérieur Total (qui remplace le crédit intérieur total) et de ses sources de financement qui, présenté tous les trois mois, permettra de faire le lien entre les variables économiques et financières, et entre les comportements d'endettement et de placement, à intervalle plus rapproché que ne l'autorisait la fréquence

annuelle de la comptabilité nationale. Selon les autorités monétaires, cette réforme va dans le sens d'une meilleure cohérence des statistiques monétaires au sein de la CEE.

Note

1. Les arbitrages effectués, par exemple, entre certificats de dépôt et bons du Trésor abaissent (M3-M2) mais augmentent (L-M3) sans qu'il y ait modification du comportement des porteurs de parts.

Annexe III

Principales institutions régissant la politique de la concurrence

La politique de la concurrence est mise en œuvre à trois niveaux : la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), le Conseil de la concurrence et les tribunaux. La *Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes* est une des directions du ministère de l'Economie, des Finances et du Budget. Dans le cadre législatif existant, elle définit la politique de la concurrence et conduit sa mise en œuvre. Elle est chargée du suivi des évolutions des structures des marchés et intervient auprès des professionnels afin que les mécanismes concurrentiels soient préservés. Ses services assurent également les enquêtes de concurrence. En qualité de Commissaire du Gouvernement, elle représente aussi le ministère public dans les instances judiciaires en matière de concurrence. Enfin, elle est responsable de la politique de la consommation.

Le deuxième organisme chargé de l'application de la politique de la concurrence est le *Conseil de la Concurrence* créé en 1986. Le Conseil, qui a succédé à la Commission de la concurrence établie en 1977, a gagné en indépendance en particulier du point de vue du statut de ses membres et de ses pouvoirs. C'est un organisme quasi-judiciaire, qui se compose de magistrats, d'avocats, d'économistes et de personnalités des milieux d'affaires. Il dispose de ses propres pouvoirs d'enquête même si l'essentiel des investigations est encore réalisé par la DGCCRF. Avant 1986, la Commission de la concurrence ne formulait que des avis et la décision revenait au ministre. Dans la législation de 1986, le ministre de l'Economie, des Finances et du Budget n'a plus aucun pouvoir contre les décisions du Conseil de la Concurrence visant les pratiques anticoncurrentielles, pas même de veto. Cependant, le Commissaire du Gouvernement désigné par le ministre (le Directeur général de la DGCCRF ou son représentant) peut présenter des observations sur les affaires portées devant le Conseil, assister aux séances du Conseil et y formuler des observations. Il ne peut pas participer à ses délibérations.

Le Conseil de la Concurrence dispose de pouvoirs renforcés en vue de garantir l'équilibre du marché et la concurrence. Il contrôle les atteintes à la concurrence et

non pas les pratiques restrictives. En d'autres termes, il s'occupe de la protection de la concurrence et pas de celle des concurrents. Le Conseil peut s'auto-saisir. Il a seul le pouvoir de prononcer des injonctions et d'infliger des amendes aux entreprises coupables de violation de la loi¹. Le droit de saisine du Conseil s'est élargi en 1986 aux entreprises intéressées, aux organisations professionnelles et aux Chambres consulaires (chambres d'agriculture, chambres de métiers, chambres de commerce et d'industrie), qui se sont ajoutées aux associations de consommateurs et aux collectivités locales². Le ministre de l'Economie partage ainsi le pouvoir de saisir le Conseil mais il continue de disposer d'un pouvoir d'initiative grâce à cette possibilité de saisine.

Outre une large activité de contrôle, le Conseil de la concurrence est le juge de la politique de concurrence mise en place par les pouvoirs publics et est consulté pour avis. La Commission de la concurrence disposait déjà d'attributions consultatives. Le Conseil de la concurrence voit ses attributions élargies, tant en ce qui concerne son champ d'intervention que la portée de son avis. La réforme essentielle tient à l'apparition d'une consultation obligatoire puisqu'il doit être expressément consulté par le gouvernement sur tous les projets de textes législatifs ou réglementaires ayant directement pour effet de restreindre la concurrence. Sa consultation est également obligatoire avant que les prix ne soient réglementés dans les deux cas d'exception prévus par l'ordonnance (décrits dans le corps du texte). Par ailleurs, les Commissions parlementaires ne voient plus leurs possibilités de consultation limitées aux seules propositions de lois; elles peuvent saisir le Conseil de toute question concernant la concurrence. Le régime de publicité des avis est expressément prévu. Ainsi, le Conseil peut exercer un rôle essentiel dans l'évolution des mentalités en remplissant une mission d'information et de promotion de la concurrence auprès du gouvernement, des commissions parlementaires, des organisations patronales et de consommateurs et des syndicats.

Enfin, les *tribunaux judiciaires* sont la troisième voie de mise en œuvre de la politique de la concurrence. Le rôle dévolu au juge civil et aux tribunaux judiciaires est très renforcé depuis 1986 car la grande majorité des litiges de concurrence en relèvent maintenant. D'une part, l'appel des décisions du Conseil de la concurrence s'exerce non plus devant le Conseil d'Etat mais auprès de la Cour d'Appel de Paris (en fait et en droit) et de la Cour de Cassation (en droit seulement). Le Commissaire du Gouvernement est habilité à intervenir devant la Cour d'Appel et peut lui faire connaître son avis. D'autre part, les justiciables ont de plus en plus tendance à saisir la justice. Ceci résulte aussi, pour une part importante, de l'applicabilité directe des articles 85 et 86 du Traité de Rome, et des directives prises sur cette base, par les tribunaux. De plus, les juridictions civiles sont chargées de contrôler un certain nombre de pratiques restrictives comme le refus de vente, la subordination de vente ou les pratiques discriminatoires entre professionnels, qui étaient, dans l'ordonnance de 1945, des infractions pénales. Enfin, et de façon plus générale, ces fonctions accrues

confiées aux tribunaux témoignent de la volonté de l'Etat de se désengager du processus de contrôle des activités économiques.

Notes

1. Les amendes sont proportionnelles à la gravité des atteintes et doivent avoir un caractère dissuasif.
2. On note à cet égard la faible activité des organisations de consommateurs, probablement par manque de professionnalisme, et la quasi-absence, au niveau de la saisine, des collectivités territoriales malgré leur importante activité d'appel d'offre.

Annexe IV

Bibliographie

- Barlet, C. (1989), «Commerce international et différenciation des produits : un arbitrage entre exportation et investissement direct», document de travail, Université de Paris I, Centre de Mathématiques Economiques.
- Bazen, S. et Martin, J. (1991), «L'incidence du salaire minimum sur les gains et l'emploi en France», *Revue Economique de l'OCDE*, n° 16, printemps.
- Blanchet, D. (1990), «Retraites par capitalisation et par répartition selon le contexte démographique : quelques résultats comparatifs», *Annales d'économie et de statistique*, n° 18.
- Booz*Allen Acquisition Services (1989), *Study on Obstacles to Takeover Bids in the European Community*, rapport préparé pour la Commission Européenne, décembre.
- Cling, J.P. et Meunier, F. (1986), «La désinflation en France : le point de vue de l'économètre», *Revue Economique*, vol. 37, n° 6, novembre.
- Commission des comptes de la sécurité sociale (1991), *Les comptes de la Sécurité sociale*, Rapport, Partie A, février.
- Conseil de la concurrence (1989), *Rapport annuel*.
- Conseil économique et social (1990), «La taxe d'habitation», *Journal officiel*, 10-11 avril.
- Cotis, J.P. et Loufir, A. (1990), «Formation des salaires, chômage d'équilibre et incidence des cotisations sur le coût du travail», *Economie et Prévision*, 92-93, 1990-1/2.
- Dean, A., Durand, M., Fallon, J. et Hoeller, P. (1990), «L'épargne dans les pays de l'OCDE : tendances et comportement», *Revue Economique de l'OCDE*, n° 14, printemps.
- CEE (1988), *Le « Coût de la non-Europe » dans les secteurs de marchés publics*.

- CEE (1990a), *Deuxième étude des aides publiques dans la Communauté européenne dans les industries manufacturières et certains autres secteurs*, Commission des Communautés européennes, juillet.
- CEE (1990b), *L'impact sectoriel du marché intérieur sur l'industrie : les enjeux pour les Etats membres*, Economie européenne, numéro spécial.
- Ford, R., et Suyker, W. (1990), «Les aides à l'industrie dans les économies de l'OCDE», *Revue Economique de l'OCDE*, n° 15, automne.
- FREF (1991), «Stratégies d'internationalisation des firmes : une étude auprès des intermédiaires financiers», Fondation pour la recherche en économie financière, Paris.
- Graham, J.W. (1989), «International differences in saving rates and the life cycle hypothesis : reply and further evidence», *European Economic Review*, 33, 7, septembre.
- Hagemann, R.P. et Nicoletti, G. (1990), «Le financement des retraites publiques face à la transition démographique dans quatre pays de l'OCDE», *Economie et Statistique*, 233, juin.
- INSEE (1990a), *1989 : Une économie plus forte*, Rapport sur les comptes de la Nation 1989.
- INSEE (1990b), «L'avenir des retraites», *Economie et Statistique*, 233, juin.
- Jacquemin, A. (1990), «Horizontal Concentration and European Merger Policy», *European Economic Review*, n° 34.
- Jenny, F. (1989), «Pratiques verticales restrictives, concurrence et efficience», *Semaine juridique, Cahier des droits de l'entreprise*.
- Jenny, F. (1990a), «Pratiques verticales restrictives et droit de la concurrence», *Enjeux*, n° 10, janvier-février.
- Jenny, F. (1990b), «Evolution of Antitrust Policies in France», Document présenté au 8^e séminaire international sur la «New International Economics», Wallerfangen, Allemagne, juin.
- Jenny, F. (1990c), «Merger Control in France», polycopié, octobre.
- Julius, D. (1990), *Global Companies and Public Policy*, Royal Institute of International Affairs, Londres.
- Kelly, M. *et al.* (1988), «Issues and Developments in International Trade Policy», IMF Occasional Paper n° 63.
- Kramarz, F. et Lollivier, S. (1990), «Les difficultés de recrutement s'accroissent à la fin de 1989», *Economie et Statistique*, 234, juillet-août.
- Maurel, F. (1990), «Dynamique de l'emploi et tendance de la productivité dans les années quatre vingt», *Economie et Statistique*, 237-238, novembre-décembre.

- Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget (1991), *Les Notes Bleues*, 523.
- OCDE (1987), *Le coût des restrictions à l'importation : l'industrie automobile*.
- OCDE (1988a), *Déréglementation et concurrence dans le transport aérien*.
- OCDE (1988b), *Politique de la concurrence et déréglementation des télécommunications*.
- OCDE (1989), *Prix d'éviction*.
- OCDE (1990a), *Politique de la concurrence et déréglementation des transports routiers*.
- OCDE (1990b), *Rapport de synthèse de la politique de la concurrence et déréglementation*.
- OCDE (1990c), *Le marché du travail : quelles politiques pour les années 90?*
- OCDE (1990d), *Les systèmes de santé*.
- OCDE (1991a), *L'état de l'environnement*.
- OCDE (1991b), *Statistiques de base de la science et de la technologie*, (à venir).
- Ordonnance n° 86-1243 du 1^{er} décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence.
- Oxley, H. *et al.* (1990), «The Public Sector : Issues for the 1990s», OECD Department of Economics and Statistics Working Paper n° 90, décembre.
- Schimmel, S. et Cotis, J.P. (1991), «Les conséquences économiques de l'unification allemande», Document de travail 91-1, janvier.
- Vernière, L. (1990), «Les retraites pourront-elles être financées après l'an 2000?», *Economie et Statistique*, 233, juin.

Annexe V
Chronologie économique

A. Finances publiques

1990

Janvier

Le taux de TVA applicable aux médicaments remboursables a été réduit de 5.5 pour cent à 2.1 pour cent, conformément à la Loi de Finances pour 1990.

Avril

Majoration de la rémunération des personnels civil et militaire de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation : de 0.5 pour cent et attribution uniforme d'un point d'indice majoré au 1^{er} janvier 1990, au titre de l'apurement des comptes pour les années 1988 et 1989, et de 1.2 pour cent au 1^{er} avril 1990.

Juillet

Révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux. A compter du 1^{er} janvier 1992, les personnes physiques seront assujetties à une taxe départementale sur le revenu.

Septembre

Le Projet de Loi de Finances pour 1991 comprend une augmentation des recettes de 6 pour cent, compte tenu d'allégements fiscaux nets de 8.5 milliards de francs. Le déficit prévu est de 80 milliards de francs, soit 1.2 pour cent du PIB contre 1.4 pour cent en 1990. Des mesures fiscales ont été prises pour les entreprises et les ménages, notamment :

- baisse de 37 à 34 pour cent de l'IS sur les bénéfices réinvestis, soit un allègement de 5.4 milliards de francs en 1991 et 2.7 milliards de francs en 1992;
- plafonnement de la taxe professionnelle, ramenée de 4 à 3.5 pour cent de la valeur ajoutée, soit un allègement de 90 millions de francs en 1991 et de 3.2 milliards de francs en 1992;
- allègement des charges sur le gazole et le fioul lourd;
- amortissement à 100 pour cent immédiat des matériels destinés à économiser l'énergie;
- relèvement des limites de tranches du barème de l'IRPP de 3.2 pour cent et maintien des minorations de cotisation avec un relèvement du plafond de l'avantage en impôt procuré par le quotient familial, soit un allègement de 24.5 milliards de francs en 1991;
- baisse du taux majoré de la TVA de 25 à 22 pour cent à compter du 13 septembre 1990 pour les automobiles, et du 17 septembre 1990 pour l'ensemble des biens et services soumis au taux majoré, à l'exception du tabac.

Novembre

Le Projet de Loi de Finances Rectificative pour 1990 maintient le déficit à 90.2 milliards de francs, les dépenses supplémentaires en faveur du RMI (1.1 milliard de francs) et des agriculteurs (0.7 milliard de francs) étant financées par des recettes supplémentaires.

Décembre

Revalorisation des traitements des fonctionnaires de 1.3 pour cent.

1991

Février

Introduction d'un nouvel impôt, la contribution sociale généralisée, au taux uniforme de 1.1 pour cent sur tous les revenus.

Plan de réduction des dépenses budgétaires d'un montant de 10.2 milliards de francs pour l'année 1991.

Mars

Réforme de la Dotation Générale de Fonctionnement, avec des transferts des communes les plus riches aux communes les plus pauvres.

B. Politique monétaire

1990

Janvier

Communication sur les grands axes de la politique monétaire en 1990 : encouragement de l'épargne par des allègements fiscaux prévus dans la Loi de Finances 1990, Plan d'Épargne Populaire, et meilleure maîtrise de l'augmentation de la masse monétaire.

Adoption par le Comité de la Réglementation Bancaire de deux mesures de déréglementation des placements à terme :

- la rémunération des dépôts à terme et des bons de caisse d'une durée au moins égale à un mois sera fixée librement ;
- les virements automatiques au sein d'un même établissement d'un compte à vue vers un compte sur livret seront autorisés.

Le taux des avances sur titres de la Banque de France est relevé de 1½ point à 12 pour cent.

Communication sur les étapes à venir de l'union économique et monétaire au sein de la CEE : libération complète des mouvements de capitaux à partir du 1^{er} janvier 1990, et, à compter du 1^{er} janvier 1994, achèvement du marché unique et ratification du traité d'union. La troisième étape concerne la politique monétaire commune, appuyée sur une monnaie unique : l'ECU.

Avril

Les taux directeurs de la Banque de France sont abaissés de ½ point en deux étapes, à 9½ pour cent pour les appels d'offre et 10¼ pour cent pour les prises en pension.

Juillet

Homologation de règlements de la Commission des Opérations de Bourse, portant notamment sur le marché à terme, l'obligation d'information du public et l'utilisation d'informations privilégiées.

Septembre

Projet de réforme visant à rénover le statut des organismes de capital-risque pour tenir compte de la récente modification de la fiscalité sur l'épargne (création d'OPCVM de capitalisation), à simplifier et harmoniser les différentes réglementations et à intégrer la dimension européenne.

Octobre

Annonce de l'abandon du principe de transparence pour le traitement des OPCVM, de la modification de certains agrégats monétaires, et de l'aménagement du dispositif des réserves obligatoires (voir annexe II).

Le taux des prises en pension auprès de la Banque de France est abaissé de $\frac{1}{4}$ de point à 10 pour cent.

Novembre

Le taux des appels d'offre de la Banque de France est abaissé de $\frac{1}{4}$ de point à $9\frac{1}{4}$ pour cent.

1991

Janvier

Les émissions de 9 entreprises publiques en monnaies étrangères ne sont plus garanties par l'Etat.

Les emprunteurs étrangers désirant émettre des titres en France n'ont plus besoin de l'autorisation préliminaire du Trésor.

C. Politique de la concurrence

1990

Janvier

Rachat d'UTA et Air Inter par Air France.

Communication sur l'allègement de la réglementation des investissements étrangers en France : un système de « reconnaissance permanente communautaire » est applicable à tous les investisseurs européens établis, qui sont ainsi dispensés de toute déclaration préalable ; pour les autres investisseurs communautaires, l'obligation de déclaration préalable est maintenue, mais l'administration ne dispose que d'un délai de quinze jours pour vérifier leur caractère communautaire. Pour les entreprises extérieures à la Communauté, la procédure est assortie d'un délai d'un mois. En l'absence, dans ce délai, d'une décision expresse d'ajournement, l'investissement est libre.

Février

La directive concernant la politique salariale dans le secteur public, qui affirme notamment l'abandon de toute pratique d'indexation, fixe la limite supérieure des hausses générales de salaires en niveau à 2.5 pour cent pour 1990. De plus, le protocole d'accord sur la rénovation de la grille dans la fonction publique s'appliquera sur une durée de sept ans à partir du 1^{er} août 1990.

Juillet

La Poste et France Télécom sont transformées en deux entités juridiques distinctes.

Août

Transformation du statut de la Régie Renault en société anonyme soumise à l'ensemble des dispositions applicables aux sociétés commerciales, sous certaines réserves. La prise de participation sous forme d'actions de la nouvelle SA est autorisée dans la limite de 25 pour cent du capital, les trois quarts des droits de vote devant rester propriété directe ou indirecte de l'Etat.

Plafonnement à titre exceptionnel et provisoire des marges des compagnies pétrolières et des pompistes du 9 août au 15 septembre (« crise » du Golfe).

Le blocage des loyers dans la région parisienne est reconduit pour une période d'un an.

Novembre

Projet de loi sur l'ouverture des magasins le dimanche visant à moderniser une réglementation qui date de 1906 et 1923.

Décembre

La loi Doubin, qui réforme la loi Royer de 1973, est approuvée, renforçant le contrôle des grandes surfaces et instituant un système de péréquation intercommunale de la taxe professionnelle.

La loi portant sur la modernisation de la réglementation des télécommunications, qui prend acte du compromis de Bruxelles de décembre 1989, a trait à la libéralisation des services de télécommunications. Confirmation du monopole de France Télécom sur les réseaux de télécommunication ouverts au public, le téléphone, le télex et les cabines téléphoniques. Les autres services sont ouverts à la concurrence.

1991

Février

Ouverture à des compagnies françaises concurrentes d'Air France de quinze lignes reliant Paris à des métropoles étrangères ou à des villes françaises.

Transposition en droit français de la directive communautaire sur les marchés publics de travaux.

Avril

Des prises de participation minoritaires dans le capital des entreprises publiques sont désormais autorisées.

D. Autres mesures

1990

Janvier

Mesures d'urgence destinées à améliorer la situation dans les lycées et lycées professionnels.

Mesures d'urgence pour les rentrées universitaires 1990 et 1991 : construction de locaux, ouverture de nouveaux postes, modernisation des fonctions administratives et techniques.

Loi sur le surendettement des familles (loi Neiertz).

Avril

Le montant du SMIC est relevé de 2 pour cent, faisant passer le taux horaire à 30.51 francs.

Mai

Institution d'une taxe parafiscale sur les émissions de polluants dans l'atmosphère, dont le produit sera affecté au financement de la lutte contre la pollution de l'air.

Majoration du RMI au titre de la troisième personne à charge.

Juillet

Le montant du SMIC est relevé de 2.5 pour cent, faisant passer le taux horaire à 31.28 francs.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention internationale sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux, et de leur élimination.

Loi relative au crédit-formation individualisé visant à améliorer la qualité et le contrôle de la formation professionnelle continue.

Août

Mise en place d'un dispositif d'aide aux agriculteurs, notamment les éleveurs touchés par la sécheresse et la baisse des cours.

Octobre

Annonce du 3^e plan emploi, dont les principales grandes orientations sont :

- reconduction de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche d'un premier salarié;
- déplafonnement du versement de transport dû par les entreprises;
- déplafonnement des cotisations d'accident du travail à compter du 1^{er} janvier 1991;
- réouverture du délai d'option pour le crédit-formation;
- poursuite des contrats d'insertion;
- encouragement de la mobilité géographique des salariés qualifiés.

Novembre

Nouvel ensemble de mesures d'urgence destinées à améliorer la situation dans les lycées et les lycées professionnels.

Décembre

Relèvement du montant du SMIC de 2.1 pour cent, faisant passer le taux horaire à 31.94 francs.

ANNEXES STATISTIQUE ET STRUCTURELLE

Quelques statistiques rétrospectives

	Moyenne 1980-89	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<i>A. Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente</i>											
Consommation privée ¹	2.4	1.2	2.1	3.5	0.9	1.1	2.4	3.9	2.7	3.2	3.1
Formation brute de capital fixe ¹	2.0	2.6	-1.9	-1.4	-3.6	-2.6	3.2	4.5	4.1	8.6	5.9
Secteur public	3.8	3.5	3.3	4.7	-3.6	-0.5	9.8	3.2	2.9	7.7	6.4
Construction de logements	-0.7	-0.3	-3.1	-6.3	-2.6	-4.4	-2.1	1.3	2.3	4.6	3.4
Investissement productif	2.9	4.2	-2.5	0.0	-4.1	-2.1	4.4	6.6	5.4	10.8	7.0
PIB ¹	2.1	1.6	1.2	2.5	0.7	1.3	1.9	2.5	2.2	3.8	3.7
Indice de prix implicite											
Produit intérieur brut	7.2	11.4	11.3	11.8	9.7	7.5	5.8	5.2	2.7	3.0	3.3
Exportations de biens et services	6.6	11.8	13.9	12.6	9.9	9.3	4.7	-3.0	-0.4	2.3	5.2
Importations de biens et services	7.0	21.8	18.9	12.6	8.5	10.0	2.0	-12.7	-0.6	2.4	6.6
Demande intérieure totale	7.2	13.5	12.5	11.8	9.4	7.6	5.1	2.9	2.5	3.0	3.5
Production industrielle	1.2	2.0	-0.9	-0.7	-0.7	0.3	0.2	0.9	1.9	4.6	4.0
Emploi	0.1	0.0	-0.3	0.0	-0.3	-1.0	-0.3	0.2	0.2	0.8	1.2
Rémunération des salariés (prix courants)	8.8	15.6	13.8	14.6	9.9	7.3	6.4	5.0	4.3	5.2	6.5
Productivité (PIB ¹ /emploi)	2.1	1.6	1.5	2.6	1.0	2.3	2.2	2.3	2.0	3.0	2.4
Coûts unitaires de main-d'œuvre (Rémun./PIB ¹)	6.6	13.7	12.5	11.8	9.1	5.9	4.4	2.4	2.0	1.3	2.7
<i>B. Rapports en pourcentage</i>											
Formation brute de capital fixe en % du PIB aux prix constants	21.2	23.0	22.3	21.4	20.5	19.7	20.0	20.4	20.8	21.7	22.2
Formation de stocks en % du PIB aux prix constants	0.5	1.2	-0.2	0.8	0.0	0.0	-0.1	0.8	1.0	0.8	0.7
Balance extérieure en % du PIB aux prix constants	-0.6	-1.2	0.0	-0.9	0.5	1.4	0.8	-1.0	-2.1	-2.2	-1.9
Rémunération des salariés en % du PIB aux prix courants	54.6	56.0	56.6	56.6	56.3	55.5	54.8	53.3	52.9	52.0	51.7
Impôts directs en % du revenu des ménages	6.5	6.1	6.2	6.2	6.6	6.9	6.6	6.7	6.7	6.3	6.3
Épargne des ménages en % du revenu disponible	14.6	17.6	18.0	17.3	15.9	14.5	14.0	12.9	11.1	12.1	12.3
Chômage en % de la population active civile	9.1	6.3	7.5	8.2	8.4	9.8	10.2	10.4	10.5	10.0	9.3
<i>C. Autre indicateur</i>											
Balance des opérations courantes (en milliards de dollars)	-3.6	-4.2	-4.7	-12.2	-4.8	-1.2	-0.3	1.8	-5.0	-4.4	-5.1

1. Aux prix constants de 1980.

Source: Estimations de l'OCDE.

Tableau A. **Produit intérieur brut et dépense intérieure brute**

En milliards de francs

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Aux prix courants										
Consommation finale privée	1 645.1	1 897.9	2 190.3	2 424.1	2 639.2	2 858.4	3 049.5	3 231.1	3 422.3	3 645.7
Consommation finale des administrations	517.5	604.3	711.8	793.5	866.4	923.0	972.8	1 016.0	1 071.1	1 130.9
Formation brute de capital fixe	645.8	700.5	774.3	809.6	840.4	905.3	977.5	1 046.2	1 164.4	1 271.0
Variation des stocks	34.3	-7.5	18.8	-14.1	-12.4	-17.9	17.2	19.3	31.0	36.8
Dépense intérieure	2 842.7	3 195.3	3 695.2	4 013.2	4 333.6	4 668.8	5 017.0	5 312.6	5 688.8	6 084.4
Exportations de biens et services	604.4	714.3	790.4	900.7	1 053.3	1 123.9	1 074.1	1 103.2	1 221.9	1 420.9
moins: Importations de biens et services	638.8	744.8	859.5	907.4	1 025.0	1 092.6	1 021.8	1 095.0	1 218.0	1 406.4
Produit intérieur brut aux valeurs d'acquisition	2 808.3	3 164.8	3 626.0	4 006.5	4 361.9	4 700.1	5 069.3	5 320.8	5 692.7	6 098.9
Aux prix de 1980										
Consommation finale privée	1 645.1	1 678.9	1 737.2	1 753.3	1 772.2	1 814.9	1 886.0	1 937.3	1 998.8	2 061.5
Consommation finale des administrations publiques	517.5	533.5	553.4	564.8	571.2	584.1	594.1	610.9	628.4	638.2
Formation brute de capital fixe	645.8	633.6	624.9	602.6	586.9	605.9	633.2	659.1	715.6	758.0
dont : Sociétés, quasi-sociétés et entreprises individuelles	334.2	324.7	324.5	310.3	301.7	314.7	334.5	351.7	389.7	415.7
Ménages	211.8	205.2	192.4	187.4	179.1	175.5	177.7	181.8	190.1	196.5
Administrations publiques	86.6	89.5	93.7	90.4	89.9	98.7	101.9	104.8	112.9	120.2
Administrations privées, institutions de crédit et sociétés d'assurance	13.2	14.2	14.3	14.4	16.1	17.1	19.1	20.8	22.9	25.6
Variation des stocks	34.3	-5.8	23.8	-1.0	-0.1	-2.2	23.7	31.7	26.2	22.9
Dépense intérieure	2 842.7	2 840.2	2 939.3	2 919.7	2 930.3	3 002.7	3 137.0	3 239.2	3 368.9	3 480.5
Exportations de biens et services	604.4	626.6	616.1	638.8	683.5	696.5	686.4	707.8	766.7	847.4
moins : Importations de biens et services	638.8	625.5	641.7	624.5	641.3	670.9	718.3	773.8	840.7	910.9
Produit intérieur brut aux valeurs d'acquisition	2 808.3	2 841.3	2 913.7	2 933.9	2 972.5	3 028.4	3 105.1	3 173.2	3 294.8	3 417.1

Source: OCDE, *Comptes nationaux annuels*.

Tableau B. Masse monétaire et contreparties

Fin de période, en milliards de francs

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<i>Masse monétaire</i>										
A. M1	805.0	905.8	992.7	1 121.1	1 245.7	1 328.7	1 408.4	1 471.1	1 531.4	1 652.2
<i>dont :</i>										
Dépôts à vue	661.3	746.1	816.7	931.9	1 048.5	1 122.9	1 196.0	1 249.3	1 295.8	1 405.8
B. M2	1 485.7	1 690.5	1 894.5	2 153.6	2 364.2	2 505.8	2 607.2	2 721.3	2 821.7	2 948.3
<i>dont :</i>										
Livrets A et bleus	489.8	556.1	623.0	685.0	735.6	761.2	760.6	788.5	806.2	802.1
C. M3	1 977.2	2 194.2	2 448.1	2 729.2	2 990.2	3 167.5	3 317.9	3 616.3	3 880.6	4 184.0
<i>dont :</i>										
Placements à terme et titres du marché monétaire en francs	482.2	493.8	534.4	553.7	591.9	634.1	685.2	864.7	999.2	1 121.1
D. L	2 107.9	2 331.1	2 592.8	2 890.2	3 185.4	3 418.2	3 659.8	4 095.7	4 451.9	4 906.6
<i>dont :</i>										
Epargne contractuelle en francs	129.5	135.6	144.5	160.4	186.2	236.8	295.4	351.3	408.7	449.8
<i>Contreparties</i>										
A. Extérieur	145.7	102.4	22.3	-44.1	-72.4	14.0	86.1	68.5	3.5	-53.9
B. Créances sur le Trésor public	303.4	362.1	434.5	526.1	605.7	689.2	727.2	702.6	733.2	699.5
Créance de la Banque de France	15.5	0.0	0.0	5.8	11.5	23.6	25.3	36.5	36.9	28.9
Autres établissements de crédits bancaires	114.5	117.7	119.9	125.8	142.1	152.5	159.8	176.5	166.5	172.8
C. Créances sur l'économie	2 126.3	2 410.3	2 776.1	3 110.1	3 464.8	3 799.7	4 081.3	4 601.9	5 143.1	5 702.4
D. Ressources stables (à déduire)	348.5	419.0	499.4	611.0	724.0	903.5	1 092.2	1 243.4	1 421.4	1 573.3
E. Epargne contractuelle (à déduire)	129.5	135.6	144.5	160.4	186.2	236.8	295.4	351.3	408.7	449.8
F. Divers nets	-119.1	-126.0	-141.0	-91.4	-97.7	-195.1	-189.0	-162.0	-168.9	-141.0

Source: Banque de France, *Bulletin trimestriel*, n° 76, septembre-octobre 1990.

Tableau C. Balance des paiements dans l'optique des transactions

En millions de dollars¹

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Exportations (fab)	107 935	100 407	91 385	89 810	92 528	95 225	118 613	140 803	159 966	171 077
Importations (fab)	120 963	110 530	106 926	98 019	96 639	100 588	121 375	150 040	168 432	181 217
Balance commerciale	-13 028	-10 123	-15 541	-8 209	-4 111	-5 363	-2 762	-9 237	-8 466	-10 140
Services, (net)	8 755	5 953	4 782	4 229	2 827	4 322	4 968	4 740	5 614	8 211
dont :										
Grands travaux	1 846	1 888	1 977	1 621	1 325	1 329	935	1 167	719	707
Tourisme	2 225	1 492	1 845	2 945	3 327	3 385	3 211	3 378	4 071	6 214
Revenus de l'investissement	2 284	782	42	-960	-1523	-1554	-487	-408	96	-430
Autres biens et services (nets)	4 264	3 679	3 306	3 122	3 337	3 323	4 718	5 408	6 127	6 425
Transferts privés nets	-2 443	-2 274	-1 962	-1 729	-1 007	-1 295	-1 735	-2 298	-2 428	-2 657
Transferts publics nets	-1 716	-1 978	-2 649	-2 105	-1 881	-1 336	-2 845	-3 052	-4 389	-5 682
Balance courante	-4 167	-4 742	-12 063	-4 691	-834	-348	2 345	-4 438	-3 541	-3 842
Capitaux à long terme	-8 473	-9 140	1 214	9 042	5 041	3 267	-7 787	2 193	545	8 497
Privés	-7 279	-8 101	562	5 481	6 852	7 037	-1 111	7 522	5 352	13 052
Publics	-1 194	-1 039	652	3 561	-1 811	-3 770	-6 676	-5 329	-4 807	-4 555
Balance de base	-12 640	-13 882	-10 849	4 351	4 207	2 919	-5 442	-2 245	-2 996	4 655
Capitaux à court terme	5 055	-4 464	1 274	-380	-775	2 184	4 150	3 054	-267	-14 702
Balance des transactions non monétaires	-7 585	-18 346	-9 575	3 971	3 432	5 103	-1 292	809	-3 263	-10 047
Capitaux bancaires	14 249	13 082	4 539	1 933	-347	-2 826	2 986	-9 299	2 344	5 805
Balance des règlements officiels	6 664	-5 264	-5 036	5 904	3 085	2 277	1 694	-8 490	-919	-4 242
FECOM	-1 997	2 709	-179	-1 675	739	0	24	3 913	-3 984	0
Avoirs et engagements divers	200	387	1 737	-1 236	-172	475	13	1 981	-403	3 521
Variation des réserves officielles	4 867	-2 168	-3 478	2 993	3 652	2 752	1 731	-2 596	-5 306	-721

1. Taux de change 1980 : \$1 = 4.2261; 1981 : \$1 = 5.4343; 1982 : \$1 = 6.5720; 1983 : \$1 = 7.6212; 1984 : \$1 = 8.7394; 1985 : \$1 = 8.9841; 1986 : \$1 = 6.9269; 1987 : \$1 = 6.0087; 1988 : \$1 = 5.9559; 1989 : \$1 = 6.3801.

Source: Estimations de l'OCDE.

Tableau D. Commerce extérieur par produit

	Structure (en % du total)		Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente						
	1982	1989	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<i>Exportations, fab</i>	100.0	100.0	-1.4	2.2	4.7	22.1	20.2	13.0	6.7
Sections CTCI									
0 Produits alimentaires et animaux vivants	13.0	11.8	-1.8	-0.4	0.6	20.7	14.9	17.3	5.8
1 Boissons et tabacs	2.8	3.4	0.4	5.1	11.7	33.9	23.5	9.4	6.8
2 Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	3.6	3.8	10.6	1.7	7.2	7.1	29.6	18.1	-0.8
3 Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	4.1	2.2	-5.3	-1.7	10.9	-15.0	-0.7	2.8	14.2
4 Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	0.3	0.3	-0.7	34.9	-2.0	-28.6	1.8	29.3	17.1
5 Produits chimiques	12.7	13.8	1.1	6.2	9.1	22.2	21.9	15.2	1.3
6 Autres produits manufacturés classés principalement d'après la matière première	20.0	18.6	-4.9	3.4	2.3	19.2	16.3	14.2	8.9
7 Machines et matériel de transport	34.2	35.7	-1.7	0.5	2.7	29.2	22.6	12.0	8.3
8 Articles manufacturés divers	9.0	10.0	-2.5	3.7	10.8	26.5	24.1	11.8	5.6
9 Autres	0.2	0.3	206.8	-1.0	9.6	10.1	25.1	-69.2	148.5
<i>Importations, caf</i>	100.0	100.0	-8.8	-1.4	3.7	18.8	23.2	12.2	7.6
Sections CTCI									
0 Produits alimentaires et animaux vivants	8.8	8.8	-1.4	-5.1	1.8	34.0	17.2	8.2	1.4
1 Boissons et tabacs	0.9	1.0	-6.7	2.3	14.5	8.6	19.2	16.6	4.9
2 Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	5.0	4.6	-7.4	4.6	-3.3	8.5	19.5	15.6	8.0
3 Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	26.8	8.9	-16.5	-2.4	-4.5	-32.6	4.9	-14.1	15.7
4 Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	0.6	0.3	-7.8	32.9	-10.2	-24.5	-6.8	16.5	8.2
5 Produits chimiques	8.6	10.8	-3.7	4.6	8.5	26.6	23.2	15.6	5.6
6 Autres produits manufacturés classés principalement d'après la matière première	15.6	18.5	-8.6	0.6	5.2	31.1	20.7	17.6	8.4
7 Machines et matériel de transport	23.9	33.5	-7.2	-4.1	9.4	41.1	31.9	18.0	8.2
8 Articles manufacturés divers	9.8	13.5	-4.5	-2.6	8.2	45.1	31.8	11.2	5.9
9 Autres	0.1	0.1	6.1	-17.0	29.1	6.0	50.1	17.7	23.2

Source: OCDE, *Statistiques du commerce extérieur, Série C.*

Tableau E. Commerce extérieur par origine géographique

	Structure (en % du total)		Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente						
	1982	1989	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<i>Exportations, fab</i>									
Monde	100.0	100.0	-1.6	2.2	4.7	22.2	20.0	12.2	7.4
OCDE	68.4	79.4	0.3	4.7	7.7	27.9	23.4	14.2	6.0
CEE ¹	57.3	63.8	-2.2	-0.7	6.2	29.7	25.2	15.2	7.3
dont :									
Allemagne	15.1	16.4	3.6	-3.6	6.5	31.9	23.6	10.3	5.9
Belgique-Luxembourg	8.6	8.9	-2.5	2.6	3.7	30.2	23.2	8.8	5.6
Italie	11.3	12.1	-6.8	4.2	5.0	31.6	23.3	13.9	6.0
Pays-Bas	4.6	5.7	1.5	2.7	6.9	24.0	23.6	23.9	8.3
Royaume-Uni	7.2	9.5	2.9	6.9	8.7	30.9	19.9	24.3	4.9
Etats-Unis	5.6	6.5	9.4	31.9	11.9	4.7	18.0	12.8	-3.9
Japon	1.2	1.9	0.0	-5.4	15.5	35.6	37.2	24.0	19.9
Non-OCDE	31.6	20.6	-6.1	-3.3	-3.3	6.9	8.6	4.9	13.4
COMECON	2.9	1.7	21.3	-10.7	-1.8	-11.3	11.8	11.2	-2.9
OPEP	11.0	3.8	-14.7	4.2	-20.2	-9.0	-7.1	-4.8	11.7
Autres	17.7	15.0	-5.1	-6.0	7.0	17.6	13.7	6.9	16.1
Non spécifiés	0.0	0.0	317.5	-27.5	81.8	-55.0	49.5	-50.7	-63.0
<i>Importations, caf</i>									
Monde	100.0	100.0	-8.9	-1.6	3.9	19.5	22.4	11.3	8.3
OCDE	69.1	81.0	-5.3	-0.4	6.6	27.5	24.4	11.7	8.0
CEE ¹	57.5	68.6	-5.3	-0.4	6.6	27.5	24.4	11.7	8.0
dont :									
Allemagne	17.1	19.6	-8.2	-5.4	5.6	39.6	24.6	11.2	6.4
Belgique-Luxembourg	7.7	9.2	-5.2	0.9	8.1	31.4	21.9	8.6	8.8
Italie	9.6	11.5	-5.7	-2.1	6.0	37.8	23.6	10.9	6.9
Pays-Bas	5.6	5.2	-2.5	1.0	2.7	13.1	20.5	2.4	8.4
Royaume-Uni	6.1	7.2	6.0	12.4	5.6	-4.8	33.2	14.5	6.3
Etats-Unis	7.9	7.7	-10.6	-1.9	2.2	18.6	16.7	19.8	8.1
Japon	2.6	4.1	-9.9	-0.3	10.6	54.1	29.1	22.1	6.7
Non-OCDE	30.2	17.3	-17.3	-4.8	-4.4	-5.8	12.9	7.5	9.5
COMECON	3.6	2.2	-6.7	-6.1	-1.6	13.4	2.3	5.4	-1.7
OPEP	15.9	4.1	-27.4	-10.5	-12.4	-29.4	-7.0	-12.2	29.4
Autres	10.7	10.9	-6.0	2.1	2.8	8.8	27.2	16.0	5.9
Non spécifiés	0.7	1.7	0.1	-2.3	34.1	39.3	39.4	35.6	9.1

1. Y compris l'Espagne et le Portugal à partir de 1985.

Source: OCDE, *Statistiques du commerce extérieur, Série A*.

Tableau F. Structure de la production et indicateurs de performance

	1980	1985	1986	1987	1988	1989	1980	1985	1986	1987	1988	1989
	Part dans le PIB						Part dans l'emploi total					
A. Structure de la production (prix constants)												
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	4.2	4.6	4.5	4.4	4.3	4.2	8.6	7.5	7.2	7.0	6.7	6.4
Industries extractives	0.8	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6	0.5
Industries manufacturières	24.2	22.1	21.5	21.0	20.9	20.8	24.3	21.9	21.4	20.8	20.3	20.0
<i>dont</i> : Produits alimentaires	3.2	3.0	3.0	2.9	2.7	2.8	2.7	2.8	2.7	2.7	2.7	2.6
Textile	2.0	1.7	1.6	1.6	1.4	1.5	3.1	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1
Papier	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Chimie	4.3	4.2	4.0	3.9	3.9	3.8	2.6	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
Métaux	1.4	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.5	1.3	1.2	1.2	1.1	1.1
Ouvrages en métaux, machines et matériels	9.4	8.5	8.3	8.1	8.2	8.3	10.2	9.2	8.9	8.6	8.4	8.3
Electricité, gaz et eau	1.8	2.4	2.5	2.6	2.5	2.4	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Construction	6.9	6.0	6.0	5.9	6.1	6.0	8.5	7.1	7.1	7.2	7.2	7.2
Services échangeables ¹	36.7	38.0	38.9	40.0	40.0	40.5	35.2 ⁵	37.2 ⁵	37.4 ⁵	38.2 ⁵	39.1 ⁵	39.8 ⁵
Services non échangeables ²	4.3	5.0	5.2	5.1	5.2	5.3
Total des activités marchandes	79.0	78.8	79.2	79.3	79.5	79.8	78.1	75.1	74.6	74.6	74.5	74.7
Branches non marchandes des administrations publiques	16.0	16.5	16.3	16.2	15.8	15.5	21.9	24.9	25.4	25.4	25.5	25.3
	Croissance de la productivité						Part dans l'investissement total					
B. Performance économique (prix constants)												
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	7.2 ⁴	3.7	3.8	5.0	3.4	6.7	3.6	3.3	2.9	2.6	2.8	3.0
Industries extractives	-1.7 ⁴	13.0	-0.7	8.7	-2.5	0.9	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Industries manufacturières	2.2 ⁴	2.6	1.8	2.4	5.3	3.8	15.4	15.6	15.7	16.1	16.5	16.7
<i>dont</i> : Produits alimentaires	-0.2 ⁴	4.3	0.4	-0.2	-1.7	8.5	2.0	2.4	2.2	2.1	2.2	2.1
Textile	3.6 ⁴	1.7	1.3	7.8	3.4	4.1	0.7	0.8	0.7	0.7	0.8	0.7
Papier	0.3 ⁴	2.9	-0.1	1.0	5.8	3.7	0.8	0.9	1.2	1.5	1.6	1.7
Chimie	4.3 ⁴	-1.5	-0.9	-1.0	5.8	0.9	3.4	3.1	3.1	3.1	3.2	3.2
Métaux	0.6 ⁴	1.6	13.8	4.4	13.8	2.3	1.4	1.4	1.4	1.6	1.3	1.3
Ouvrages en métaux, machines et matériels	1.6 ⁴	3.9	2.4	3.4	6.5	4.5	5.5	5.6	5.7	5.7	5.9	6.1
Electricité, gaz et eau	5.5 ⁴	6.0	2.9	5.2	1.4	-0.3	6.0	5.6	5.0	4.5	4.1	3.7
Construction	2.4 ⁴	3.5	2.9	0.6	5.5	1.1	3.3	2.6	2.4	2.4	2.5	2.5
Services échangeables ¹	1.3 ^{4,5}	2.5 ⁵	4.2 ⁵	1.4 ⁴	2.0 ⁵	2.0 ⁵	57.3	55.2	55.8	56.4	56.1	55.7
Services non échangeables ²	2.0	2.8	3.2	3.2	3.4	3.7

Total des activités marchandes	2.5 ⁴	3.2	3.6	2.1	3.5	2.9	87.7	85.2	85.1	85.3	85.5	85.4
Branches non marchandes des administrations publiques	0.3 ⁴	-1.4	-0.5	0.8	0.8	1.2	12.0	14.5	14.6	14.4	14.3	14.4
		1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989

C. *Autres indicateurs (prix courants)*

R & D du secteur manufacturier en % du PIB

du secteur 3.8 4.2 4.6 4.9 4.9 5.3 5.6 5.5 5.8 5.8 ..

Dépenses totales en R & D en % du PIB total 1.8 1.8 2.0 2.1 2.1 2.2 2.3 2.2 2.3 2.3 2.3

R & D financée par le gouvernement en % du total 50.3 51.4 53.4 54.0 53.8 53.7 52.9 52.5 51.7 50.6 ..

Répartition des effectifs salariés³ par taille d'établissement:

1 à 9 salariés 20.2 20.8 21.4 21.6 22.3 22.9 23.2 23.8 24.1 24.2 24.1

10 à 49 salariés 25.7 26.1 26.4 26.5 26.9 27.0 27.3 27.8 28.2 28.3 28.5

50 à 199 salariés 22.1 21.9 22.0 22.0 21.8 21.7 21.9 22.0 22.3 22.7 22.8

200 à 499 salariés 13.1 13.0 12.9 12.8 12.5 12.3 12.1 11.9 11.6 11.7 11.8

500 salariés et plus 18.9 18.2 17.3 17.1 16.5 16.1 15.5 14.5 13.8 13.1 12.8

Ensemble 100.0 100.0 100.0 100.0 100.0 100.0 100.0 100.0 100.0 100.0 100.0

Effectifs (en milliers) 13 351 13 321 13 197 13 193 13 000 12 778 12 701 12 704 12 840 13 139 13 569

1. Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels, transport, entrepôts et communications, finance, assurance, affaires immobilières et services aux entreprises.

2. Services à la collectivité, loisirs et services aux particuliers.

3. Il s'agit de l'ensemble des salariés du régime UNEDIC.

4. Moyenne de la période 1980-1984.

5. Y compris les services non échangeables.

Sources : INSEE, *Annuaire statistique de la France 1990*; OCDE, *Comptes nationaux annuels et Principaux indicateurs des sciences et de la technologie*.

Tableau G. Indicateurs du marché du travail

	Pic	Creux	1985	1986	1987	1988	1989
<i>A. Evolution</i>							
Taux de chômage standardisé	1987: 10.5	1964: 1.4	10.2	10.4	10.5	10.0	9.4
Taux de chômage							
Total	1987: 10.5	1964: 1.1	10.2	10.4	10.5	10.0	9.4
Masculin	1987: 8.3	1965: 1.0	8.3	8.4	8.3	7.7	7.0
Féminin	1987: 13.6	1965: 2.5	12.9	13.1	13.6	13.1	12.6
Des jeunes ¹	1985: 25.6	1970: 3.2	25.6	23.4	23.0	21.7	19.1
Part du chômage de longue durée ²	1986: 47.8	1975: 17.0	46.8	47.8	45.5	44.8	43.9
Offres d'emploi enregistrées (en milliers)	1973: 251.6	1985: 46.0	46.0	49.4	54.3	63.1	76.2
Durée hebdomadaire de travail ³	1964: 45.7	1985: 38.6	38.6	38.6	38.7	38.7	38.7
	1970	1980	1985	1986	1987	1988	1989
<i>B. Caractéristiques structurelles ou institutionnelles</i>							
Population active (% de variation)	0.9 ⁹	0.5 ¹⁰	0.2	0.4	0.4	0.2	0.5
Taux d'activité ⁴							
Global	67.8	68.0	65.8	65.7	65.7	65.5	65.5
Masculin	86.9	81.7	76.8	76.3	75.8	75.3	75.1
Féminin	48.5	54.4	54.9	55.3	55.7	55.8	56.2
Emploi / population de 15 à 64 ans	66.1	63.7	59.0	58.9	58.8	58.9	59.3
Employeurs, travailleurs indépendants et travailleurs familiaux (en % du total)	20.1	16.2	15.5	15.4	15.2	14.8	14.4
Salariés (en % du total)	79.9	83.8	84.5	84.6	84.8	85.2	85.6
Emploi civil par secteur (en % de variation)							
Agriculture	-3.8 ⁹	-2.9 ¹⁰	-2.8	-3.1	-3.4	-2.9	-4.0
Industrie	-0.5 ⁹	-2.4 ¹⁰	-2.8	-1.7	-1.6	-0.5	0.6
Services	2.1 ⁹	1.2 ¹⁰	1.7	1.6	1.8	2.0	2.5
dont : Administrations publiques	1.7 ⁹	2.1 ¹⁰	2.6	1.5	0.3	0.4	0.4
Total	0.5 ⁹	-0.4 ¹⁰	-0.2	0.2	0.4	0.8	1.2
Emploi civil par secteur (en % du total)							
Agriculture	13.2	8.6	7.5	7.3	7.0	6.8	6.4
Industrie	39.2	35.6	31.9	31.3	30.7	30.3	30.0
Services	47.6	55.8	60.6	61.4	62.3	63.0	63.6
dont : Administrations publiques	18.1	20.6	23.3	23.6	23.6	23.5	23.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Contrats à durée déterminée ⁵	1.8	2.2	2.7	3.0	3.3
Intérim ⁵	0.6	0.7	0.7	0.9	1.3
Travail à temps partiel ⁶	10.8	11.6	11.6	11.9	11.9
Coûts de main-d'œuvre non salariaux ⁷	23.9	26.1	27.9	28.0	28.1	28.2	28.3
Indemnisation de chômage ⁸	..	46.2 ¹¹	41.0	42.0	43.5	44.4	44.7
Salaire minimum en % du salaire moyen	39.3	45.2	51.2	50.9	49.8	49.2	49.2

1. Personnes de 15 à 24 ans.
2. Personnes à la recherche d'un emploi depuis un an et plus en pourcentage du chômage total.
3. Durée de travail des salariés de l'industrie.
4. Population active en pourcentage de la population correspondante de 15 à 64 ans.
5. En pourcentage de l'emploi salarié.
6. Rapport en pourcentage des actifs à temps partiel à l'ensemble des actifs occupés (temps partiel et temps complet).
7. Cotisations sociales des employeurs en pourcentage de la masse salariale.
8. Montant des indemnités-chômage par chômeur indemnisé divisé par le salaire net moyen.
9. Moyenne de la période 1970-1979.
10. Moyenne de la période 1980-1984.
11. Chiffre de 1982.

Sources : INSEE, *Annuaire statistique de la France 1990*; OCDE, *Statistiques de la population active, Principaux indicateurs économiques* et estimations du Secrétariat.

Tableau H. Marchés financiers

	1970	1980	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<i>Taille du secteur</i>								
Emploi du secteur / emploi total	..	2.6 ¹³	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Flux de financement des agents non financiers / PIB	15.1	15.6	20.7	20.0	22.3
Actifs financiers intérieurs / PIB	4.9	5.0	5.5	5.5	6.0	..
Capitalisation boursière/PIB	..	30.3	39.6	48.4	61.7	56.7	59.4	69.2
Densité du réseau bancaire ¹	..	37.6	38.7	38.8	38.8	38.8	38.5	38.1
<i>Structure des flux financiers</i>								
Taux d'intermédiation financière ²	..	72.8	58.6	58.1	33.7	54.2	61.6	54.2
Part des actifs financiers détenus par les institutions financières	50.1	49.1	48.5	50.1	48.9	..
Part des émissions de titres dans les flux de financement des agents non financiers	..	10.8 ¹³	28.3	27.2	41.6	21.9	24.8	33.9
Ventilation de l'encours des créances du secteur privé non financier ³ :								
Dépôts ⁴	33.9	31.4	25.7	27.8	23.0	20.6
Obligations et titres	5.3	4.2	4.3	4.2	4.0	3.8
Actions	26.3	32.0	41.2	36.8	45.0	48.8
Investissement institutionnel ⁵	4.1	5.2	5.9	6.4	6.5	6.5
Ventilation de l'encours des dettes des sociétés et quasi sociétés non-financières:								
Actions	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Court-terme: Titres	38.6	45.9	56.7	51.6	60.0	63.5
: Autres	1.4	1.5	1.5	1.9	1.7	1.9
Moyen et long terme: Obligations	35.0	30.6	23.7	27.1	22.3	19.7
Autres	4.7	4.2	3.8	3.5	3.1	2.7
	20.2	17.8	14.4	15.9	12.9	12.2
<i>Internationalisation des marchés</i>								
Activités du secteur bancaire avec l'étranger ⁶ :								
Avoirs	12.8	32.0	43.7	39.0	37.2	36.1	36.8	36.9
Engagements	14.8	28.9	43.7	37.6	35.4	33.7	36.3	37.4
Réseau bancaire international:								
Banques étrangères en France ⁷	58	122	147	148	152	..	168	167
Guichets bancaires français à l'étranger	341	..
Part des transactions internationales de titres dans les émissions nettes sur le marché intérieur :								
Achats nets de titres étrangers par les résidents	21.6	29.2
Achats nets de titres nationaux par des non-résidents	24.0	46.6

Efficiencia des marchés

Coût de l'intermédiation bancaire ⁸	8.6	8.6	9.2	9.5
Marges d'intérêt ⁹	..	2.5 ¹³	2.3	2.3	2.5	2.1
Productivité des banques ¹⁰	..	69.4 ¹³	69.1	68.5	67.0	73.3
Ecart entre les taux d'intérêt internationaux et les taux intérieurs ¹¹	..	0.3	1.0	0.7	1.6	0.3	0.1	-0.1
<i>Indicateurs d'intervention sur le marché</i>								
Part des crédits à taux préférentiels ¹²	..	42.8 ¹³	42.7	44.0	44.1	20.6	16.6	15.2

1. Nombre de guichets et de succursales bancaires (hors caisses d'épargne) pour 100 000 habitants.
2. Définition du Conseil National du Crédit; il s'agit de la part du financement par les établissements de crédit dans le total des financements externes des agents non financiers résidents.
3. Le secteur privé non financier comprend les sociétés et quasi-sociétés non financières ainsi que les ménages et les administrations privées. Le total n'est pas égal à 100 parce qu'il n'est pas tenu compte de certains postes, tels que les prêts et crédits commerciaux.
4. Moyens de paiement internationaux et nationaux plus autres liquidités.
5. Titres d'O.P.C.V.M.
6. En pourcentage du bilan des banques commerciales.
7. Nombre de succursales et de filiales.
8. Rapport du produit net bancaire moins produits accessoires sur la situation totale des banques AFB et des réseaux mutuels et coopératifs.
9. Différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés sur la moyenne des actifs totaux.
10. Dépenses de fonctionnement divisées par le revenu brut.
11. Taux de l'Eurofranc français à 3 mois à Londres et taux interbancaire à 3 mois.
12. Il s'agit des prêts nouveaux à moyen et long terme à taux préférentiels (définition de la Banque de France) en pourcentage des crédits nouveaux à l'économie.
13. Chiffres de 1981.

Sources : INSEE, *Annuaire statistique de la France 1990 et Comptes de la Nation 1989*; Banque de France, *Bulletin trimestriel*, n° 77, décembre 1990-janvier 1991; Conseil National du Crédit, *Rapport annuel 1989*; FMI, *Statistiques financières internationales*, janvier 1991 et estimations de l'OCDE.

Tableau I. Secteur public

	1970	1980	1985	1986	1987	1988	1989
<i>Indicateurs budgétaires : comptes des administrations publiques (% du PIB)</i>							
Recettes primaires (hors intérêts)	37.4	43.6	46.2	45.4	46.0	45.7	45.4
Dépenses primaires (hors intérêts)	37.1	44.2	49.1	48.3	47.9	47.3	46.7
Solde budgétaire primaire	0.3	-0.6	-3.0	-2.9	-1.9	-1.6	-1.3
Intérêt net (y compris les transferts de capital nets)	0.6	0.6	0.1	0.2	0.0	-0.2	-0.1
Solde budgétaire des administrations publiques	0.9	0.0	-2.9	-2.7	-1.9	-1.8	-1.4
dont: Solde de l'administration centrale	1.1	-0.3	-2.9	-2.2	-1.9	-1.7	-1.5
<i>Structure des dépenses et de la fiscalité (% du PIB)</i>							
Dépenses des administrations	34.2	42.3	48.8	48.0	47.7	46.9	46.3
Transferts	16.4	20.8	24.2	23.9	23.9	23.7	23.4
Subventions	2.0	1.9	2.3	2.3	2.2	1.9	1.7
Dépenses générales:							
Éducation	5.0	4.9	4.8	4.7	..
Transports	0.6	0.6	0.6	0.6	..
Santé	3.2	3.1	3.1	3.0	..
Recettes fiscales	35.1	41.7	44.5	44.0	44.6	44.1	44.0
Impôt sur le revenu des personnes physiques	4.2	5.4	5.7	5.6	5.7	5.3	5.2
Impôt sur les sociétés	2.2	2.1	2.0	2.2	2.3	2.3	2.4
Contributions de sécurité sociale	12.7	17.8	19.3	18.8	19.2	19.1	19.3
Impôt sur la consommation	13.4	12.7	13.2	12.9	13.0	13.0	12.7
dont: Taxe sur la valeur ajoutée	8.9	8.7	8.8	8.4	8.6	8.5	8.3
<i>Autres indicateurs</i>							
Elasticité de l'impôt sur le revenu	1.2 ¹	1.5	0.2	1.2	1.4	0.0	0.7
Impôt sur le revenu en % de l'impôt total	18.3	18.1	17.3	17.9	18.0	17.4	17.4
Dette brute des administrations publiques (en % du PIB)	53.1	37.3	45.5	45.7	47.5	47.4	46.8
Dette nette des administrations publiques (en % du PIB)	9.7	14.3	22.9	25.5	24.9	25.2	24.8
<i>Taux d'imposition (%)</i>							
Taux effectif moyen d'imposition sur l'IRPP	..	15.0	13.9	13.2	13.7	13.5	13.4
Taux maximum	69.8	60.0	67.0	65.0	58.0	56.8	56.8
Taux marginal moyen	18.6	17.3
Taux effectif de cotisations sociales	28.0	33.0	36.0	36.8	37.6	38.4	39.0
Taux standard de la TVA	17.6	17.6	18.6	18.6	18.6	18.6	18.6

1. Chiffre de 1975.

Sources : OCDE, Comptes nationaux annuels et Statistiques de recettes publiques des pays membres de l'OCDE.

STATISTIQUES DE BASE

STATISTIQUES DE BASE :
COMPARAISONS INTERNATIONALES

STATISTIQUES DE BASE: COMPARAISONS INTERNATIONALES

Unités		Période de référence ¹	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	Etats-Unis	Yougoslavie
Population																											
Total	Milliers	1988	16 538	7 596	9 879	25 950	5 130	4 947	55 873	61 451	10 016	250	3 538	57 441	122 610	375	14 760	3 326	4 209	10 305	38 996	8 436	6 672	53 969	57 065	246 329	23 560
Densité km ² de superficie terrestre	Nombre	1988	2	91	324	3	119	15	102	247	76	2	50	191	329	144	396	12	13	112	77	19	161	69	233	26	92
Accroissement moyen annuel net sur 10 ans	%	1987	1.4	0.0	0.0	1.0	0.1	0.4	0.4	0.0	0.7	1.0	0.8	0.3	0.7	0.3	0.6	0.5	0.3	0.5	0.7	0.2	0.5	2.2	0.1	1.0	0.8
Emploi																											
Emploi civil net (ECN) ²	Milliers	1988	7 366	3 310	3 660 (87)	12 245	2 660	2 420	21 179	26 825	3 598 (87)	135	1 078	20 937	60 110	174	5 934	1 503	2 079	4 280	11 780	4 399	3 481	16 550	25 555	114 968	..
Dont : Agriculture	% de l'ECN		5.9	8.1	2.7	4.5	5.8	9.8	6.8	4.0	26.6	10.4	15.4	9.8	7.9	3.4	4.8	10.4	6.4	20.7	14.4	3.8	5.7	50.6	2.3	2.9	..
Industrie	% de l'ECN		26.4	37.4	28.4	25.6	27.2	30.6	30.3	39.8	27.2	31.1	27.8	32.4	34.1	31.6	26.4	26.0	26.4	35.1	32.5	29.5	35.1	20.4	29.8	26.9	..
Services	% de l'ECN		67.8	54.5	69.3	69.8	67.1	59.6	62.9	56.1 (87)	46.2	58.5	56.8	57.7	58.0	65.0	68.8	63.6	67.1	44.2	53.1	66.7	59.2	29.0	68.0	70.2	..
Produit intérieur brut (PIB)																											
Aux prix taux de change courants	Milliards \$EU	1988	247.0	127.2	150.0	484.6	107.6	105.3	949.9	1 201.8	52.5	5.9	32.5	828.9	2 848.9	6.6	228.3	41.8	89.4	41.7	340.1	181.8	183.7	70.7	822.8	4 817.8	62.8
Par habitant	\$ EU		14 937	16 748	15 180	18 675	20 926	21 287	17 002	19 581	5 244	24 031	9 182	14 430	23 235	17 592	15 461	12 568	21 241	4 265	8 722	21 546	27 581	1 305	14 413	19 558	2 664
Aux prix courants ³	Milliards \$EU	1988	221.3	94.8	124.5	477.8	70.2	68.1	758.6	867.5	67.9	4.0	28.8	744.4	1 751.5	5.8	189.1	36.5	67.0	65.9	363.6	124.4	110.8	235.6	765.1	4 817.8	..
Par habitant	\$ EU		13 383	12 482	12 599	18 413	13 655	13 772	13 577	14 134	6 786	16 087	8 131	12 960	14 285	15 528	12 807	10 972	15 916	6 737	9 325	14 743	16 641	4 348	13 402	19 558	..
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1988	4.5	2.2	2.2	4.7	2.3	3.5	2.2	2.5	2.1	4.4	3.0	3.0	4.5	4.1	2.3	1.8	3.4	2.8	3.6	2.7	2.7	6.0	3.6	4.4	..
Formation brute de capital fixe (FBCF)	% du PIB	1988	25.0	23.5	17.8	22.0	18.4	25.0	20.1	19.9	17.4	18.8	17.0	19.9	30.5	24.2	21.4	19.7	29.1	26.8	22.5	19.7	26.6	24.0	19.2	17.1	17.2
Dont : Machines et autres équipements	% du PIB		12.1	9.9	8.0	7.5	7.5	10.1	8.8	8.8	7.1	5.8	9.6	10.0	11.7	10.5	10.3	8.8	9.0	9.8 (86)	7.8 (87)	8.9	9.3	9.3 (85)	4.0	4.8	..
Construction de logements	% du PIB		5.9	4.9	4.1	7.3	4.2	6.5	5.2	5.2	4.7	4.0	3.7 (87)	5.0	6.3	4.4	5.7	4.3	5.0	4.8 (86)	4.1 (87)	4.8	17.3 ⁹	3.3 (85)	4.0	4.8	..
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1988	6.1	3.8	5.4	8.3	5.6	3.1	3.0	2.4	-1.3	5.3	-2.6	3.8	7.9	6.0	6.0	0.0	3.1	3.2	7.1	5.6	6.3	6.3	7.2	6.8	..
Taux d'épargne brute ⁴	% du PIB	1988	22.4	25.2	19.3	20.4	16.0	23.8	20.5	24.6	16.7	16.2	18.0	20.7	33.5	58.8	23.5	17.0	22.7	25.3	22.7	18.2	32.8	26.0	16.4	15.2	..
Ensemble des administrations publiques																											
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1988	17.4	18.4	15.3	18.8	25.8	20.2	18.6	19.5	20.6	18.6	16.7	17.2	9.4	17.0	15.7	17.1	21.0	16.0	14.3	26.0	12.8	8.8	19.9	18.3	14.2
Emplois courants ⁵	% du PIB	1988	32.0	45.8	49.0	41.7	57.3	35.9	46.9	43.1	45.7	30.5	50.0 (87)	46.1	26.8	46.2 (86)	53.3	..	49.7	40.4 (86)	36.1 (86)	57.2	30.4	..	41.2 (87)	34.8	..
Ressources courantes	% du PIB	1988	34.3	46.8	44.3	40.4	59.5	40.3	47.1	43.7	35.1	35.7	43.8 (87)	39.9	34.3	54.2 (86)	52.2	..	55.1	37.6 (86)	35.0 (86)	61.9	34.8	..	40.7 (87)	31.5	..
Apports nets d'aide publique au développement	% du PIB	1988	0.41	0.21	0.44	0.48	0.88	0.55	0.73	0.39	..	0.05	0.20	0.37	0.31	0.10	0.98	0.27	1.10	0.08	0.06	0.88	0.32	..	0.30	0.20	..
Indicateurs du niveau de vie																											
Consommation privée par habitant ³	\$EU	1988	7 703	6 952	7 951	10 666	7 283	7 353	8 198	7 747	4 652	9 968	4 708	7 930	8 192	8 873	7 615	6 830	8 426	4 387	5 872	7 821	9 756	2 817	8 456	12 999	1 333*
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1988	497 (85)	370	349	454 (86)	321	344	394	457	130	488	201 (86)	408	241	443	348	490	388	135 (82)	263	400	419	18 (82)	318	559	121 (83)
Postes de téléphone pour 1 000 habitants	Nombre	1985	540 (83)	460 (83)	414 (83)	664	783	615	614	641 (86)	373	525 (83)	235 (83)	448	535 (83)	425 (86)	410 (86)	646	622 (84)	166 (83)	381	890 (83)	1 334	55 (83)	521 (84)	650 (84)	122 (83)
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1985	..	300 (81)	303 (84)	471 (80)	392	370 (86)	394 (86)	377 (86)	158 (80)	303	181 (80)	244	250 (80)	336 (83)	317 (86)	291	346 (86)	140 (80)	256 (82)	390	337	76 (79)	336 (84)	621 (80)	175 (83)
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1985	..	1.7 (82)	2.8 (84)	1.8 (82)	2.5 (84)	2.3 (86)	2.2 (86)	2.8 (87)	2.8 (83)	2.4 (84)	1.3 (82)	3.6	1.3 (82)	1.9 (86)	2.2 (84)	2.4	2.2	1.8 (82)	3.4 (86)	2.5	1.4 (84)	1.5 (83)	0.5 (83)	2.0 (85)	1.6 (82)
Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	Nombre	1985	9.2 (84)	11.0	9.4	9.1 (83)	7.9	5.8 (86)	7.0 (86)	9.1	14.1	5.7	8.9	10.9	5.9 (84)	9.0	9.6 (86)	10.8	8.5 (86)	17.8	7.0 (84)	6.8	6.9	..	9.4	10.4 (86)	31.7 (83)
Salaires et prix (Accroissement annuel moyen sur 5 ans)																											
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1988	5.3	4.5	2.7	3.8	6.0	7.9	4.8	3.8	17.2	..	6.4	7.9	2.9	..	2.0	8.9	9.4	16.4	9.3	8.0	8.4	2.8	96.5
Prix à la consommation	%	1988	7.1	2.8	3.0	4.2	4.6	5.1	4.3	1.2	18.1	25.7	4.6	7.1	1.1	2.3	1.0	11.3	6.9	15.6	7.8	5.9	2.1	47.8	4.7	3.5	101.3
Commerce extérieur																											
Exportations de marchandises, fob ⁶	Millions \$EU	1988	32 852	31 044	92 124 ⁷	111 600	27 108	22 176	167 508	323 244	5 484	1 416	18 576	128 484	264 864	.. ⁸	103 056	8 784	22 452	10 476	40 236	49 764	50 448	11 604	144 540	322 428	12 598
En pourcentage du PIB	%		13.3	24.4	58.8	23.0	25.2	21.1	17.6	26.9	10.4	23.8	57.2	15.5	9.3	..	45.1	21.0	25.1	25.1	11.8	27.4	27.5	16.4	17.6	6.7	20.0
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		10.3	15.0	12.1	8.7	11.0	12.1	12.0	13.8	6.6	13.7	16.6	12.1	12.5	..	9.8	10.2	4.6	18.0	15.3	14.5	15.2	9.5	9.9	9.5	..
Importations de marchandises, caf ⁶	Millions \$EU	1988	33 276	36 564	92 436 ⁷	106 512	25 920	21 972	173 016	250 332	12 408	1 584	15 444	138 588	187 668	..	99 288	7 320	23 088	15 744	60 432	45 792	56 388	14 412	189 012	440 952	13 154
En pourcentage du PIB	%		13.4	28.7	59.0	22.0	24.1	20.9	18.2	20.8	23.6	26.7	47.5	16.7	6.6	..	43.5	17.5	25.8	37.8	17.8	25.2	30.7	20.4	23.0	9.2	21.0
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		12.4	13.5	10.8	11.6	9.7	11.3	11.3	10.4	7.6	14.1	11.0	11.5	..	10.4	6.5	11.4	14.2	15.8	11.9	14.1	8.9	13.7	11.3	6.0	..
Réserves officielles totales⁹																											
En ratio des importations mensuelles de marchandises	Millions DTS ratio	1988	10 105	5 475	6 935 ⁷	11 437	8 000	4 733	18 849	43 486	2 690	216	3 780	25 798	71 879	..	11 945	2 132	9 510	3 810	27 550	6 310	17 985	1 758	32 773	27 305	1 774
			3.6	1.8	0.9	1.3	3.7	2.6	1.3	2.1	2.6	1.6	2.9	2.2	4.6	..	1.4	3.5	4.9	2.9	5.5	1.7	3.8	1.5	2.1	0.7	1.6

(*) Aux prix et taux de change courants.
 1. Sauf indication contraire.
 2. Suivant définition retenue dans *Statistiques de la Population active de l'OCDE*.
 3. Converti à l'aide des Parités de Pouvoir d'achat (PPA) courantes.
 4. Épargne brute = Revenu national disponible brut moins consommation privée et consommation des administrations.
 5. Emplois courants = Dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.
 6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.
 7. Y compris le Luxembourg.

8. Inclus dans la Belgique.
 9. Y compris les constructions non résidentielles.
 SOURCES : Population et Emploi *Statistiques de la Population active*, OCDE.
 PIB, FBCF et Administrations publiques : *Comptes nationaux*, Vol.1, OCDE, et *Perspectives économiques de l'OCDE*, *Statistiques*.
 Indicateurs du niveau de vie : Publications nationales diverses.
 Salaires et Prix : *Principaux indicateurs économiques*, OCDE.
 Commerce extérieur : *Statistiques mensuelles du commerce extérieur*, OCDE.
 Réserves officielles totales : *Statistiques financières internationales*, FMI.

OFFRES D'EMPLOI

Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE

Le Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE offre la possibilité d'exercer une activité stimulante et enrichissante aux économistes s'intéressant à l'analyse économique appliquée dans un environnement international. Son champ d'activité recouvre la politique économique sous tous ses aspects, aussi bien macro-économiques que micro-économiques; il a par ailleurs pour tâche d'assurer la collecte, le traitement et la diffusion d'une vaste gamme de statistiques comparables sur le plan international. D'un point de vue purement économique, sa fonction essentielle est d'établir, à l'intention de comités composés de hauts fonctionnaires des pays Membres, des documents et des rapports traitant de questions d'actualité. Dans le cadre de ce programme de travail, ses trois principales attributions sont les suivantes :

- Préparer des études périodiques des économies des différents pays Membres;
- Publier deux fois par an des examens complets de la situation et des perspectives économiques des pays de l'OCDE dans le contexte des tendances économiques internationales;
- Analyser dans une optique à moyen terme certaines questions intéressant l'ensemble des pays de l'OCDE et, dans une moindre mesure, les pays non membres.

Les documents établis à ces fins, ainsi qu'une grande partie des autres études économiques et des statistiques élaborées par le Département sont publiés dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, les *Études économiques de l'OCDE*, la *Revue économique de l'OCDE*, la série *Documents de travail* du Département, et toute une gamme de publications à caractère statistique.

Le Département gère un modèle économétrique mondial, INTERLINK, qui joue un rôle important dans l'établissement des analyses économiques et des prévisions semestrielles. L'utilisation de larges bases de données internationales et d'importants moyens informatiques facilite les analyses empiriques comparatives, en grande partie incorporées au modèle.

Le Département regroupe environ 100 économistes et statisticiens confirmés de formation diverse venant de tous les pays Membres. La plupart des projets sont réalisés par de petites équipes et durent de quatre à dix-huit mois. A l'intérieur du Département, les idées et les points de vue font l'objet d'amples discussions, des échanges de vues approfondis ont lieu entre les différents responsables, et tous les administrateurs ont la possibilité de contribuer activement au programme de travail.

Qualifications recherchées par le Département des affaires économiques et statistiques :

- a) Savoir utiliser avec une grande compétence les instruments fournis par la théorie micro-économique et macro-économique pour répondre à des questions se rapportant à la politique économique. De l'avis des responsables du Département, cela exige l'équivalent d'un doctorat en économie ou, pour un diplôme d'un niveau moins élevé, une expérience professionnelle étendue dans ce domaine.
- b) Avoir une très bonne connaissance des statistiques économiques et des méthodes d'analyse quantitative ; il s'agit notamment d'identifier les données, d'estimer des relations structurelles, d'appliquer et d'interpréter les principales techniques d'analyse des séries chronologiques, et de tester des hypothèses. Il est essentiel de pouvoir interpréter les résultats de façon judicieuse dans l'optique de la politique économique.

- c) Porter un grand intérêt aux questions de politique économique, aux évolutions économiques et à leur contexte politique et social, et en avoir une bonne connaissance.
- d) S'intéresser à l'analyse des questions posées par les responsables politiques et en avoir l'expérience, afin de pouvoir leur en présenter les résultats de façon efficace et judicieuse. Une expérience professionnelle dans des organismes gouvernementaux ou des instituts de recherche économique constitue donc un avantage.
- e) Être capable de rédiger de façon claire, efficace et précise. L'OCDE est une organisation bilingue dont les langues officielles sont le français et l'anglais. Les candidats doivent maîtriser une de ces langues et avoir des notions de l'autre. La connaissance d'autres langues peut aussi constituer un avantage pour certains postes.
- f) Pour certains postes, une spécialisation dans un domaine particulier peut être importante, mais le candidat retenu sera appelé à contribuer à des travaux portant sur une vaste gamme de questions se rapportant aux activités du Département. Par conséquent, à quelques exceptions près, le Département ne recrute pas de personnes possédant une spécialisation trop étroite.
- g) Le Département est tenu de respecter un calendrier très rigoureux et de stricts délais. Par ailleurs, une grande partie de ses travaux sont effectués par de petits groupes d'économistes. Il est donc important de pouvoir collaborer avec d'autres économistes ayant une expérience professionnelle différente et d'effectuer les travaux dans les délais requis.

Informations générales

Le salaire de recrutement dépend du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, mais le traitement de base offert au départ est de FF 252 888 ou FF 312 036 pour les administrateurs (économistes), et de FF 353 012 pour les administrateurs principaux (économistes de haut niveau). A ce traitement peuvent s'ajouter des indemnités d'expatriation et/ou des indemnités pour charges de famille selon la nationalité, le lieu de résidence et la situation de famille de l'intéressé. Les engagements initiaux sont d'une durée déterminée de deux à trois ans.

Ces postes sont ouverts aux candidats ressortissant des pays Membres de l'OCDE. L'Organisation s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les agents de sexe féminin et les agents de sexe masculin et entre les ressortissants des différents pays Membres.

De plus amples informations sur les offres d'emploi du Département des affaires économiques et statistiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

Assistant exécutif
Département des affaires économiques et statistiques
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitæ détaillé en anglais ou en français, doivent être envoyées sous la référence «ECSUR» à l'adresse suivante :

Chef du Personnel
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE

WHERE TO OBTAIN OECD PUBLICATIONS - OÙ OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

Argentina - Argentine

CARLOS HIRSCH S.R.L.
Galería Güemes, Florida 165, 4° Piso
1333 Buenos Aires Tel. 30.7122, 331.1787 y 331.2391
Telegram: Hirsch-Baires
Telex: 21112 UIRF-AR. Ref. s/2901
Telefax: (11)331-1787

Australia - Australie

D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.
648 Whitehorse Road, P.O.B 163
Mitcham, Victoria 3132
Telex: (03)873.5679 Tel. (03)873.4411

Austria - Autriche

OECD Publications and Information Centre
Schedestrasse 7
D-W 5300 Bonn 1 (Germany) Tel. (49.228)21.60.45
Telefax: (49.228)26.11.04
Gerold & Co.
Graben 31
Wien 1 Tel. (0222)533.50.14

Belgium - Belgique

Jean De Lanno
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles
Telex: 63220 Tel. (02)538.51.69/538.08.41
Telefax: (02) 538.08.41

Canada

Renouf Publishing Company Ltd.
1294 Algoma Road
Ottawa, ON K1B 3W8
Telex: 053-4783
Stores:
61 Sparks Street
Ottawa, ON K1P 5R1
211 Yonge Street
Toronto, ON M5B 1M4
Federal Publications
165 University Avenue
Toronto, ON M5H 3B8
Telefax: (416)581-1743
Les Publications Fédérales
1185 rue de l'Université
Montréal, PQ H3B 3A7
Tel. (514)954-1633
Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3Y6
Telefax: (418)658-3763

Denmark - Danemark

Munksgaard Export and Subscription Service
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
DK-1016 København K
Telex: 19431 MUNKS DK Tel. (45 33)12.85.70
Telefax: (45 33)12.93.87

Finland - Finlande

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki
Telex: 125080 Tel. (358 0)12141
Telefax: (358 0)121.4441

France

OECD/OCDE
Mail Orders/Commandes par correspondance:
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16
Bookshop/Librairie:
33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris
Telex: 620 160 OCDE
Telefax: (33-1)45.24.85.00 (33-1)45.24.81.76
Librairie de l'Université
12a, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence
Tel. 42.26.63.26

Germany - Allemagne

OECD Publications and Information Centre
Schedestrasse 7
D-W 5300 Bonn 1
Telex: (0228)26.11.04 Tel. (0228)21.60.45

Greece - Grèce

Librairie Kauffmann
28 rue du Stade
105 64 Athens
Telex: 211817 LIKA Gr Tel. 322.21.60

Hong Kong

Swindon Book Co. Ltd.
13 - 15 Lock Road
Kowloon, Hong Kong
Telex: 50 441 SWIN HX Tel. 366.80.31
Telefax: 739.49.73

Iceland - Islande

Míli Móg Menning
Laugavegi 18, Pósthúsið 392
121 Reykjavík
Tel. 15199/24240

India - Inde

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001
Telex: 31 61990 AM IN
Telefax: (11)332.5993
17 Park Street
Calcutta 700016 Tel. 240832

Indonesia - Indonésie

Pdii-Lipi
P.O. Box 269/JKSMG/88
Jakarta 12790
Telex: 62 875 Tel. 583467

Ireland - Irlande

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street
Dublin 1
Telex: 33530 TDCP EI Tel. 744835/749677
Telefax: 748416

Italy - Italie

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Benedetto Fortini, 120/10
Casella Post. 552
50125 Firenze
Telex: 570466
Via Bertolini 29
20155 Milano Tel. 36.50.83
La diffusione delle pubblicazioni OCSE viene assicurata dalle principali librerie ed anche da:
Editrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma Tel. 679.46.28
Telex: NATEL I 621427
Libreria Hoeppli
Via Hoeppli 5
20121 Milano Tel. 86.54.46
Telex: (02)805.28.86
Libreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio 'Acisou'
Via Meravigli 16
20123 Milano Tel. 805.68.98
Telex: 800175

Japan - Japon

OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107
Telex: (81.3)3584.7929
Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1028, Kwang Hwa Moon
Seoul Tel. (REP)730.78.91
Telex: 735.0030

Malaysia/Singapore - Malaisie/Singapour

Co-operative Bookshop Ltd.
University of Malaya
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Malaysia Tel. 756.5000/756.5425
Telex: 757.3461
Information Publications Pte. Ltd.
Peti-Fu Industrial Building
24 New Industrial Road No. 02-06
Singapore 1953 Tel. 283.1786/283.1798
Telex: 284.8875

Netherlands - Pays-Bas

SDU Uitgeverij
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA Groningen
Voor bestellingen:
Telex: 32486 sdrv Tel. (070 3)78.99.11
Tel. (070 3)78.98.80
Telefax: (070 3)47.63.51

New Zealand - Nouvelle-Zélande

GP Publications Ltd.
Customer Services
33 The Esplanade - P.O. Box 38-900
Petone, Wellington
Tel. (04)685-555 Tel. (04)685-333

Norway - Norvège

Narvesen Info Centre - NIC
Bertrand Narvesens vei 2
P.O. Box 6125 Etterstad
0602 Oslo 6
Telex: 79666 NIC N Tel. (02)57.33.00
Telefax: (02)68.19.01

Pakistan

Mirza Book Agency
65 Shahrah Qaid-E-Azam
Lahore 3
Telex: 44886 UBL PK. Attn: MIRZA BK Tel. 66839

Portugal

Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
Apart. 2681
1117 Lisbon Codex
Telex: (01) 347.02.64 Tel. 347.49.82/3/4/5

Singapore/Malaysia - Singapour/Malaisie

See Malaysia/Singapore - Voir Malaisie/Singapour

Spain - Espagne

Mundi-Prensa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001
Telex: 49370 MPLI
Libreria Internacional AEDOS
Consejo de Ciento 391
08009-Barcelona
Tel. (93) 301.86.15

Sri Lanka

Centre for Policy Research
c/o Mercantile Credit Ltd.
55, Janadipathi Mawatha
Colombo 1
Telex: 21138 VAVALEX CE Tel. 438471-9, 440346
Telefax: 94.1.448900

Sweden - Suède

Fritzes Fackbokföretaget
Box 16356
Regeringsgatan 12
103 27 Stockholm
Telex: 12387 Tel. (08)23.89.00
Telefax: (08)20.50.21
Subscription Agency/Abonnements:
Wennergren-Williams AB
Nordenflychtvägen 74
Box 30004
104 25 Stockholm
Telex: 19937 Tel. (08)13.67.00
Telefax: (08)618.62.32

Switzerland - Suisse

OECD Publications and Information Centre
Schedestrasse 7
D-W 5300 Bonn 1 (Germany) Tel. (49.228)21.60.45
Telefax: (49.228)26.11.04
Librairie Payot
6 rue Grenus
1211 Genève 11
Telex: 28356 Tel. (022)731.89.50
Subscription Agency - Service des Abonnements
Naville S.A.
7, rue Lévrier
1201 Genève
Telex: (022) 738.48.03
Maditec
Chemin des Palettes 4
1020 Renens/Lausanne
Telex: (021)635.07.80
United Nations Bookshop/Librairie des Nations-Unies
Palais des Nations
1211 Genève 10 Tel. (022)734.60.11 (ext. 48.72)
Telex: 289696 (Attn: Sales) Tel. (022)733.98.79

Taiwan - Formose

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei
Telex: (02) 394.9176 Tel. 391.7396/391.7397

Thailand - Thaïlande

Sukait Siam Co. Ltd.
1715 Rama IV Road, Siamyan
Bangkok 5 Tel. 251.1630

Turkey - Turquie

Kültür Yayınları İst-Türk Ltd. Sti.
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat. 2
Kavaklıdere/Ankara
Dolmabahçe Cad. No. 29
Beşiktaş/Istanbul
Telex: 43482B Tel. 25.07.60
Tel. 160.71.88

United Kingdom - Royaume-Uni

HMSO
Gen. enquiries
Postal orders only:
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Personal Callers HMSO Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Telex: 297138 Tel. 071 873 2000
Branches at: Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh,
Manchester

United States - États-Unis

OECD Publications and Information Centre
2001 L Street N.W., Suite 700
Washington, D.C. 20036-4910
Telex: (202)785-0350

Venezuela

Librería del Este
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337
Edificio Galpán
Caracas 106
Telex: 951.1705/951.2307/951.1297
Telegram: Libreste Caracas

Yugoslavia - Yougoslavie

Jugoslovenska Knjiga
Knez Mihajlova 2, P.O. Box 36
Beograd
Telex: 12466 kj bgd Tel. (011)621.992
Telefax: (011)625.970

Orders and inquiries from countries where Distributors have not yet been appointed should be sent to: OECD Publications Service, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à: OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

IMPRIMÉ EN FRANCE

•

LES ÉDITIONS DE L'OCDE

2 rue André-Pascal

75775 PARIS CEDEX 16

n° 45604

(10 91 14 2) ISBN 92-64-23495-0

ISSN 0304-3363

•

ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE

Etudes récentes :

ALLEMAGNE, *JUIN 1990*
AUSTRALIE, *FÉVRIER 1990*
AUTRICHE, *MARS 1991*
BELGIQUE-LUXEMBOURG, *DÉCEMBRE 1990*
CANADA, *SEPTEMBRE 1990*
DANEMARK, *MAI 1990*
ESPAGNE, *DÉCEMBRE 1990*
ÉTATS-UNIS, *NOVEMBRE 1990*
FINLANDE, *OCTOBRE 1989*
FRANCE, *MAI 1991*
GRÈCE, *JANVIER 1990*
IRLANDE, *MAI 1991*
ISLANDE, *MAI 1990*
ITALIE, *MAI 1990*
JAPON, *DÉCEMBRE 1990*
NORVÈGE, *FÉVRIER 1991*
NOUVELLE-ZÉLANDE, *FÉVRIER 1991*
PAYS-BAS, *SEPTEMBRE 1990*
PORTUGAL, *JANVIER 1991*
ROYAUME-UNI, *JUILLET 1990*
SUÈDE, *DÉCEMBRE 1990*
SUISSE, *JUILLET 1990*
TURQUIE, *MARS 1991*
YOUgosLAVIE, *JUIN 1990*

(10 91 14 2) ISBN 92-64-23495-0
ISSN 0304-3363

Au numéro : FF 60
Abonnement : FF 850